CITÉ NOUVELLE

REVUE CATHOLIQUE D'ETUDE ET D'ACTION

10 NOVEMBRE 1941

CHRONIQUES

LES LIVRES

EDITIONS PAYS DE FRANCE

VUE BIMENSUELLE N° 19

DIRECTION-RÉDACTION

" Pays de France ", 39, rue de Sèze, Lyon-6e

Téléphone : Lalande 30.29

Administration :

Pour le règlement des abonnements et toutes questions intéressant l'**Administration** de la **Revue**, adresser correspondance, mandats ou chèques postaux au nom de :

M. Lucien KELLER, Maison Saint-Bernard
ISSOUDUN (Indre) - Téléphone 4.52
Chèque Postal Lyon 904.40

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Abonnement d'essai (non renouvelable) 3 mois	France . . . . . **40** francs Pays 1/2 tarif. . **48** francs Tarif postal plein **60** francs
France . . . le Numéro : **10** francs	6 mois : **80** francs Un an : **150** —

ÉTRANGER

Pays à 1/2 tarif, le Numéro : **11** francs	6 mois : **96** francs Un an : **180** —
Tarif postal plein, le numéro : **12** francs	6 mois : **120** francs Un an : **225** —

LE PÈRE DE FOUCAULD

ET L'ACTION CATHOLIQUE DANS LES DÉSERTS

Dieu va peut-être montrer par les événements que l'exemple du P. de Foucauld a ouvert les voies à une forme audacieuse et universelle de l'apostolat catholique.

Dans un monde de plus en plus déchristianisé, alors que des régions, des nations entières ont été, comme l'Afrique jadis, arrachées au Christ au point que la prédication chrétienne y rencontre des résistances farouches, Dieu voudra sans doute que, ce que le P. de Foucauld a fait au cœur du Sahara, des chrétiens, à leur petite mesure, le fassent au cœur de ces masses qui ont perdu jusqu'au souvenir de Dieu.

Ce n'est pas la première fois que l'Esprit Saint aura inspiré à des prêtres ou à des fidèles de se plonger au plus épais de la vie sauvage ou barbare, d'y vivre silencieusement dans l'amour du Christ et des hommes, leur apportant le seul témoignage d'une vie et d'une mort conformes à l'Evangile. Ainsi firent durant des siècles les ermites et les moines qui ont fondé nos chrétientés.

Campagnes sans prêtres, ravagées par un matérialisme qui ne connaît même plus les luttes d'un antichristianisme virulent, faubourgs et banlieues sinistres et ayant même perdu l'espoir d'une délivrance, société bourgeoise ou mondaine qui se refuse d'autant plus à la parole du Christ qu'elle professe une correction pharisaïque ; si les formes organisées de l'apostolat ne peuvent faire pénétrer l'Evangile dans ces cœurs qui périssent loin du Christ, il faudra que, s'enfonçant en ces déserts, riches d'un même amour, des chrétiens et des chrétiennes s'inspirent des leçons de Charles de Foucauld, pour y vivre, dans une solitude difficile, le don total d'eux-mêmes.

Qu'ils sachent comment un saint a puisé dans un amour passionné de Jésus-Christ la force d'une fidélité héroïque. L'Eglise, qui sait notre faiblesse, n'a jamais hésité à nous proposer l'exemple surhumain des saints. Auprès d'eux, nous nous sentirons plus petits, d'autant plus ouverts à la grâce toute-puissante de l'Esprit Saint.

Les écrits spirituels et les lettres du P. de Foucauld à H. de Castries leur apporteront une lumière toute divine. A mesure qu'on les relira, on éprouvera que c'était ce dont beaucoup auraient besoin aujourd'hui. Il se peut que les formes organisées, rendues impraticables par les conditions où se trouvera l'Eglise, doivent faire place à des créations inattendues. L'exemple du P. de Foucauld est une leçon très actuelle.

Il y a deux choses à comprendre dans le P. de Foucauld :

La première, *sa vocation d'évangélisation silencieuse et érémitique.*

La deuxième, *l'ardeur d'un amour de Jésus-Christ* seul capable de permettre cette solitude et cette fidélité.

Il faudra, de ces exemples héroïques, faire la transposition. Le P. de Foucauld n'était pas suscité pour écrire une règle monastique. Ce que, lui, a fait dans la tension extrême des forces du corps et du cœur, il avait prévu que des frères et des sœurs laïques le feraient plus modestement, à la mesure de leurs forces, humblement conformes à la grâce de Dieu.

Ainsi son enseignement sera transparent et parfaitement assimilable. Ouvrier ou jardinière, institutrice ou médecin, ou souvent même curé, ils n'auront qu'à s'enfoncer dans la réalité de leur vie, mais avec une fidélité attentive à l'Evangile. Soit à la campagne, soit à l'usine, soit dans le monde. Le Seigneur a préparé dans le secret ces vocations : elles se reconnaîtront d'elles-mêmes en lisant les textes si clairs du Père de Foucauld. Ces pages, je l'espère, les mettront en goût.

I

Les préparations divines.

Avant de reconnaître en elles la voix de Dieu, bien des âmes auront souffert de longues incertitudes et désespéré presque de voir se construire leur destinée. Qu'elles se souviennent combien la vie de Charles de Foucauld a dû paraître aux yeux de ses amis, aux yeux de ses supérieurs, l'inconstance même. A beaucoup elle doit paraître encore un parfait échec.

Sorti de Saint-Cyr en août 1878, il est mis d'office en non activité le 20 mars 1881. Deux mois après, il est réintégré dans l'armée d'Afrique, le 3 juin 1881 ; six mois plus tard il démissionne, le 28 janvier 1882, et opte décidément pour l'aventure : voyage au Maroc, du 20 juin 1883 au 23 mai 1884, expédition dans le Sud-Algérien, du 14 septembre 1885 au 26 janvier 1886. A peine converti à la vie chrétienne, il part en Terre Sainte pour Noël 1886 ; entre à la Trappe de Notre-Dame-des-Neiges le 16 janvier 1890 ; y reste six mois et part pour la Trappe de Cheïkhlé en Arménie, le 27 juin 1890, où il trouve six années de stabilité, mais qui cachent l'inquiétude incurable de son âme. Il triomphe enfin des résistances de son directeur et obtient de reprendre sa liberté (15 juin 1896). Envoyé par son Abbé Général à la Trappe de Staouëli (septembre 1896), puis à Rome pour y faire en deux ans ses études de théologie, le frère Albéric n'y dure que quelques mois et, en janvier 1897, il est autorisé à quitter l'Ordre. Dès le 5 mars 1897 il court à Nazareth; en juin 1898, il émigre à Jérusalem, puis rêve de s'installer au mont des Béatitudes ; il en est chassé et revient à Notre-Dame-des-Neiges se préparer au Sacerdoce ; incardiné au diocèse de Viviers comme prêtre séculier ; enfin ordonné prêtre le 9 juin 1901, il part le 28 octobre 1901 pour l'Afrique.

Mais ses pérégrinations n'ont pas pris terme et le Sahara définit seul de son immensité le champ de son apostolat nomade, de Beni-Abbès au Hoggar, pour enfin périr à

Tamanrasset où son pauvre corps ne connaîtra pas même dans la tombe le repos.

On imagine difficilement une vie plus traversée, pour ne pas dire plus incertaine, voire incohérente.

Il y a plus.

A lire ses grands projets de fondateur, les Constitutions qu'il écrit pour ses Frères, à entendre les appels qu'il adresse à la chrétienté, à constater ses déboires avec les rares compagnons qui tentent avec lui la vie commune, à le voir enfin mort seul et assassiné par ceux-là même qu'il entendait civiliser, on est bien contraint à parler d'échec, du plus total échec qu'un homme plein de rêves et d'entreprises puisse subir.

Il est bon de recueillir ces évidences. Elles éclaireront la route de plusieurs qui, appelés par la même vocation, auront connu dans une vie semblable à celle du P. de Foucauld les mêmes avatars et qui, aboutissant peut-être aux mêmes échecs, se sentiront vieillir et aller vers la mort dans une même stérilité. Ainsi jugent les hommes. Et entre tous les contemporains, les proches. Nul n'est prophète...

Ce n'est qu'après sa mort, ce n'est qu'à longue distance que nous commençons de discerner l'admirable continuité de cette vie, la sûreté des conduites divines qui, le menaient dans la nuit ou la tempête à ce haut port vers lequel il trace une route inflexible à qui sera appelé de Dieu à le suivre. Qui embrasse d'un regard les démarches et les détours de cette vie, admire comme elle est tendue vers son terme. Comme elle est une !

« *Ta vocation,* lui dit Jésus en la Pentecôte de 1897, *prêcher l'Evangile en silence* ».

Ce mot de son Journal éclaire tout.

La Trappe, silence où l'on resterait « indéfiniment à sentir sans le dire même que l'on est tout au Bon Dieu et qu'il est tout à vous... » La Trappe de Cheïkhlé, parce que c'est au cœur de l'Islam, qu'il convoite (comme ce ressouvenir est touchant en ce cœur vidé de toutes créatures) d'aller servir

la France. Et puis, invinciblement quitter la Trappe même, parce qu'il faut vivre, plus pauvre.

« Aussi exactement que possible la vie de Notre-Seigneur, vivant uniquement du travail des mains, sans accepter aucun don, ni spontané ni quêté, et suivant à la lettre tous ses conseils ; ne possédant rien, donnant à quiconque demande, ne réclamant rien, se privant le plus possible ».

C'est l'heure des grandes angoisses. Le pauvre errant supplie : « Mon Seigneur et mon Dieu, faites-moi connaître clairement votre volonté ! Et puis, donnez-moi la force de l'accomplir, de l'accomplir fidèlement jusqu'au bout, dans la reconnaissance et dans l'amour ».

Son directeur parle bien du « mouvement invincible » qui le porte. C'est encore plus à nos yeux un mouvement rectiligne.

« Mes désirs ne sont *nullement changés,* ils sont plus *fermes* que jamais. Mais j'obéis avec simplicité, avec une extrême reconnaissance et avec confiance qu'à la suite de cette longue épreuve la volonté de Dieu se manifestera, bien clairement, pour nous tous qui n'avons qu'un seul désir, connaître la volonté de Dieu pour la faire, *quelle qu'elle soit,* et nous y jeter de tout notre cœur et de toutes nos forces ».

Goûtez l'humilité, la douceur et l'impétuosité de ce cœur que la grâce a vaincu. Et tout aussitôt qu'il a quitté la Trappe, voyez l'assurance d'un cœur qu'humainement nous eussions cru plus désemparé que jamais :

« Après la parole de Notre-Seigneur : *Viens,* Pierre ne devait plus rien craindre et marcher avec confiance sur les eaux... Ainsi, quand Jésus nous a certainement appelés à un état, à une vocation, nous ne devons rien craindre, mais aborder sans hésiter les plus insurmontables obstacles. Jésus a dit : *Viens,* nous avons grâce pour marcher sur les flots. Cela nous paraît impossible. Mais Jésus est le maître de l'impossible. Confiant dans le *Viens* sorti de la bouche de Dieu, marcher jusqu'à la fin sur les flots, sans ombre d'inquiétude, certains que si nous marchons avec foi et fidélité, tout nous sera facile dans la voie où Jésus nous appelle... ».

«... La volonté de Dieu se manifestera, bien clairement.. » avait-il assuré. Comme devient claire la route où il avance !

Il note au jour de la Pentecôte (1897) cette parole de Jésus : « *Ta vocation : prêcher l'Evangile en silence, comme moi dans ma vie cachée, comme Marie et Joseph* ».

Or voici que Dieu fait surgir à ses yeux une lumière éclatante qui va bouleverser sa vie.

L'abbesse des Clarisses de Jérusalem qui l'a appelé à poursuivre dans la ville sainte sa vie de prière silencieuse, a lu plus sûrement la destinée divine de cette âme. Pour accomplir sa mission de témoin du Christ, il ne suffit pas qu'il vive près de l'Eucharistie aux abords d'un couvent, il faut que lui-même porte cette présence où nulle main ne l'aura encore portée ; qu'il soit prêtre pour faire monter le sacrifice où nul autel n'a été dressé et pousser la présence eucharistique plus profondément dans la masse qui ne l'a pas encore reçue, en plein désert.

Charles s'effraye de cette révélation. Mais son directeur et les prières des Clarisses triomphent de sa crainte. Il entrevoit une solitude et une pauvreté plus grandes encore que celles de Nazareth. Aux rives occidentales du lac de Tibériade, les collines désertes où pacagent quelques Bédouins portent un nom qui bouleverse le cœur chrétien : le mont des Béatitudes. C'est là qu'il doit, pense-t-il, prêcher l'Evangile dans le silence : élever un autel, ouvrir un tabernacle parmi les pauvres bergers arabes et donner aux paroles évangéliques ce prolongement, cette incarnation silencieuse de l'Eucharistie.

Mais il est fréquent que l'esprit de l'homme donne à l'intention divine une forme caduque et poursuive une image séduisante alors que Dieu lui cache encore la réalité plus belle qu'il lui destine.

Le Frère Charles ne put acquérir le mont des Béatitudes. Mais Dieu allait lui donner le sacerdoce. C'est dans la chère Trappe de Notre-Dame-des-Neiges qu'il se prépara dans la prière (1900-1901) à recevoir cette consécration sacramentelle de sa vocation.

Or, durant sa préparation, Dieu lui marqua avec une fermeté croissante la terre qu'il devait sanctifier : non plus

ce petit coin de terre bénie par le passage du Christ et ointe de sa grâce, mais la terre, l'immense terre désolée, la plus déserte, où jamais son nom même n'avait été prononcé.

« Ne vaut-il pas mieux aller d'abord en Terre Sainte ? *Non.* Une seule âme a plus de prix que la Terre Sainte entière... Il faut aller non là où la terre est la plus sainte, mais où les âmes sont dans le plus grand besoin ».

C'est alors que le souvenir, jamais aboli de son cœur, des vastes empires musulmans d'Afrique, le Maroc et le Sahara, redevint un appel impérieux. Non plus celui qui l'avait jadis emporté dans ses explorations géographiques et savantes. Mais celui qui, comme Paul, lui signifiait l'attente du peuple affamé.

II

L'appel du désert.

Il avait été ordonné prêtre le 9 juin 1901.

De la Trappe de Notre-Dame-des-Neiges, le 23 juin 1901, Charles de Foucauld écrivait à son ami Henry de Castries, l'ancien compagnon d'Afrique :

« Nous sommes quelques moines qui ne pouvons réciter notre *Pater* sans penser avec douleur à ce vaste Maroc où tant d'âmes vivent sans sanctifier Dieu, faire partie de son Royaume, accomplir sa volonté, ni connaître le pain divin de l'Eucharistie, et, sachant qu'il faut aimer ces âmes comme nous-mêmes, nous voudrions faire avec l'aide de Dieu tout ce qui dépend de notre petitesse pour porter à ces pauvres âmes la lumière du Christ... Dans ce but nous voudrions fonder sur la frontière marocaine non pas une Trappe, non pas un grand et riche monastère, non pas une exploitation agricole, mais une sorte d'humble petit ermitage, où quelques pauvres moines pourrraient vivre de quelques fruits et d'un peu d'orge récoltés de leurs mains, dans une étroite clôture, la pénitence et l'adoration du Saint Sacrement, ne sortant pas de leur clos, ne prêchant pas, mais donnant l'hospitalité à tout venant, bon ou mauvais, ami ou ennemi, musulman ou chrétien. C'est l'évangélisation non par la parole, mais par la présence du Très Saint Sacrement, l'offrande du divin sacrifice, la prière, la pénitence, la pratique des vertus évangéliques, la charité — une charité fraternelle et universelle, partageant jusqu'à la dernière bouchée de pain avec tout pauvre, tout hôte, tout inconnu se présentant, et recevant tout humain comme un frère bien-aimé ».

En septembre 1901, le P. de Foucauld s'embarquait pour l'Algérie. Le 11, il annonçait à H. de Castries qu'il était enfin autorisé par les Pères Blancs à se joindre comme aumônier à un poste militaire du Sahara. L'abbé Huvelin de Paris, l'abbé de Notre-Dame-des-Neiges se faisaient auprès des Pères Blancs les garants de cette vocation extraordinaire.

Le Père Charles partit aussitôt pour l'extrême Sud Oranais, accompagnant un convoi venant de Colomb-Béchar. Il arriva à Beni-Abbès le 28 octobre 1901.

Le 29 novembre, il décrivait au comte de Castries le ksar de 130 feux assis au milieu d'une oasis de 6.000 palmiers formant d'opulents jardins :

« J'ai trouvé à portée de la redoute et de l'oasis et pourtant dans un lieu solitaire, un petit vallon désert, mais arrosable, que je vais avec l'aide de Dieu transformer en jardin et sur le flanc duquel la garnison et le bureau arabe se sont mis à me construire en briques sèches et troncs de palmiers une chapelle, trois cellules et une chambre d'hôtes, dont je prendrai possession demain. Les constructions s'appellent la *Khaoua*, la *Fraternité*, car *Khaoua Carlo* est le frère universel. Priez Dieu que je sois vraiment le frère de toutes les âmes du pays ».

Il annonçait bientôt à son ami la grande nouvelle :

« Depuis le 2 décembre, le Très Saint Sacrement est en permanence à Beni-Abbès. Priez pour moi, ainsi que pour toutes les âmes de ces contrées ».

Et voici que le doux rayonnement du Christ s'étend de là sur les âmes :

« La population du ksar de Beni-Abbès est très douce et fort à l'aise avec le marabout qu'elle vient voir à toute heure. Comme il y aurait du bien à faire ici ! Je m'attache d'autant plus à ces pauvres *frères en Jésus* que je vois davantage leurs besoins. Que d'orphelins, de vieillards, d'enfants à demi abandonnés dont il faudrait prendre soin ! Avec de la charité, de la bienfaisance, — avec les vertus évangéliques — quelques années suffiraient pour que tout ce peuple nous regarde comme des frères ».

Il n'a qu'une tristesse, c'est la pensée de cet immense Maroc, d'où affluent sans cesse les caravanes et dont la

misère spirituelle lui étreint le cœur : « Quelle nuit immense et quel voile de deuil sur le Maroc entier, sans prêtre et sans tabernacle, où la nuit de Noël s'écoulera sans une messe et sans qu'un cœur prie Jésus. Profondément ému, je prie pour lui » (16 décembre 1902).

Faute de pouvoir franchir la frontière du Maroc, son esprit s'élance vers les oasis du Sud où il projette de porter aux Touaregs et à nos soldats la présence de Jésus-Christ. Son cœur tourmenté par ces désirs n'en reste pas moins plongé dans la paix.

« L'ermite est toujours heureux.. et sa vie s'écoule dans la pensée et la joie de l'infini bonheur, de l'immuable paix de la bienheureuse et toujours tranquille Trinité ». (23 décembre 1903).

Cependant, dès le mois de juin, le P. Charles avait sollicité du commandant Laperrine et de ses supérieurs la permission d'entreprendre un premier voyage dans le Sud.

En décembre 1903, il écrivait à l'abbé Huvelin : « Un convoi part pour le Sud le 10 janvier : faut-il le prendre ? Faut-il en attendre un autre ? Il n'y en aura peut-être pas avant plusieurs mois et j'ai des raisons de craindre de n'avoir pas alors les mêmes facilités que maintenant. Faut-il ne pas partir du tout ? »

Il n'eut pas de réponse et, pressé maintenant par le commandant Laperrine de l'accompagner, il partit le 13 janvier 1904 rejoindre son ami lequel, le 19 février, annonce d'Adrar que le P. de Foucauld s'est mis à apprendre le Touareg. Il rêve d'en faire le premier curé du Hoggar.

Enfin, le 14 mars 1904, avec Laperrine, il part pour une longue tournée vers le Sud, chez les Touaregs. « Le Foucauld du Maroc se retrouve, écrivait Laperrine ».

Une lettre du 18 juin 1904, datée d'Iseken, décrit son apostolat chez les Touaregs.

« Je reste encore deux ou trois mois ici, avec un détachement de méharistes qui continuent dans cette région l'œuvre d'apprivoisement, de mise en amitié... Causer, donner des médicaments, des aumônes, l'hospitalité du campement, se montrer frères, répéter que

nous sommes tous frères en Dieu et que nous espérons être tous un jour dans le même ciel, prier pour les Touaregs, voilà ma vie... »

Trois semaines plus tard il annonçait une grande nouvelle :

« Le séjour se prolongeant, j'ai le bonheur de placer pour la première fois la sainte Réserve dans le tabernacle ». (8 juillet 1904).

Mais il fallut quitter le haut désert. Le 20 septembre, le P. Charles arrivait à In-Salah, et le 12 novembre à Ghardaïa.

Le 24 janvier 1905, il rentrait à Beni-Abbès, pour y reprendre sa clôture, qu'il estimait sa vraie vocation.

Le 8 avril 1905, décrivant sa vie à l'abbé Caron, il ajoutait, non sans tristesse : « Jusqu'à présent *je suis seul. Le grain de blé qui ne meurt pas reste seul.* Priez Jésus que je meure à tout ce qui n'est pas Lui et sa volonté ». Mais ce fut un repos de courte durée. En avril 1905, Laperrine lui offrait d'accompagner en mai le capitaine Dinaux pour une randonnée dans le Hoggar. Un télégramme de l'abbé Huvelin l'engagea à partir. Il se mit en route le 3 mai.

Ce voyage devait lui marquer l'appel décisif de Dieu.

III

Chez les Touaregs.

Le 6 mai 1905, le P. Charles écrivait de Ksabi : « En route à grandes journées pour le Hoggar où je vais passer l'été... Je pense rentrer à Beni-Abbès en octobre ».

En fait, il allait se fixer chez les Touaregs, au cœur du désert, à 700 kilomètres d'In-Salah, à 60 jours de marche du prêtre le plus proche. Il note dans son Journal :

« Je choisis Tamanrasset, village de 20 feux, en pleine montagne, au cœur du Hoggar et des Dag-Rabi, la tribu principale, à l'écart de tous les centres importants. Il ne semble pas que jamais il doive y avoir ici garnison, télégraphe, Européen ; de longtemps il n'y aura pas de mission. Je choisis ce lieu délaissé et je m'y fixe ».

Enfin, en la veille de la Nativité de la sainte Vierge, le 7 septembre, il célébrait la première messe au Hoggar.

Le capitaine Dinaux qui avait laissé Ch. de Foucauld dans sa solitude notait dans son rapport au Gouverneur général de l'Algérie : « La réputation de sainteté du Père, les résultats qu'il a déjà obtenus dans la guérison des malades, feront plus pour l'extension de notre influence et le ralliement à nos idées qu'une occupation permanente du pays ».

Comme il voudrait que la colonisation chrétienne pénétrât jusqu'en ces lointaines oasis !

« Combien il serait désirable que de bons chrétiens fissent ce commerce... vendre de la cretonne et de la cotonnade bleue à des prix raisonnables, voilà un moyen bien simple de faire venir tout le monde à soi... Qu'avec cela celui qui vend soit une bonne âme..., on aura des amis dans tout le pays et ce sera le commencement.

« ...Il faudrait des chrétiens comme Priscille et Aquila, faisant le bien en silence, en menant la vie de pauvres marchands ; en relations avec tous, ils se feraient estimer et aimer de tous et feraient du bien à tous ». (3 décembre 1905).

La solitude allait se faire plus sévère autour de lui. En mai 1906, il se vit obligé de renvoyer son catéchumène Paul et, sacrifice suprême, faute de servant, dut renoncer à célébrer la messe, car il n'obtint que tardivement la permission de célébrer seul. En septembre 1906, il passa à Beni-Abbès en se rendant à Alger voir le Supérieur Général des Pères Blancs. En décembre il repartit emmenant avec lui un jeune Breton, frère Michel, qui en 3 mois, avant même d'arriver à Tamanrasset, à bout de forces, dut être rapatrié. Le Père Abbé de Notre-Dame-des-Neiges avait bien jugé qu'il était impossible de donner au P. de Foucauld des compagnons : austérité excessive et tension d'esprit surhumaine : « Je craindrais qu'il ne rendît fou son disciple... avant de le faire mourir sous l'excès des austérités ».

Il fut de retour à Tamanrasset le 7 avril 1907.

Avait-il la joie du moins de voir monter la promesse d'une moisson ? Le 18 novembre 1907, il avait écrit à un ami : « Ma présence fait-elle quelque bien ici ? Si elle n'en fait pas, la présence du Saint Sacrement en fait certainement beaucoup : Jésus ne peut pas être en un lieu sans

rayonner. De plus le contact avec les indigènes les familiarise, les apprivoise... C'est bien lent, bien peu de chose. Priez pour que je fasse plus de bien et que de meilleurs ouvriers que moi viennent défricher ce coin du champ du Père de famille ».

Et le 4 juin 1908, revenant sur une idée chère : « Il faudrait que tout le pays fût couvert de religieux, de religieuses, de bons chrétiens restant dans le monde, pour prendre contact avec tous ces pauvres musulmans, pour les rapprocher doucement, pour les instruire, les civiliser et enfin, quand ils seront des hommes, en faire des chrétiens ».

Il y insiste encore : il écrit, le 9 juin 1908, à l'abbé Caron :

« Dans mes ermitages, comme en route, je tâche de prendre contact autant que possible avec les indigènes, leur rendant de petits services, causant avec eux, les amusant même comme des enfants par des images ou des contes, tâchant de commencer un peu cette partie de l'éducation qui se fait dans la famille. Dans l'ermitage, c'est la vie cloîtrée, mais comme elle l'est pour le frère portier, chargé de recevoir ces personnes et de leur faire du bien si possible. Mais cela n'est rien à côté de ce qu'il faudrait faire : il faudrait non un ouvrier, mais une centaine avec des ouvrières, et non seulement des ermites, mais aussi et surtout des apôtres, allant et venant, prenant le contact et aussi instruisant ».

Mais les excessives austérités l'ont épuisé. En décembre 1908, gravement malade, il lui faut venir se soigner en France. Ce fut court. Le 7 mars 1909, il était déjà revenu à Beni-Abbès, d'où, le 11 mars 1909, il écrivait à l'abbé Caron sa pensée précise sur l'association qu'il voulait fonder :

« Ce n'est pas seulement par des dons matériels qu'on doit travailler à la conversion des infidèles, c'est plus encore en provoquant l'établissement chez eux, à titre de cultivateurs, d'artisans, de propriétaires fonciers, etc... d'excellents chrétiens de toutes les conditions, destinés à être de précieux appuis pour les missionnaires, à attirer par l'exemple, la bonté, le contact, les infidèles à la foi et à être les noyaux auxquels peuvent s'agréger un à un les infidèles, à mesure qu'ils se convertissent.

«... Le devoir des frères et des sœurs qui ne sont ni prêtres, ni religieux, envers les infidèles est d'autant plus grave qu'ils peuvent

souvent pour eux plus que les prêtres, religieux et religieuses. Plus qu'eux, ils peuvent entrer en relations, se lier d'amitié avec eux, se mêler à eux... Souvent les prêtres manquent de points de contact... Ceux qui vivent dans le monde ont souvent au contraire de grandes facilités pour entrer en rapports étroits avec les infidèles. Leurs occupations, administration, culture, commerce, travaux quelconques, les mettent, s'ils le veulent, en relations de toute heure avec eux. De ces relations... ils peuvent faire naître de véritables amitiés, leur donnant accès aux foyers des familles les plus fermés ».

Le 29 mai 1909, Charles de Foucauld écrit d'In-Salah :

« Je me rends à Tamanrasset. Je vais reprendre mon travail quotidien : apprivoisement des Touaregs, des indigènes de toutes races, en tâchant de leur donner par moi ou par d'autres un commencement d'éducation intellectuelle et morale, ne m'adressant pas aux enfants, mais aux grandes personnes, et travaillant petitement, doucement, à civiliser matériellement, intellectuellement, moralement. Tout cela pour amener, Dieu sait quand, peut-être dans des siècles, au christianisme. Tous les esprits sont faits pour la vérité : mais pour les Musulmans c'est affaire de très longue haleine ».

En février-mars 1911, le P. de Foucauld reviendra encore en France pour hâter la fondation de l'*Association pour l'Evangélisation des Colonies*, dont il était préoccupé depuis sa retraite de 1908. Mais en hâte il reprendra la route du désert. Le 3 mai 1911, il était de retour parmi ses chers Touaregs.

Il écrit le 16 mai 1911, de Tamanrasset :

«... Ces premiers jours de retour ici ne sont pas des jours de solitude ; j'ai été reçu avec une affection qui m'a touché par les Touaregs et j'ai à tout moment leurs visites... mais bientôt une demi-solitude se fera, et déjà, dès que le soleil est couché, c'est le grand calme si doux. *Benedicite noctes et dies Domino.* Je suis la seule âme dans ce désert à dire le cantique *Benedicite omnia opera Domini Domino* en face de ces belles montagnes. Daigne Dieu donner grâce à ces Touaregs, si bien doués, pour qu'ils aiment et servent Dieu et que leurs âmes louent le Seigneur comme le fait la création inanimée ».

Le 10 décembre 1911, d'Asekrem :

« Ici mon ermitage est sur un sommet qui domine à peu près tout l'Anaggar, entre des montagnes sauvages au-delà desquelles l'horizon, qui semble illimité, fait penser à l'infini de Dieu. C'est un beau

lieu pour adorer, méditer et demander grâce. *Parce, Domine, parce populo tuo.*

«... Je vois mes voisins touaregs... Ces imreds touaregs sont les plus braves gens du monde ; on dirait les meilleurs de nos campagnards de France ; avec presque point d'esprit religieux, ni de pratique religieuse... ils vivent selon les lumières naturelles et certains sont des âmes très droites.

« Sera-t-il donné à des générations qui nous suivront de voir la masse de ces âmes du Nord de l'Afrique dire ensemble : « *Notre Père qui êtes aux cieux, que votre Nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre Volonté se fasse sur la terre comme elle se fait aux cieux* », s'adressant à Dieu comme au Père commun de tous les humains, frères en Lui, demandant en même temps que pour eux, pour tous les humains sans exception — aimant le prochain comme eux-mêmes —... je ne sais, c'est le secret de Dieu ; mais c'est le devoir d'y travailler de toutes ses forces ; c'est la pratique du 2ᵉ commandement, l'amour du prochain comme soi-même, si semblable au premier, l'amour de Dieu par-dessus tout ».

Si beau que fût le lieu, nul humain n'y voulut habiter avec lui. Le Père vivait parmi les chacals et les rats. Il n'y séjourna que peu pour retrouver à Tamanrasset les Touaregs qu'il aimait.

Il y continuait son œuvre de prière et de charité, attendant toujours que des chrétiens vinssent coloniser ce pauvre pays d'Islam.

IV

L'appel aux frères de France.

De plus en plus préoccupé d'associer à cet effort d'évangélisation les chrétiens de France, il écrivait, le 11 décembre 1912, à son camarade le duc de Fitz-James :

« Il faudrait de bons prêtres, en assez grand nombre, non pour prêcher, — on les recevrait comme on recevrait dans des villages bretons des Turcs venant prêcher Mahomet, et plus mal la barbarie aidant — mais pour prendre le contact, se faire aimer, inspirer estime, confiance, amitié ; opérer un rapprochement entre la population et eux, défricher la terre avant de semer. Il faudrait ensuite de bons chrétiens laïcs, des deux sexes, pour remplir le même rôle, prendre un contact plus étroit encore, entrer là où le prêtre ne peut guère entrer, surtout chez les musulmans ; donner l'exemple des

vertus chrétiennes, montrer la vie chrétienne, la famille chrétienne, l'esprit chrétien.

« Il faudrait ensuite de bonnes religieuses, avec ou sans l'habit religieux, soignant les malades et élevant les enfants, très mêlées à la population, éparpillées par deux ou trois là où il y a un prêtre et quelques chrétiens.

« Ne pas chercher de longtemps à faire des conversions, *mais aimer, être bon, être vertueux, prendre un contact étroit* avec les indigènes... Ceci se faisant, les conversions, au bout d'un temps variable, 25 ans, 50 ans, 100 ans, viendront d'elles-mêmes, comme mûrissent les fruits, à mesure que l'instruction se répandra ».

Mais les mois s'écoulaient dans la solitude.

« Ma vie est simple et calme ; pourtant je regrette la solitude de l'Asekrem où aucun bruit humain ne monta jusqu'à moi. Ici je suis le confident et souvent le conseiller de mes voisins ; je sais les choses affligeantes ; on souffre de voir les âmes se perdre ; on souffre de voir le bien ne pas se faire. A la joie du bonheur infini de Dieu, au *Gratias agimus Tibi propter magnam gloriam Tuam* vient se mêler la tristesse des misères de la terre. Je souffre aussi comme Français de ne pas voir nos sujets indigènes administrés comme ils devraient l'être, et de ne pas voir les chrétiens de France s'efforcer, non par la force ni la séduction, mais par la bonté et l'exemple des vertus, d'amener à l'Evangile et au salut les infidèles de leurs colonies d'Afrique, enfants ignorants dont ils sont les parents. »

Le 27 avril 1913, il quitta Tamanrasset avec un jeune grand chef Touareg qu'il aimait comme un fils, à qui il voulait montrer la France chrétienne. Le 22 novembre, après un séjour de plusieurs mois en France, le P. Charles rejoignait Tamanrasset, d'où il ne devait plus s'éloigner.

Il écrivait, le 1er mai 1914, de Tamanrasset :

« Je pense aller en France fin avril 1915, — le but de ce voyage est l'établissement de la petite confrérie projetée... Son but, c'est l'évangélisation des infidèles de nos colonies. Les moyens proposés sont de se convertir soi-même, de convertir ce qui nous touche de près, ce qui nous entoure et d'aider les prêtres, les religieux, les religieuses, les laïcs qui évangélisent les infidèles de nos colonies par tous les moyens en notre pouvoir ».

Mais la guerre mit obstacle au voyage projeté. Dieu l'attendait pour la dernière immolation. Ce fut plus simple que jamais.

« J'ai appris la guerre le 3 septembre ; j'ai cru être plus utile ici qu'ailleurs, j'y suis donc resté et je pense y rester jusqu'à la paix. Le pays est très calme ». (Le 17 janvier).

Son vieux cœur d'Alsacien et de Lorrain battait cependant bien fort. Il avait écrit le 24 novembre 1915 : « Mon premier pèlerinage après la victoire sera pour Strasbourg et Metz ».

Mais ce pèlerinage, il ne le ferait jamais.

Durant l'été, l'agitation senoussiste avait pénétré dans le Hoggar. Le 13 juin, le Père dut quitter son ermitage et s'installer dans le fortin. En septembre, une forte alerte eut lieu. Puis le calme revint et le Père, congédiant ses gardiens, reprit sa vie solitaire dans son ermitage.

Le vendredi 1er décembre, il écrivait à L. Massignon :

« Il ne faut jamais hésiter à demander les postes où le danger, le sacrifice, le dévouement sont plus grands : l'honneur, laissons-le à qui voudra, mais le danger, la peine, réclamons-les toujours. Chrétiens, nous devons donner l'exemple du sacrifice et du dévouement... Notre coin de Sahara est en paix »..

Ce fut son dernier témoignage.

Vers 19 heures, il fut saisi par les pillards et, quelques instants après, abattu par la sentinelle qui le gardait.

Il avait souvent offert sa vie pour la conversion de ses Touaregs.

« Si vous saviez combien je désire finir ma pauvre et misérable vie... de cette façon dont Jésus a dit qu'il n'y a pas de plus grand amour que donner sa vie pour ceux qu'on aime » (1902).

Sur la première page d'un carnet laissé à Tamanrasset, il avait écrit : « Vivre comme si tu devais mourir martyr aujourd'hui ». — « A toute minute, vivre aujourd'hui comme devant mourir ce soir martyr ».

Mais dès 1897 il avait noté dans son journal :

« *Ta pensée de la mort :* pense que tu dois mourir martyr, dépouillé de tout, étendu à terre, nu, méconnaissable, couvert de sang et de blessures et douloureusement tué... et désire que ce soit aujourd'hui... Pour que je te fasse cette grâce infinie, sois fidèle à veiller et à porter la croix. Considère que c'est à cette mort que doit

aboutir toute ta vie : vois par là le peu d'importance de bien des choses. Pense souvent à cette mort pour t'y préparer et pour juger les choses à leur vraie valeur ».

On ne peut imaginer un itinéraire plus droitement tendu vers son but.

V

Si le grain meurt...

Le P. Charles de Foucauld est mort seul.

Sans un ami. Sans un serviteur. Sans que nul de France, frère ou sœur, ait répondu à son appel. Sans avoir baptisé un seul Musulman ; abandonné, trahi peut-être, par le jeune chef touareg qu'il avait aimé et qu'il avait espéré un jour amener au Christ.

Vivre seul, mourir seul. Plus que Chartreux. Si c'est l'accomplissement absolu d'une vocation d'ermite, on n'y reconnaît rien de ce qui constitue une vie d'apôtre, même silencieux.

Et cependant, à vingt ans de sa mort, le nom du P. de Foucauld remplit l'Afrique et émeut la catholicité entière. Par milliers des âmes chrétiennes, religieuses ou sacerdotales, apprennent de lui les plus précieux secrets, s'enflamment d'amour à sa parole et s'offrent au Christ pour être ses témoins.

Qui sait si l'Eglise ne fera pas de lui un jour le maître et le patron d'un apostolat nouveau ! Lorsque des nations, ravagées par de pires Islams auront, comme l'Afrique, perdu jusqu'au souvenir de leur passé chrétien, il restera aux amis du Christ à relire les lettres et les écrits du P. Charles de Foucauld pour apprendre comme il faut aborder les déserts; et s'y enfouir, grain de blé vivant, pour y périr.

Mais déjà, dans nos peuples déchristianisés, peuples des villes et surtout peuples des campagnes, l'heure a sonné qui appelle les témoins de Jésus-Christ à renoncer à leurs maisons et à leurs terres, aux douceurs de la vie fraternelle, aux assurances de la vie commune, pour se perdre au plus épais

de la masse païenne et s'y consumer dans la prière et la charité éperdues.

J'en connais d'humbles, mais purs commencements. Et non seulement de prêtres admirables qui ont, comme curés de villages, enseveli leur jeunesse et leur vie dans ces sombres déserts de l'indifférence à toute vie spirituelle ; mais de jeunes femmes qui, renonçant aux joies les plus pures, se sont faites ermites comme le P. de Foucauld le demandait, paysannes, marchandes ou aubergistes, ouvrières comme Aquila et Priscille, n'ayant plus d'amitié et de famille que le Maître Bien-Aimé de l'autel solitaire, où parfois un prêtre de passage vient leur donner la communion.

C'est à ces chrétiens et à ces chrétiennes, disciples sans le savoir du P. de Foucauld, que s'adressent les appels de l'ermite de Tamanrasset. Car, encore une fois, ses espérances n'auront été déçues que pour trouver dans les intentions divines d'infiniment plus vastes accomplissements. Il ne pensait qu'au Hoggar. Mais peut-être son appel resté sans écho va-t-il demain couvrir les nations de Fraternités d'amour silencieux dont la Khaoua de Beni-Abbès aura été le germe mystérieux.

Car quand le grain de blé est mort, c'est alors qu'il porte beaucoup de fruit.

Paul DONCOEUR.

PRÉSENCE DES GUÉRIN

Une visite au Cayla

Il y a des œuvres littéraires qui vivent de leur vie propre et que l'on lit sans se soucier beaucoup de qui fut leur auteur, des cieux qui lui donnèrent le jour, des conditions qui marquèrent son existence. Il en est d'autres qui sont liées si étroitement au destin de celui qui les a écrites, si profondément baignées dans l'atmosphère où elles naquirent qu'on ne peut les séparer de leur créateur ni des horizons entourant leur éclosion.

Ces dernières ne sont souvent pas les plus grandes ; ce ne sont point, en tout cas, les plus classiques ; mais ce sont celles dont, à travers un siècle ou deux, l'intimité nous demeure accessible parce qu'elles restent le reflet d'un passage terrestre et d'une aventure spirituelle.

Maurice et Eugénie de Guérin — le poète romantique et l'alerte épistolière — sont du nombre de ces écrivains privilégiés auxquels toute une suite d'amis et de fidèles continue de faire cortège. On se rassemble encore, d'année en année, au chateau du Cayla pour relire en commun quelques pages du *Journal,* quelques cadences du *Centaure,* mais surtout pour vivre un moment aux lieux mêmes où ils vécurent.

La plus notable de ces rencontres fut celle de 1939, mais de trop graves événements en brisèrent presque immédiatement les échos. Le centenaire de la mort de Maurice est passé quasi inaperçu à l'instant même où son œuvre, objet d'études diligentes et de curiosités lointaines, se détachait de la pénombre où le culte jaloux de sa sœur l'avait si longtemps maintenue.

En juillet dernier, la tradition s'est renouée modestement. Une quarantaine de pèlerins sont revenus prier à

l'église d'Andillac, déjeuner devant le bel horizon que l'on découvre de la terrasse du château, se promener, deviser, écouter des lectures et des discours sous les fameux chênes qui abritèrent les joies et les douleurs des enfants de Joseph de Guérin.

Ce retour à la source, il nous faut l'accomplir après eux, afin de ramener, ou peut être tout simplement de maintenir parmi nous la présence des Guérin. A cent ans de distance, elle demeure toute proche. Elle est comme celle de parents jamais connus, mais dont la légende familiale, s'entretenant d'eux constamment, a fait des êtres pour nous plus réels que beaucoup de ceux avec lesquels nous menons un commerce quotidien.



Gaillac : Les ombres des cousines et des amies d'Eugénie hantent encore la grande place endormie. Au bureau de tabac, l'on vend des cartes du Cayla, mais il faut le concours de plusieurs habitants pour nous mettre sur la route. Celle-ci, comme un ruisseau, cherche le plus bas niveau parmi des collines aux ondulations douces sous un ciel immensément haut. Au sommet des coteaux, de monticule à monticule, par dessus la houle des vignes bleuies, de modestes châteaux, escortés de tourelles, de pigeonniers et de cyprès, se saluent les uns les autres.

Cahuzac : Au pas d'une porte, un pâle jeune homme tremblant de timidité, fait un geste las vers le chemin à mi-pente d'un coteau. Déjà, ce guide indolent a la distinction un peu fatiguée de l'atmosphère guérinienne, subtil mélange du classique et du romantique, qui marque aussi ces humbles, affinés comme des seigneurs, ces maisons que l'on croit vétustes et qui n'ont que cent ans, cette pierre qui semble antique au sortir de la carrière, ce paysage tout entier, qui, sans être soigné, paraît décanté comme un chef-d'œuvre. Le torrent fantaisiste qui creuse le vallon, le sentier déguenillé sur lequel cheminait Eugénie vers sa messe matinale, les

groupes des chênes ébouriffés y mettent une pointe de romanesque, mais, sans cesse, la vigne alentour impose l'ordre, la mesure et la sagesse.

Andillac : Une église perdue dans le vignoble et quelques maisons qui feignent de s'écrouler. Le sanctuaire baigne dans une lumière verte ; les piliers rustiquement trapus s'ornent des pensées calligraphiées d'Eugénie ; au tableau des bienfaiteurs de la paroisse figurent des prélats, des académiciens et des professeurs. Tout contre la porte, dans le recoin formé par le mur du cimetière, dorment Maurice et Eugénie. L'obélisque atteste par ses allures qu'il n'est pas du pays ; il fut en effet envoyé de Toulouse par Caroline de Gervain, quand elle regagna Paris, veuve depuis quinze jours seulement. Aujourd'hui, les fleurs de « l'amitié guérinienne » s'amoncellent sur la tombe. Hier, 19 juillet 1941, il y a eu cent deux ans que Maurice de Guérin est mort, à l'heure de midi.

Le Cayla : La garenne et le fond de la vallée sont retombés dans leur solitude. Au sein d'une prairie humide, le sentier est désert par lequel Maurice, malade, accomplit son ultime retour à la maison, sa dernière et suprême émotion. « Il semblait — dit Eugénie — dans une sorte d'extase « dès la première vue du château ; l'ébranlement qu'il en eut « fut unique et dut épuiser toutes ses facultés de sensation ; « je ne lui ai plus vu l'air vivement touché de rien depuis « cela ».

Le château est devenu un musée, mais une partie, réservée par la famille, demeure habitée. Ainsi le charme persiste. Dans la vaste cuisine, une flamme éclaire toujours la cheminée autour de laquelle vaquaient jadis dans la paix et la médiocrité Joseph de Guérin qui opposa toujours à une vie dure, une douceur naturelle ; Eugénie dont la présentation n'est plus à faire ; Mimin, dévote, pratique et un brin butée comme l'atteste son portrait ; Erembert, l'enfant terrible, et Maurice, l'enfant doué et mystérieux dont le destin devait tous les déconcerter.

La garde, après un regard soucieux sur l'antique potager de briques roses où les braises rougeoient comme au temps passé, nous conduit en haut dans les chambres aux planchers nus, aux beaux plafonds sculptés.

Comment ne pas rester confondu devant l'austérité de la chambrette d'Eugénie ! Ainsi, c'est dans cette cellule au carrelage rouge, au pauvre mobilier, qu'éclatait ce tempérament impétueux, aussitôt repris et bridé par la volonté. « N'est pas jolie de traits et même pourrait passer pour laide « si on peut l'être avec une physionomie comme la sienne. « Figure tuée par l'âme, yeux tirés par les combats inté- « rieurs, un coup d'œil jeté de temps en temps au ciel avec « une aspiration infinie, air et maigreur de martyre, lueur « purifiée mais ardente encore d'un brasier de passions étein- « tes seulement parce qu'elles ne flambent plus », telle la vit Barbey d'Aurévilly, qui, pour observer, avait des yeux merveilleux, telle on peut l'imaginer encore assise à sa petite table, poussant la veillée fort avant dans la nuit, pendant que la lueur de sa chandelle vacille le long des murs étroits et hauts.

Dans la chambre de Maurice, on n'aperçoit rien d'abord que le lit et, sur une table, le sac de voyage d'Eugénie, un sac à soufflet rebrodé au point de tapisserie. Cela suffit pour suggérer tout le drame du retour.

« C'est dans ce lit que mourut Monsieur Maurice », nous dit la garde, d'une voix qui conserve toute la gravité d'un pareil événement.

« Nous nous mîmes tous à le baiser et lui à mourir », écrivit Eugénie le 11 février 1840, en rassemblant ses souvenirs du moment suprême.

Il en va de cette agonie comme de toute sa vie ; Maurice reste seul entre la nature qui se dérobe et Dieu dont la connaissance lui est demeurée inaccessible durant son existence; seul au milieu d'êtres se penchant sur lui, le caressant, l'étouffant de tendresse.

Ainsi que le dira plus tard Reiner Maria Rilke, dont la

traduction du *Centaure* révèle, parmi bien d'autres traits, les affinités guériniennes :

Le Seigneur à chacun donne sa propre mort,
Un trépas qui naît de sa vie,
Comme son destin plein de peine et d'amour angoissés.



Sur la fin de Maurice de Guérin plane la contrainte familiale, douce et terrible à la fois, comme elle a pesé sur toute sa vie, comme elle devait aussi régner longtemps sur sa mémoire.

Rarement poète fut davantage veillé et surveillé par sa famille. Il en jouit et il en souffrit. Périodiquement, devant leurs investigations conjuguées, les avalanches de leurs conseils, son âme tourmentée et incertaine se replia et, comme certains êtres dans la nature, il se déroba dans le silence et l'immobilité. Il espaça la correspondance, il suspendit les confidences, « parce que les lettres (à Eugénie) vont à toute « la famille, usage de confiance excellent mais qui appellerait quelques réserves. Il y a des lettres sans secret et qui « renferment plus que des secrets ; enfin, ce qui se raconterait à chacun pris à l'écart, se révèle péniblement devant « tous, au milieu du cercle de famille ».

Ce que l'on attendait de ses lettres, c'était des décisions. une expression aussi définitive que possible de son âme et de sa personne, une image stable et rassurante que l'on pourrait communiquer aux parents et amis, comme on montrerait son daguerréotype. Au contraire, l'âme de Maurice changeait douloureusement à chaque instant ; ses profondeurs se trouvaient masquées par une invincible pudeur, et un rien blessait un épiderme criblé de mille cicatrices. Lui-même nous le dit : « Ce que tout homme, d'une certaine nature plutôt « écartée que supérieure, garde avec le plus de vigilance, « c'est le secret de son âme et des habitudes intimes de sa

« pensée. J'aime ce dieu Harpocrate, son index sur sa « bouche ».

De l'affection du frère et de la sœur, on a essayé de faire une idylle parfaite, trop parfaite, dont le convenu, s'il eut été vrai, aurait sans doute depuis longtemps éteint en nous tout intérêt, aussi bien pour l'un que pour l'autre. Le poète avec son âme éternellement voilée y sert surtout de fond de tableau pour mettre en lumière les perfections de sa sœur. « C'est ainsi — comme le dit si bien l'abbé Decahors dans « son *Essai de biographie psychologique* — que pendant cin- « quante ans, l'on ne connut de Maurice que ce qu'en lais- « sèrent voir un souvenir timide et une amitié pusillanime, « pliées devant les tyranniques exigences d'une piété fami- « liale étroitement scrupuleuse. L'étoile disparaît sous l'écran « d'un blanc nuage... Pâle physionomie de séminariste sen- « timental, fondue dans l'auréole de sainteté d'une sœur ; être « faible, indécis de caractère et d'esprit, impropre à vivre et « dont la vie ne voulut bientôt plus ; sympathique comme la « vertu ou plutôt comme l'innocence malheureuse, poète mé- « diocre et prosateur obscur, tout son mérite (qui fut passif) « fut de jouir d'une piété admirative, disproportionnée à son « cas, d'avoir été le centre d'une vie plus riche, le soin d'un « cœur plus tendre, l'objet de plaintes sans fin en une prose « aisée. L'ombre d'Eugénie s'étendait sur Maurice ».

La monotonie est la rançon des perfections imaginaires. Devant le bonheur du troisième acte, nous sommes obligés de baisser le rideau avant que ne vienne la détresse de l'ennui. La vérité se trouve dans la diversité. N'appliquons pas les mêmes poids et mesures à deux êtres aussi différents.

Car ce couple parfait de frère et de sœur n'avait même pas un langage commun. Elle parlait action, ayant une nature volontaire, comme en témoignait son menton, et, plus encore, un tempérament envahissant, comme l'indiquait sa grande bouche bien fendue et toute sa physionomie.

Mais lui, parlait rêve et pensée et, pour ce qui était des actions, il ne s'intéressait ni aux bonnes ni aux mauvaises. « Je ne commets pas mes actions mauvaises impétueuse-

« ment. Il y a au fond de moi je ne sais quelles eaux mortes « et mortelles, comme cet étang où périt Sténio, le poète ». Dans le défilé incessant des jours et des saisons, des astres et des créatures, il cherchait le point fixe, la source et le secret des harmonies terrestres, que depuis l'antiquité nul peut être n'avait si bien entendu que lui. Toute sa jeunesse s'était passée à les écouter. Sur la terrasse du Cayla, dans le petit espace lumineux au-dessus du paysage où il était assis, absorbé dans l'univers, il tissait, telle une araignée au centre de sa toile, la dentelle de ses pensées où brillaient, comme de la rosée, les goutelettes d'une prose exquise dans sa distinction naturelle. Elle était faite de choses menues et grandes tout à la fois, telles que les contenait l'horizon du Cayla, telles surtout que les abritait son esprit.

Car né sur les coteaux, mon âme s'est liée
D'une douce amitié, divinement nouée,
Avec les champs, les bois, les ondes, le soleil,
Le ciel soit pâle ou gris, soit riant ou vermeil.

Car ce jeune homme, que son père, Joseph de Guérin, maire d'Andillac, désignait sur le passeport qui devait l'accompagner à Paris comme « étudiant ecclésiastique », était, selon Barbey d'Aurévilly, « cette chose rare et qui dure peu, un poète ».

Quant à « l'étudiant ecclésiastique », il paraît inventé de bonne foi par la famille, pour tirer des difficulés de l'existence un garçon peu pratique et sans fortune. Mais ce n'était qu'un fantôme. « Je crois que mon développement a trompé « Eugénie, elle voulait m'obtenir telle qu'elle imaginait que « je serais. On me demande des conformités qui ne sont pas « en mon pouvoir ».

De ce fait, sa vie ne pouvait être que celle d'un inadapté. Il ne chercha d'ailleurs pas beaucoup à y remédier et n'eut aucune confiance dans ses entreprises, sachant d'avance qu'il ne pouvait les prendre à cœur. Le très débrouillard Paul Quemper conseillait : « Unissons autant que possible ces deux « ordres d'idées : Argent et Poésie. Et, au lieu de nous

« laisser écarteler à deux mondes, habitons-les tour à tour ». Mais, si la formule eût pu convenir au dandy Guérin, le poète ne parvint jamais à la réaliser, parce qu'au fond de lui-même, il n'était nullement écartelé à deux mondes, il ne tenait qu'à un seul : celui de la poésie.

Ce qu'il appelait sa « position », ce grand sujet des missives à sa famille, fut plus un mythe qu'une situation. On ne lui réclama pas beaucoup d'articles durant sa courte carrière de journaliste et il ne fournit même pas le si peu demandé. Pendant que les uns et les autres s'essayaient à lui apprendre des recettes pour s'en tirer dans la vie, il soupirait lui aussi : « *Ah ! que ne suis-je assis à l'ombre des forêts* ».

***

Cette nonchalance pourrait nous inciter à ne choyer en lui qu'un destin romantique digne de pitié, un poète mineur désarmé devant la vie. Cependant s'il dédaigna les contingences, s'il opposa aux événements une passivité plus encore qu'une nonchalance, c'est qu'il était très absorbé par le monde unique qu'il construisait, dont il pressentait et prisait hautement le privilège. La part trop juste faite à la vie pratique était la rançon d'une création pour laquelle il se sentait force et talent. Car, si Maurice convint assez facilement de ses échecs pratiques, il ne se départit jamais d'une grande dignité vis-à-vis de son œuvre, de sa pensée la plus intime. Sans se dépouiller de cette humilité qui charma tant Barbey, il ne se méprit nullement sur la valeur de ses dons et mit beaucoup d'application à mériter d'être un grand poète.

La paresse qui nous le rend présent, assis à la terrasse du Cayla, épiant « les bruits de la nature », ou bien allongé dans son lit, courtines tirées, et s'interrogeant « sur la descendance des choses », cette paresse cachait une grande activité intérieure, un cheminement original de la pensée, une expérience douloureuse de son existence placée sur un plan très haut, et c'était son propre destin que Maurice allait convertir en poèsie.

Deux courants se heurtaient en lui : la recherche de Dieu, telle que lui laissait comme idéal une éducation préjugeant d'une vocation qu'il n'avait pas ; le culte de la nature jailli spontanément d'un grand et secret accord entre son âme et le paysage dans lequel il avait été élevé.

Maurice essaya d'approcher Dieu en exhorcisant la nature. De ce côté-là, il avait des ouvertures singulières par lesquelles tout l'univers pénétrait en lui. Ne ressemblait-il pas à ces ruisseaux trop courts qu'il aima tant, au val de l'Arguenon, et dans lesquels « le flux et le rythme de la mer pénètrent presque jusqu'à la source ». Il portait en lui « la mesure éternelle » qu'observe en se répandant le souffle de la nature dont un petit nombre seulement de mortels, par un privilège du destin, sait reconnaître le passage. Persuadé que son inspiration traversait le sein des dieux, guidé par elle, il se mit à leur recherche.

Mais, les épanchements panthéistes d'un romantique, succédant aux méditations d'un séminariste sentimental, n'auraient pas suffi pour faire de Maurice de Guérin l'auteur d'un chef-d'œuvre de « cette musique de Beethoven transcrite en prose » qu'est le *Centaure et la Bacchante*. Il fallait pour cela que s'opérât l'accord des aspirations infinies du chrétien et du bonheur limité du penseur antique ; il fallait que la recherche de Dieu se poursuivît à travers la forêt des symboles et que cette aventure d'âme fût signée par la souffrance ; il fallait, enfin, un climat favorable pour faire éclore une floraison aussi subtile, une main de maître pour opérer la greffe.

Maurice trouva la Chênaie et Félicité de Lamennais.

L'influence de Monsieur Féli, toute différente de celle qu'espérait (ou redoutait) la famille, et même de celle qu'escomptait le maître, fut cependant très grande, car le prophète et le disciple avaient beaucoup en commun. L'un et l'autre savaient sentir la nature, l'un et l'autre avaient le goût de l'arbre et de l'espace, la même sensibilité aux variations de la lumière, la même passion des paysages primitifs. Tous deux se sentaient rattachés à la terre par des liens à la fois mystiques et réels.

Lamennais, comme le dit très bien encore l'abbé Decahors, apprit à Guérin à définir ses sentiments en lui indiquant leur raison métaphysique. Le naturalisme philosophique de Lamennais devient la base du naturisme guérinien. Maurice sut, dès lors, qu'une émotion de son être était une vibration de l'univers, une onde émanée de Dieu se mouvant à travers les choses et parvenant à sa conscience. Son imagination qui, d'elle-même, s'étendait au monde, prit l'habitude des grands ensembles et des vastes conceptions.

Leur destin respectif devait les éloigner l'un de l'autre. Mais la séparation aurait sans doute eu lieu même si M. de Lamennais était resté au sein de l'Eglise. Maurice dut, sur son lit de mort, abjurer les erreurs menaisiennes bien qu'il ne fût sans doute jamais entré dans la logique du système. Ce qui l'éloigna du Maître bien avant la débâcle finale, ce furent les divergences de leur personnalités intérieures, beaucoup plus que des oppositions de doctrines. Monsieur Féli s'était vite aperçu qu'un tel poète ne pouvait guère servir à la propagation de la foi, et de ce fait, il le sous-estima un peu. Il n'admettait d'ailleurs l'usage de la poésie que pour rehausser l'éclat des idées et sa religion n'avait besoin ni d'un organiste des harmonies de la nature comme Maurice de Guérin, ni d'un chantre du cœur comme son ami de la Morvonnais. Ayant appris à ses disciples à user de la nature comme d'un symbole, il trouvait déplacé qu'ils la servissent comme une déesse. Au surplus, l'aventure d'âme dans laquelle Maurice était embarqué n'impliquait en rien le choix d'un système politique et social, comme celui à la formation duquel tendait exclusivement le maître de la Chênaie.

Maurice, jeté au rivage avec le lot d'âmes dont M. de Lamennais avait pris la charge et dont il se débarrassa à l'heure de la tourmente, continua seul sa recherche anxieuse. Seul, mais non point désorienté car, grâce à la Chênaie, s'était noué le fil menu et fragile qui relie *le Centaure à la Bacchante*, qui unit le chrétien à l'enfant de la nature, qui rattacha le contemplateur d'un bonheur classique et limité à l'âme romantiquement insatiable. Depuis longtemps déjà, le déroulement de

ses pensées dans son journal tendait aux grands thèmes qui s'épanouissent dans son chef-d'œuvre, mais il fallait les clartés menaisiennes pour que le duel, qui est au fond du drame guérinien, puisse s'exprimer en une prose immortelle.

La Bacchante y représente la sagesse antique qui accepte son bonheur limité. Grâce à elle, Maurice trouverait dans la nature un refuge contre le tourment et un objet de grandes délectations. Tout y serait beau à condition de n'en considérer que le moment présent et d'en accepter chaque phase dans sa perfection éphémère. A travers les étapes de son existence, la Bacchante, en subissant son sort, se rassasie de sa propre vitalité.

Mais le Centaure qui procède aussi de l'humanité poursuit à travers la forêt la trace des dieux. Partout le divin l'environne, l'oppresse et l'irrite car, nulle part, il n'est saisissable. La nature n'apporte à sa connaissance que des dons diffus et des allusions fugitives. « O Melampe, les dieux errants ont posé leur lyre sur les pierres... mais aucun... aucun ne l'y a oubliée ».

Assouvissement de la Bacchante, aspirations du Centaure, l'univers ne peut délivrer le catéchiste d'Eugénie de son tourment métaphysique. La nature le déçut autant qu'elle le ravit et ses insuffisances le firent souffrir, autant que ses charmes le consolèrent.

C'est cet obsédant contraste qui rend encore si attachante à travers sa prose l'image de Maurice, si émouvante ses traits à travers le paysage que découvre le visiteur au bout du sentier où traînent déjà quelques feuilles tombées,... le sentier de juillet par lequel Maurice rentra au Cayla, onze jours avant de mourir.

Anne-Elisabeth PRÉLOT.

LES MALADES DANS LA CITÉ

Ont-ils un rôle social à remplir ?

Qu'une nation ait à veiller sur la vigueur physique de sa race comme sur l'un des facteurs les plus importants de sa prospérité, personne ne le conteste ; mais tout le monde admet que, malgré les perfectionnements apportés à son équipement sanitaire, elle comptera toujours des infirmes incurables ; ils seront même plus nombreux que jamais dans les périodes de misère comme celle que nous traversons. La question des malades dans la Cité reste donc inéluctable : ces consommateurs qui ne peuvent plus ni produire, ni gagner le pain qu'ils mangent, sont-ils, pour elle, autre chose qu'une lourde charge ?

Evidemment non, s'il n'y a pas d'autres richesses que l'or et les matières premières, si le seul emploi de l'homme est de les mettre en œuvre pour multiplier les jouissances. Dans cette perspective, bornée aux horizons terrestres, le malade incurable apparaît nécessairement comme un malheureux qui, n'ayant plus aucune raison de vivre, encombre inutilement la Cité. Dès lors ne serait-il pas plus humain, si l'on prend soin de lui procurer une mort aussi douce que possible, d'abréger sa souffrance plutôt que de la prolonger aux frais de l'Assistance Publique ?

Une récente condamnation du Saint-Office (1) nous apprenait que cette conclusion rallie, à l'heure actuelle, des partisans décidés à la mettre en pratique. Mais dans un pays

---

(1) « **La question suivante a été posée à cette S. Congrégation du Saint-Office :**
Est-il permis de tuer, sur l'ordre de l'autorité publique, des hommes innocents de tout crime méritant la mort, mais qui, par suite de leur état de santé, ne peuvent plus servir la nation et sont pour elle plutôt une charge et un obstacle à sa vigueur et à sa force ? ».

Non, cette pratique étant contraire au droit naturel et au droit positif divin.

Sa Sainteté a approuvé, confirmé et ordonné de publier cette réponse, le 2 décembre 1940. (A. A. S., 1940, p. 553).

comme le nôtre, tout imprégné de civilisation chrétienne, elle heurte tellement les sentiments les plus profonds et la moralité spontanée, que les incroyants eux-mêmes reculent devant cette brutale logique : il n'est pas question, Dieu merci, d'inscrire l' « euthanasie » dans notre législation.

Toutefois accorder à ces malades le droit de cité au seul titre de la compassion, voire de la reconnaissance (s'ils ont contracté leur infirmité au service de la communauté), serait méconnaître, en même temps que leur dignité de personne humaine, la fécondité de leurs souffrances qui ne contribuent pas moins au bien commun que le travail des hommes valides.

La grandeur et même la prospérité d'une nation requièrent plus encore que l'or et les matières premières, les forces morales qui forment son âme. Que cette âme défaille et sa vie même est en péril ; nous en avons fait l'expérience, lorsque la France est tombée vaincue sur le monceau de ses ressources dont les Français n'avaient pas eu le courage de tirer parti pour sa défense, lorsqu'elle a vu occuper par l'envahisseur sa terre aimable et fertile où les Français n'avaient plus que le courage du dépeuplement au rythme hallucinant de cent habitants par jour. Or ce trésor des forces morales, qui constitue son patrimoine le plus précieux, les malades se trouvent dans une situation privilégiée pour le faire fructifier.

L'appétit de jouissance est l'expression de la *chair*, comme les forces morales de *l'esprit*. Dans un être qui est indivisiblement l'une et l'autre, la jouissance est donc un épanouissement normal de l'activité ; mais, recherchée pour elle-même, elle livre l'esprit à la servitude de la chair. Or c'est un fait que l'homme — plus exactement l'homme déchu — est enclin à cette recherche désordonnée et ne résiste pas à cette inclination si, de façon habituelle, la jouissance s'offre facilement à lui. Ses forces morales s'étiolent dans le climat de la facilité et ne s'épanouissent que dans celui du sacrifice. La maladie est précisément l'une des voies qui l'y introduisent le plus avant.

Satan, qui sait bien comment succombe le cœur humain, ne s'y trompe pas dans la lutte qu'il entreprend contre *Job*. A Dieu qui magnifie la vertu de son serviteur, il réplique insolemment : « *Est-ce gratuitement que Job craint Dieu ? Ne l'as-tu pas entouré comme d'une clôture, lui, sa maison et tout ce qui lui appartient ? Tu as béni l'œuvre de ses mains et ses troupeaux couvrent le pays. Mais étends ta main, touche ce qui lui appartient et l'on verra s'il ne te maudit pas en face* » ! Et, comme il n'a pu abattre Job qui a supporté sans se plaindre la perte de tous ses biens et de tous ses enfants, il jette à Dieu ce suprême défi : « *Peau pour peau ! L'homme donne tout ce qu'il possède pour conserver sa vie. Mais étends ta main, touche ses os et sa chair et on verra s'il ne te maudit pas en face* » ! Satan n'aura pas le dernier mot ; Job ne maudira pas Dieu, mais, atteint dans ses os et dans sa chair, il ne pourra, cette fois, retenir ses plaintes : « *Périsse le jour où je suis né et la nuit qui a dit : « Un homme est conçu »... Mes soupirs sont comme mon pain et mes gémissements se répandent comme l'eau. Ce que je crains, c'est ce qui m'arrive ; ce que je redoute fond sur moi. Plus de tranquillité, plus de paix, plus de repos et le trouble m'a saisi* (1) ».

La maladie, en effet, lorsque l'emprise en est totale, non seulement arrache l'homme à sa vie de divertissement, à sa vie de travail, à sa vie de famille, à tout ce dont il jouissait, mais l'atteint dans son être même, transformant ses possibilités de jouissances en des capacités de souffrances parfois terribles. J.-K. Huysmans, en proie au mal atroce qui devait l'enlever quelques mois plus tard, écrivait à son ami J. Esquirol : « Ce n'est pas moi qui vous ai parlé du livre qui aurait converti Coppée, lequel ne l'a pas été, d'ailleurs, par un livre, je crois, mais par la maladie, alors qu'il venait d'être opéré. C'est plus efficace que des lectures, la souffrance. Que Dieu vous préserve de ces voies, car c'est terrible. On a beau se résigner de son mieux, il y a des moments de panique où, voyant tant de prières inexaucées, l'on se désempare ».

(1) Livre de Job : I, 9-11 ; II, 4-5 ; III, 3 et 24-26.

Dans la détresse de ces arrachements, pour n'être pas désemparés, et, plus encore peut-être, à certaines heures où la douleur et l'angoisse étreignent l'organisme, pour dominer simplement par la fine pointe de la volonté l'épouvante physique et l'épuisement de la bête réduite aux abois, les malades ont besoin d'une vaillance que ne soupçonnent même pas ceux qui n'ont jamais connu d'autre brisement du corps que la tonifiante fatigue qui rompt les membres au soir d'une journée de labeur.

Mais surtout ils se trouvent mis en demeure de choisir entre le glissement au néant ou l'ascension vers Dieu. Impossible maintenant de se dérober à cette option, comme parmi les plaisirs, les profits et les succès de l'état de santé ils s'imaginaient le pouvoir faire jusqu'à ce que la mort vînt trancher pour eux l'alternative. Si le choix fait dans ces conditions n'a pas la spontanéité héroïque des grands renoncements consentis par les saints, il n'en reste pas moins, ce qu'il est pour tout homme, l'épreuve décisive de force qui commande toute la vie morale.

En effet, en commençant de s'écrouler pour eux, si le décor de ce monde où leur intelligence et leur amour risquaient de s'arrêter comme à l'ultime réalité leur révèle son inconsistance foncière, il peut aussi les accabler sous ses décombres. Seule une foi intrépide dans les valeurs spirituelles, c'est-à-dire, pour parler clair, dans leur destinée éternelle, leur donnera le courage nécessaire pour reconstruire sur ce chantier de ruines, irréparables dans l'ordre purement charnel. D'où l'approfondissement de la vie intérieure chez tous ceux qui n'ont pas voulu être des vaincus.

Deux témoignages, extraits de l'abondant dossier que constituent les ouvrages écrits à leur sujet, illustreront cette sèche analyse.

Le premier est emprunté à M. Robert de Traz, l'un des enquêteurs qui ont le mieux pénétré leur psychologie :

« A. me montra de lui une photographie qui datait de deux ans à peine : un jeune homme vigoureux, debout dans un costume de sport,

le visage insouciant et plein. Et comme je la lui rendais sans rien dire, il me regarda droit dans les yeux et sa face aux longues rides s'éclaira : « Oui, c'est moi, me dit-il. Je ne savais rien alors, pas même que j'étais ignorant. J'essayais et je me trompais. J'étais content de moi, ardent et vif. Maintenant me voilà malade et tout ce que je désirais obtenir, je ne l'aurai jamais. Mais j'ai trouvé Dieu » (1).

Le second émane directement d'une grande malade qui consacre ce qu'elle a recouvré de santé à ses frères souffrants :

« Mon âme, je l'avais laissée vivoter jusqu'ici, l'alimentant de quelque vague prière, la sentant parfois tressaillir à quelque bon désir. Mon âme, je m'en étais peu souciée, pensant que, pour vivre sa vie, elle était superflue, si ce n'était gênante.

Et voilà que dans le cachot où l'épreuve me précipite, je cherche en vain une porte qui s'ouvre, voilà que je me trouve seule dépouillée de secours en face des ruines de ma vie. Tout en moi s'indigne et se révolte, toute lumière s'enténèbre, tout... sauf une petite flamme qui s'obstine à briller. Dans ma nuit, je n'ai plus que sa faible lueur. Je m'en approche comme d'un phare. Mes gémissements la raniment. Son heure est venue, l'heure de l'âme.

A mesure que mes sens et mon cœur et mon esprit s'affinent, ma petite flamme éclaire davantage, elle bénéficie de tous les apports, c'est elle qui opére la synthèse de tous les épanouissements humains, c'est elle qui, en purifiant, les coordonne et les oriente...

Tout s'harmonise en moi, je saisis le pourquoi de l'épreuve et le sens de la vie... une vie monte en moi et m'envahit, non plus la mienne, mais celle de Dieu (2) ».

Les annales de la sainteté confirment de façon éclatante ces témoignages. Une sainte Lydwine, dont la plume truculente de Huysmans s'est complu à nous décrire les plaies, n'est pas une exception unique ; nombreux sont les saints et les bienheureux qui trouvèrent dans la maladie l'achèvement des vertus héroïques qui leur ont mérité d'être canonisés par l'Eglise, tels, pour ne citer que deux des plus populaires, Gabriel de l'Addolorata et Thérèse de l'Enfant-Jésus, emportés, en leurs vingt ans, par la tuberculose pulmonaire. Si bien que Péguy n'a pas craint d'écrire : « La maladie fait

---

(1) Robert de Traz : « *Les heures de silence* », p. 214.
(2) Suzanne Fouché : « *Souffrance, école de vie* », pp. 71-73.

partie si intégrante du mécanisme de la sainteté que l'on ne sait pas si les saints malades ne sont pas les plus grands d'entre les saints. On ne sait pas si un saint comme saint Louis est plus grand comme roi, comme croisé ou comme malade (1) ».

Qu'on n'aille pas objecter que la force d'âme déployée dans cet âpre mais obscur combat peut bien élever le malade jusqu'aux cimes de l'héroïsme, mais ne profite en rien à la Cité. Ce serait retomber dans un utilitarisme destructeur de toute valeur morale, puisque, dans cet ordre, l'action est féconde dans la mesure où elle est désintéressée, c'est-à-dire où elle poursuit une fin supérieure non seulement aux intérêts de l'individu, mais encore aux seuls avantages matériels qu'en peut retirer la communauté (2).

Lorsqu'au matin du 18 juin 1940, les cadets de Saumur (3) prenaient position sur la Loire, la guerre était déjà perdue et ils le savaient. Cependant, la veille, quand ils avaient entendu le Maréchal annoncer qu'il demandait l'armistice, ils s'étaient juré de mourir face à l'ennemi plutôt que d'abandonner le poste qui leur était confié et ils tinrent leur serment, bien qu'ils n'eussent aucun espoir d'arrêter les masses motorisées qui déferlaient sur eux. Geste inutile, dira-t-on avec le lamentable personnage, dont la manche s'ornait pourtant de quatre galons, qui osait leur crier dans sa fuite : « Qu'est-ce que vous fabriquez là ? Faites comme moi, f... le camp ! ». Avec le colonel Michon, commandant de l'Ecole, la conscience répond : « Une espérance était en eux. Leur sacrifice, parmi tant d'autres aussi purs, aura maintenu l'âme de la patrie. Ils ont, en mourant, commandé à la France de se rebâtir sur leurs tombeaux, à la haute taille de

---

(1) Charles PÉGUY : « *Pensées* » (extraits par Pierre Péguy), p. 100.

(2) Il ne faut pas confondre ce désintéressement avec la démission devant le labeur et le risque : le malade imaginaire est un des thèmes classiques de la comédie et de la satire ; toujours les auteurs ascétiques ont mis en garde contre la lâcheté et la paresse auxquelles le soin de la santé peut servir de prétexte. Mais il n'est ici question que des malades authentiques, pour qui leur maladie, loin d'être l'objet d'une complaisance morbide, est l'adversaire contre lequel ils ont engagé, dans un sens qui n'a rien de métaphorique, une lutte à mort, bien décidés à en triompher dans leur corps, si possible, tout au moins dans leur âme.

(3) REDIER : « Les cadets de Saumur », pp. 9 et 195.

ses destins immortels ». Or, remarquons-le, ce n'est pas simplement par l'exemple donné que leur sacrifice a maintenu l'âme de la patrie, mais par sa valeur intrinsèque, comme tous ces autres, aussi purs que le leur, qui ne trouveront pas d'historien.

Cette portée sociale du sacrifice, même le plus secret, est un fait mystérieux, peut-être déconcertant pour la raison raisonnante qui cherche à l'analyser, mais en faveur duquel témoigne spontanément l'âme naturellement chrétienne, ainsi que le notait cette malade incroyante :

« Je pense que le caractère inutile de la douleur n'est qu'apparent. Derrière ce que nous voyons, au delà de ce que nous sommes, qui sait si elle ne va pas rejoindre un autre monde dont nous vivons sans assez le savoir. Nous ne serions que les signes apparents d'une lutte mystérieuse engagée ailleurs, vaste conflit d'où dépendent d'immenses intérêts, le sort de l'humanité. Si humbles soient-ils, mes ennuis, les vôtres aussi, — ajouta-t-elle avec politesse — constitueraient des éléments de cette lutte, des renforts ; et plus encore la façon dont je les supporte. Peut-être quelque part, derrière l'horizon, un seul sacrifice a-t-il une puissance incalculable d'explosion. Si c'était vrai, tout compterait alors, même ce qui demeure inconnu des hommes, et les malades seraient utiles (1) ».

Ce mystère, comme tout ce qui touche à la destinée humaine, ne s'éclaire pleinement qu'à la lumière de la Révélation qui nous apprend que « c'est vrai » ; que tous les hommes se trouvent, en effet, non pas isolés mais étroitement solidaires entre eux, engagés dans un vaste conflit d'où dépend le sort de l'humanité. C'est d'une part l'orgueil et les plus bas instincts qui la précipitent aux gouffres de la volupté et du sang, et, d'autre part, l'aspiration au vrai et au bien qui, dans l'ordre et la paix, l'orientent vers Dieu. Dès le premier engagement, séduite par Satan, elle avait irrémédiablement perdu la partie, si Dieu, en s'incarnant et en mourant sur la Croix, n'était venu la sauver ; désormais, assurée de la victoire, elle doit cependant la remporter de

(1) Robert de Traz : « *Les heures de silence* », p. 181.

haute lutte contre les passions déchaînées dans le monde par le péché originel, en s'associant effectivement au sacrifice de son chef, le Christ. Cette loi du sacrifice s'impose à tous ses membres, sans exception, ne serait-ce que par l'effort que demandent la maîtrise de soi et la tâche quotidienne et par la mort qu'il faudra, un jour, accepter ; mais elle se fait plus exigeante pour certains d'entre eux, parmi lesquels les malades occupent une place de choix, car en eux se vérifie dans tout son réalisme la parole de l'Apôtre : « *Ce qui manque aux souffrances du Christ, je l'achève en ma chair pour son corps qui est l'Eglise* (1) ». Dans l'économie de la Rédemption ils sont des pourvoyeurs de grâce et d'énergie spirituelle pour la communauté humaine tout entière et plus spécialement pour les communautés restreintes, patrie et famille, auxquelles ils appartiennent et qui, totalement privées du sel de leurs souffrances, risqueraient de s'affadir et d'entrer en décomposition.

Mais, pour remplir ce rôle, il ne leur suffit pas de tomber malades, pas plus qu'il ne suffit d'être jeté en pleine bataille pour devenir un héros. Leurs souffrances ne sont ferments de vie que dans la mesure où elles sont *humaines*, c'est-à-dire sinon librement choisies, puisque c'est Dieu qui se réserve d'appeler à la maladie, comme il se réserve de fixer les circonstances et le temps de la mort, du moins librement acceptées et offertes pour un plus grand bien qui, en définitive, se ramènera toujours à l'avancement de la justice et de la charité dans le monde, dans leur patrie, dans leur famille. Terrassés par la maladie, ils restent donc les artisans de leur destinée et responsables d'encombrer la Cité au lieu de la servir, si, par révolte ou découragement consentis, ils capitulaient devant la souffrance.

Sans doute n'appartient-il pas à la société de contrôler et de promouvoir ce service, accompli dans l'intime des consciences, comme elle le fait pour celui des bien portants ; mais il dépend d'elle d'en faciliter ou, au contraire, d'en

(1) Epître aux Colossiens, I, 24.

rendre impossible l'accomplissement à l'ensemble des malades par l'ambiance qu'elle crée autour d'eux. Si la mentalité générale imbue de positivisme et d'esprit de jouissance, n'admet rien au delà des travaux et des loisirs de cette terre, l'infirmité qui réduit définitivement le corps à l'impuissance sera regardée comme un anéantissement anticipé et ceux qu'elle atteindra, considérés, par ceux-là même qui les soignent avec le plus de dévouement, comme des victimes du sort n'ayant qu'une issue pour échapper au désespoir, celle dont Pascal a écrit : « La seule chose qui nous console de nos misères est le divertissement, et cependant c'est la plus grande de nos misères. Car c'est cela qui nous empêche principalement de penser à nous, et qui nous fait perdre insensiblement... Mais le divertissement nous amuse et nous fait arriver insensiblement à la mort (1) ». Pour qui sait voir au delà des apparences, la grande pitié des malades est moins la ruine des corps que le désarroi des âmes.

Il me souvient, en traçant ces lignes, d'un Boursier que j'eus l'occasion de connaître assez intimement. Ce grand actif qui se plaignait que le temps manquât à ses spéculations et à ses plaisirs, cet audacieux qu'aucune difficulté ne démontait, fut frappé d'une attaque d'apoplexie. Un mois après l'accident je le revis et me trouvai en présence d'une loque humaine : ce n'est pas de ses membres paralysés que je parle ici, mais de son intelligence désorientée et de sa volonté pantelante. Dans les nombreuses visites que je lui fis jusqu'à sa mort, j'essayai en vain de lui faire entendre qu'il y avait autre chose, dans une existence humaine, que le cours de la Bourse, les parties fines et les séjours sur la côte d'azur ; il en revenait sans cesse à la dernière annonce prometteuse de guérison relevée à la quatrième page de son journal ; et ses proches, pensant que l'illusion était le seul réconfort qui lui restât, l'amusaient de contes qui eussent fait sourire un enfant. J'ai rarement senti avec plus d'acuité qu'auprès de ce moribond la déchéance d'un monde matérialiste tombé de la hauteur chrétienne.

---

(1) PASCAL : « *Pensées* », édit. Br., n° 171.

C'est la navrante histoire de la majorité des malades dans les salles claires et nettes de nos hôpitaux modernes, dans les confortables chambres de clinique où il ne leur est pas donné de reposer les regards sur le Crucifix : comment accepteraient-ils un martyre dont le sens ne peut se comprendre que dans le mystère de la Croix ?

Cette constatation générale ne va d'ailleurs pas à nier la clairvoyance et la dignité avec lesquelles des incroyants supportent, eux aussi, leur épreuve, mus souvent par le désir, d'où la grâce n'est évidemment pas absente, d'épargner à ceux qui les soignent et à leur parents un surcroît de peine et de chagrin. Mais il y aura toujours un abîme entre la résignation stoïque sous les coups d'une aveugle fatalité et la douloureuse, sans doute, mais filiale acceptation d'une épreuve que l'on sait voulue par le Père pour le plus grand bien de son enfant.

Un loyal respect des consciences donnant toute facilité aux malades de recourir aux sources de force surnaturelle que détient l'Eglise s'impose donc, au nom même des intérêts les plus sacrés de la Cité, dans toutes les maisons où ils sont hospitalisés et réduits, en fait, au régime de l'internement forcé. Cela suppose normalement qu'elles aient leur chapelle desservie par un aumônier qui puisse visiter souvent ceux qui le désirent et leur porter la sainte communion. Si ces conditions normales se trouvent réalisées dans certains établissements (1), il en est encore trop où, soit pénurie du clergé, soit vestiges de règlements conçus jadis dans un esprit de sectarisme anti-chrétien, la messe n'est jamais célébrée et où le prêtre vient à peine une fois par mois. Ce régime de disette spirituelle se fait sentir plus cruellement encore dans les jours que nous vivons ; voici, par exemple, ce qu'écrivait récemment une jeune fille de trente-

(1) C'est ainsi qu'à Hauteville, un aumônier titulaire a été nommé aux grands sanatoriums de la Seine et que, dernièrement, Mgr l'évêque de Belley, en présence de M. le directeur de l'Office d'Hygiène Sociale du département de la Seine et de M. le Sous-Préfet de Belley, a béni dans chacun de ces deux établissements la chapelle où réside désormais le Saint-Sacrement.

et-un an, immobilisée depuis l'âge de dix-neuf ans dans un grand hôpital :

« Pas de réconfort moral et spirituel, nous sommes parfois dégonflés à bloc... Nous voyons le prêtre très peu souvent. Enfin nous avons espoir que ce côté s'améliorera un peu et j'ai grande confiance en la Providence et en notre bon Maréchal. Je voudrais tant pouvoir combler mes besoins spirituels, ainsi que d'autres malades, comme moi bien privés ».

Souhaitons que ces appels soient entendus en haut lieu et qu'il y soit répondu le plus tôt et le plus largement possible : dans la France qui veut se relever, pas une parcelle du sol ne doit rester en friche, pas une âme à l'abandon.

Pierre AUBRON.

L'ŒIL DU MAITRE

Le contrôle et les Commissaires du Pouvoir

La constitution de 1875 présentait un certain nombre de lacunes dont la moindre n'était pas l'absence d'une autorité unique s'imposant aux ministres dans les cas où malgré leur désaccord il était nécessaire d'aboutir à une solution. Combien de réformes impatiemment attendues sont restées longtemps en suspens parce qu'il existait une divergence de vues entre les ministres dont elles dépendaient, et que par suite du refus de contreseing de l'un d'entre eux les décrets correspondants ne pouvaient voir le jour ?

L'organisation provisoire actuelle, en concentrant l'autorité entre les mains du Chef de l'Etat, Président du Conseil, assisté du Vice-Président, semble bien remédier à ce grave inconvénient. Il fallait toutefois que ceux-ci soient pourvus vis-à-vis des secrétaires d'Etat d'instruments de commandement efficaces, et en premier lieu d'organes d'information. On ne peut diriger judicieusement une administration sans connaître ce qui se passe chez les administrateurs et chez les administrés : jusqu'ici le Chef de l'Etat et le Vice-Président du Conseil ne disposaient à cet effet d'aucun moyen sérieux, et leur autorité ainsi que leurs possibilités d'action s'en trouvaient singulièrement amoindries.

Le Gouvernement de la Révolution Nationale a pris à tâche de combler cette lacune. Reprenant une des plus vieilles traditions de l'autorité française, celle des *missi dominici,* une loi du 11 août 1941 a créé un corps de Commissaires du Pouvoir destinés à assister directement dans ce domaine le Chef de l'Etat et le Vice-Président du Conseil.

Nous allons constater combien leur intervention était nécessaire et comment leur action peut être exercée et com-

plétée de manière à permettre au Chef de l'Etat de savoir et d'ordonner en parfaite connaissance de cause.

*
**

Sous le régime qui a pris fin en 1940 l'esprit individualiste, si commun en France, pouvait se donner libre cours à l'échelon des ministres. Notre constitution, répondant à l'une des plus grosses préoccupations des milieux politiques, tendait à empêcher qu'un homme ambitieux concentrant entre ses mains tous les pouvoirs risque de menacer les libertés dites républicaines. Le Président du Conseil n'avait à cet effet aucun moyen de contraindre les ministres à exécuter ses volontés ; et ceux-ci, dont l'ambition était précisément de jouir avec le moins d'entraves possible d'un pouvoir pour la conquête duquel eux et leurs amis avaient ardemment besogné, ne manquaient pas de se prévaloir de leurs attributions constitutionnelles pour n'accepter que ce qui répondait aux désirs de leur parti.

C'était là un véritable état d'anarchie, avec tous ses inconvénients. L'incohérence d'abord. De nombreuses questions, qu'il y aurait eu un intérêt évident à traiter en commun ou tout au moins sur les mêmes bases, étaient réglées dans chaque département ministériel suivant les vues de son chef ou celles de quelque directeur influent. Une centralisation avait bien été introduite progressivement pour certaines affaires dans lesquelles les considérations financières présentaient une importance particulière. Mais c'était le petit nombre, et cela ne pouvait que faire ressortir l'omnipotence parfois excessive du ministre des Finances, car celui-ci avait le pouvoir de faire prédominer exclusivement les arguments budgétaires dans des cas où la raison d'Etat imposait d'en atténuer la portée.

Des essais de coordination avaient été amorcés, notamment en 1939 dans les départements de défense nationale ; mais quand il fallut en assurer l'application, d'énergiques résistances que l'autorité supérieure ne sut pas surmonter

ne permirent pas, pour le plus grand dam de la défense nationale, au Président du Conseil d'exercer sur certains ministères déficients le contrôle et l'action nécessaires. Un seul moyen s'offrait à lui ; et il en usa quelquefois : c'était de contresigner seul avec le ministre des Finances les décrets qu'il estimait indispensable de faire sortir. Solution peu constitutionnelle, et qui donnait lieu ensuite à des difficultés lors de l'application, le ministre dont on avait esquivé le contreseing arguant de ce fait pour remettre les affaires en cause. En bref le pouvoir de coordination était à résultat surtout négatif.

Aurait-il eu le droit et la volonté d'exercer son autorité supérieure que le Président du Conseil l'aurait fait difficilement, car il manquait d'un élément essentiel : des moyens propres d'information. Les organes de contrôle relevaient tous de ministres déterminés, qui ne laissaient pas filtrer les rapports signalant de graves incuries dans leur département et faisaient tout au moins les plus grandes difficultés pour les communiquer.

Contre le Parlement cette précaution était légitime, car il avait des possibilités propres de contrôle définies par la constitution ; il importait par ailleurs d'éviter dans toute la mesure du possible les empiétements du législatif sur l'exécutif, et surtout on savait bien que dans les rapports les parlementaires ne cherchaient le plus souvent que des armes pour battre en brèche le ministère.

A l'égard du Président du Conseil c'était moins heureux, car il ne savait par voie régulière que ce que les ministres voulaient bien lui communiquer, et ceux-ci, et surtout leurs services, s'accrochaient énergiquement à tout modus vivendi susceptible de maintenir leur autonomie. Aussi quelques tentatives faites en vue de tenir le Président du Conseil au courant des informations recueillies dans les divers ministères échouèrent-elles par suite de la résistance obstinée de ces derniers et du manque d'énergie du pouvoir supérieur.

La réorganisation de la France à la suite du désastre de 1940 comportait donc en premier lieu un problème d'auto-

rité, qui a été résolu par la fermeté et le prestige du Maréchal. Mais la gravité des circonstances, l'étendue et la profondeur du mal à réparer, l'urgence d'une solution exigaient plus que jamais que cette autorité pût s'appuyer sur une connaissance exacte des choses et des gens. Nous venons de voir que l'organisation préexistante ne le permettait pas. Et les remaniements successifs opérés sous le nouveau régime, dont quelques-uns assez récents, montrent bien les difficultés que le Chef éprouvait pour être renseigné d'une manière très sûre.

La création du corps des Commissaires du Pouvoir, réalisée par la loi du 11 août, et la réorganisation de la Vice-Présidence du Conseil, effectuée par les décret et arrêté du 5 septembre, ont jeté les bases de la réforme nécessaire à cet égard. Pour mieux en saisir la portée il ne paraît pas sans intérêt de faire quelques réflexions d'ordre général sur le contrôle, instrument de gouvernement.

⁂

Et tout d'abord sur son objet. De quoi s'agit-il ? De veiller à l'honnêteté rigoureuse du personnel administratif, de s'assurer qu'il exerce ses fonctions au mieux des intérêts du public et des intérêts généraux de l'Etat, et de mettre le gouvernement au courant de la situation et des besoins de manière à lui permettre, ce qui est la partie vraiment vivante de l'administration, de la perfectionner sans cesse et de l'orienter vers une meilleure satisfaction des besoins.

La première partie de ce programme — l'honnêteté — a toujours fait l'objet des préoccupations du pouvoir, du moins à l'intérieur des départements ministériels et en ce qui concerne la comptabilité des deniers et matières. Pour les administrateurs, dont la responsabilité est beaucoup plus délicate à préciser et à mettre en jeu, ce n'est qu'au XX[e] siècle que les corps de contrôle ont commencé à examiner couramment le bien fondé de leurs actes, et la Cour des

Comptes, assistée des comités de contrôle financier, est intervenue dans ce domaine il y a quelques années seulement.

Quant aux ministres, qui constituent l'échelon le plus élevé des administrateurs, il est patent que leur responsabilité n'était qu'un trompe l'œil. Le contrôle du Parlement était plus tracassier qu'efficace ; les réactions en étaient surtout à base politique. Et dans bien des cas le retrait pur et simple d'une fonction à laquelle le passé du titulaire ne lui donnait aucun droit, et après qu'il en avait recueilli tous les avantages, ne constituait qu'une caricature de sanction s'il y avait de graves manquements à l'intérêt général de la France. Il est vrai que les renversements de ministère par le Parlement avaient bien rarement pour unique raison ce souci de l'intérêt public.

La responsabilité des ministres envers le Chef de l'Etat permettra désormais d'escompter une correction plus grande, à la seule condition que celui-ci soit bien informé.

Sous la réserve indiquée plus haut — l'exactitude des comptes — on ne trouvait dans nombre de services publics que peu de préoccupations d'améliorer leur rendement, d'assouplir leur fonctionnement et de donner aux usagers le maximum de facilités, soit par une organisation plus parfaite, soit par une meilleure coordination des diverses branches de l'administration, soit encore par un empressement plus dévoué de la part du personnel. Dans les services en contact avec le public cette question était traitée le plus souvent par le moyen de cahiers de réclamations, que l'administration, généralement de caractère autoritaire, examinait avec peu de considération ou de bienveillance.

Retranchés dans leur tour d'ivoire, bien des chefs réglaient des questions sans lumières pratiques suffisantes et adoptaient des solutions non viables. On l'a vu récemment encore dans le domaine du ravitaillement, où certaines mesures considérées comme odieuses par les producteurs ont eu les conséquences les plus fâcheuses et ont dû être rap-

portées. Une information bien organisée aurait permis facilement d'éviter ces fausses manœuvres.

Cependant que des employés, laissés trop longtemps sans contrôle efficace, prenaient l'habitude de considérer leur service comme un moyen d'existence créé pour eux et ne s'imposaient en faveur du client, public ou privé, que le minimum d'effort indispensable pour justifier le maintien de leur emploi.

⁂

Un contrôle est donc nécessaire pour réaliser l'objet que nous avons défini plus haut. Les moyens existent en partie, sous la forme des corps d'inspection générale ou de contrôle opérant pour le compte des principaux ministères : Intérieur, Finances, Guerre, Marine, Air, Colonies. Ils interviennent soit par inspections à l'extérieur, soit par examen de pièces ou de projets à l'administration centrale

Mais bien que leur action soit encore insuffisante, ainsi que nous venons de l'exposer, leur utilité a été contestée sous des prétextes spécieux qui ont facilement tourné à de véritables mises en accusation : Il convient de faire justice de ces tentatives.

La nécessité de principe du contrôle est pourtant évidente : qui songerait à en nier le caractère indispensable dans les affaires industrielles ou commerciales ? Mais s'il s'agit de l'Etat, la question devient toute différente : trop de gens estiment que l'Etat ne doit pas gêner les intérêts privés sous leurs diverses formes. Aussi voit-on attaquer l'action d'un contrôle par les malhonnêtes gens — c'est évident — mais également par des hommes trop épris d'indépendance et par d'autres qui recherchent l'immunité pour des activités dont le résultat n'a pas été heureux.

Réglons d'abord le cas de ces derniers. Dans certains milieux, à la suite d'insuccès notoires, on a cru pouvoir se disculper en arguant des difficultés soulevées par le contrôle, accusé de paralyser les efforts les mieux orientés. Ceci

mérite un examen sérieux, car il serait désastreux qu'un instrument destiné à donner aux chefs les plus solides garanties puisse ruiner en même temps le labeur des meilleurs ouvriers.

Quel est donc le mode d'action de ce contrôle tant honni ? Dans toutes les administrations les membres des grands corps d'inspection générale ou de contrôle sont des délégués directs du ministre pourvus d'attributions très étendues pour recueillir toutes informations utiles. Mais ils ne peuvent donner des ordres dans l'intérieur des services, et leur rôle est en général statutairement limité aux comptes rendus et aux avis qu'ils présentent à leurs ministres. Ceux-ci, ou pratiquement leurs grands chefs de services, restent entièrement libres de donner sous leur responsabilité la suite qu'ils jugent utile aux constatations ou aux suggestions des corps de contrôle. Le trouble constaté ou même invoqué provenait seulement de ce que ces chefs, par insuffisance ou surtout par crainte des responsabilités, hésitaient à prendre une décision contraire aux propositions de conseillers généralement très éclairés. Et cependant la raison d'Etat, s'il en existait une, leur donnait le droit de s'affranchir d'avis qui pouvaient ne reposer que sur des considérations purement administratives.

Aussi, et il y a lieu de bien le souligner, ceux qui se plaignent d'avoir été entravés par des fonctionnaires qui n'étaient que leurs conseils signent eux-mêmes leur carence soit par incapacité, soit par manque de caractère. Le chef véritable sait prendre ses responsabilités et ne craint jamais de recevoir des avis, même contraires à ce qu'il pense et à ce qu'il décidera.

D'autres par contre affectent trop de désinvolture vis-à-vis de toute réglementation et en conséquence trop d'animosité à l'égard des contrôles institués pour en vérifier l'application. L'esprit d'indépendance, qui en matière administrative tourne facilement à l'indiscipline, est dans ce cas un défaut chéri des Français : c'est l'origine du fâcheux système D, grâce auquel beaucoup croient avoir sauvé la patrie. En

réalité, à part quelques solutions heureuses, cette pratique n'a la plupart du temps pour effet que de flatter la vanité de ses adeptes. Elle est caractérisée le plus souvent par un gaspillage sans frein et est génératrice de désordre. Elle est donc à proscrire absolument sauf dans des cas tout-à-fait exceptionnels.

Exceptionnels, disons-nous ; car il serait dangereux de généraliser l'exemple de chefs géniaux qui, se trouvant dans des circonstances graves en présence de règles désuètes, ont su s'en affranchir, lever toutes oppositions et faire prévaloir les solutions que réclamait une situation imprévue. C'est ainsi que l'on a vanté récemment à juste titre les résultats splendides qu'avait procurés en pareil cas la personnalité du Maréchal Lyautey. Mais ce privilège doit être réservé aux esprits supérieurs dont la sûreté de vues et de jugement dépasse les auteurs des règles courantes. Pour les autres une telle attitude ne serait que prétention injustifiée et amorce de désordre. Si la réglementation est défectueuse, qu'on la change ; mais il ne faut pas la détruire sans la remplacer par une autre qui serve de guide à la masse des collaborateurs. Ensuite et toujours en vérifier l'application par des contrôles.

*
**

Nous venons de voir que les chefs ont besoin d'une information pour pouvoir administrer et gouverner, qu'un contrôle, d'ailleurs très attaqué, peut fournir une partie des renseignements nécessaires aux ministres en ce qui concerne la comptabilité et, depuis quelques années, les administrateurs.

Bien des insuffisances restaient à combler. La loi du 11 août dernier y pourvoit en partie, et sur des points importants. Un corps de Commissaires du Pouvoir, comprenant 1 Commissaire général et 11 Commissaires, aura mission de renseigner le Chef de l'Etat par l'intermédiaire du Vice-Président du Conseil, chargé de traduire en actes ses déci-

sions et d'en assurer la stricte exécution. Des textes en date du 5 septembre ont situé ces fonctionnaires dans le cadre de la Vice-Présidence du Conseil, et un règlement d'administration publique doit préciser les modalités de leurs opérations.

Il est intéressant d'examiner en détail leurs attributions.

Tout d'abord une formule large : mission de contrôle général, permet de faire rentrer dans leur champ d'action tout ce que l'œil du maître a besoin de saisir, prévu ou non. Sous le précédent régime, où l'on se méfiait beaucoup des hommes, les attributions étaient si étroitement limitées que dans de nombreux cas importants ou urgents il ne se trouvait personne de compétent pour intervenir. Parfois quelque fonctionnaire de caractère vigoureux ayant encore assez de dévouement au bien public se saisissait à ses risques et périls d'affaires ne ressortissant pas explicitement à son activité ; mais c'était fort rare. Ici rien de semblable, et nous ne pouvons que nous féliciter de voir fixer un champ d'action aussi large, étant bien entendu que ce privilège ne peut être généralisé du haut en bas de l'échelle et doit rester l'apanage des corps d'élite.

La coordination des services et l'amélioration de leur rendement visés à l'article 2 du décret ne constituent pas une innovation : nous avons indiqué déjà que des tentatives avaient été faites dans ce sens. Ce qui est nouveau sur ce point, c'est le régime constitutionnel qui par l'autorité sur les ministres dévolue au Chef de l'Etat permettra de réaliser une coordination restée sans celà sur le plan de la théorie, et l'amélioration des moyens d'information qui fournira des bases plus solides pour cette coordination.

Nous trouvons ensuite, pour la première fois d'une manière aussi générale, la préoccupation de connaître les besoins des administrés et des usagers. Les Commissaires du pouvoir reçoivent mission explicite de recueillir leurs doléances. Le fait d'aller au devant des besoins sera d'autant plus fructueux que jusqu'ici trop rares étaient les services où l'on se préoccupait de les connaître. Il existe encore trop de

comités, de syndicats, d'ordres professionnels dans lesquels les clients ne sont jamais représentés et ne peuvent faire entendre leur voix. Cependant c'est simple justice que les organisations corporatives dotées de certains privilèges soient astreintes à tenir compte des intérêts des citoyens auxquels s'appliquent leurs travaux et dont elles vivent. Le seul moyen ouvert jusqu'ici au public, pétitions au Chef de l'Etat ou aux Chambres, était inopérant. Ces pétitions, dont un grand nombre, il faut le reconnaître, étaient sans fondement sérieux, étaient renvoyées dans les bureaux des ministères qui les enterraient ou faisaient une réponse de courtoisie, sans y attacher la moindre importance.

Ce souci du pouvoir supérieur de connaître les besoins de ses administrés était une des préoccupations des Rois de France. Nous retrouvons encore leur tradition dans la mission donnée aux Commissaires du Pouvoir de déceler et de supprimer les abus. C'était une des attributions essentielles des *missi dominici,* dont ces Commissaires sont à longue échéance les successeurs. Les Rois francs les envoyaient inspecter la conduite des ducs et des comtes et les déléguaient pour redresser les jugements soumis à leur appel. Ayant comme eux des attributions très étendues, les Commissaires du Pouvoir auront qualité pour intervenir immédiatement en cas d'abus constaté et pour suspendre provisoirement, s'il y a lieu, les fonctionnaires ou agents en cause.

Une innovation fort intéressante consiste à charger les Commissaires du Pouvoir de surveiller l'application des lois et règlements dans l'esprit de la Révolution Nationale. Cette mesure est d'une nécessité essentielle. Bien que saint Paul ait déjà déclaré que la lettre tue, mais que l'esprit vivifie, il y a peu d'exemples d'administrations qui se soient préoccupées de vérifier sur ce point les tendances de leurs personnels. Et cependant chacun sait qu'avec une application maladroite ou volontairement trop rigoureuse on peut déformer ou détruire l'effet des meilleures lois, ou encore embouteiller complètement un service. L'administration était très mal armée contre les auteurs d'obstruction savante : il

est permis d'espérer que désormais cet état de choses prendra fin et que les saboteurs larvés pourront être mis rapidement hors d'état de poursuivre leurs méfaits.

A un degré moindre de gravité il faut aussi se méfier des fonctionnaires qui font de la réglementation un objet intangible, soit par suite d'une sorte de fétichisme professionnel déplacé, soit souvent parce que cette attitude les dispense d'un effort d'adaptation. On a pu entendre des fonctionnaires de rang élevé déclarer qu'une réforme dont la nécessité était évidente ne pouvait être envisagée parce que le règlement ne le permettait pas. Pour d'autres l'essence même de l'administration consiste dans l'application des règlements. Tout celà n'est que paresse intellectuelle, et ce sera pour les Commissaires du Pouvoir l'occasion de nombreux rappels à l'ordre.



En raison de la complexité actuelle de toutes choses, on peut supputer quelle charge représente cette tâche et se demander si 12 Commissaires pourront y suffire.

Quelques auxiliaires coopéreront, il est vrai, à ce travail d'information et de coordination. Les Commissaires du Pouvoir auront la faculté de provoquer, s'ils l'estiment utile, des enquêtes des corps de contrôle. En outre, une loi récente (16 septembre) vient d'ouvrir la possibilité de créer des agents administratifs cantonaux pour guider les municipalités lorsque la situation administrative en fera ressortir la nécessité. Il est extrêmement désirable que ces agents qui seront au courant des affaires d'un groupe de communes, aient également mission de tenir le préfet très informé : c'est un point sur lequel l'administration présentait jusqu'ici une lacune très grave. Les préfets, plus ou moins bien secondés par les sous-préfets, ne pouvaient en fait que notifier des documents aux quelques centaines de ressortissants directs que constituent les communes de leur département et en recevoir, sans contrôle possible, les renseignements

demandés par le pouvoir central. Dans ces conditions ils renonçaient à se rendre compte personnellement de la marche des affaires ; et c'est ainsi que le maire d'une importante commune restée en situation difficile pendant de longues années, pouvait raconter récemment qu'il n'avait jamais vu à cette occasion ni préfet, ni sous-préfet. On doit reconnaître que celà leur était très difficile : c'est pourquoi il aurait fallu créer l'organe intermédiaire qui manquait.

Au début de la réorganisation de 1940, un essai très précieux a été effectué dans ce sens : des officiers supérieurs et capitaines anciens ont été chargés de régler et de coordonner l'action administrative dans chaque canton. Les résultats obtenus pendant les 3 mois qu'ont duré leurs fonctions ont été surprenants : partout l'ordre et la régularité renaissaient : l'équité réalisée, notamment pour les distributions, s'imposait même à ceux qui avaient bénéficié des anciens abus ; l'état d'esprit était excellent. La limitation des effectifs en officiers n'a pas permis la continuation de ce régime ; mais il est à désirer que l'institution des agents administratifs cantonaux permette d'en reconstituer tous les avantages. Il en sera ainsi si l'on veut bien tirer intégralement parti des dispositions du dernier alinéa de l'article 3 de la loi, aux termes duquel le préfet peut charger ces fonctionnaires de toutes missions concernant le fonctionnement des administrations municipales.

Il est en particulier très nécessaire que ces agents débordent du cadre administratif sur le domaine politique. Dès que l'on a vécu à la campagne, on a été frappé des résistances que l'esprit de la Révolution Nationale rencontre pour pénétrer dans certains milieux. Malgré les sanctions déjà intervenues, chacun connait encore des municipalités où les tyranneaux locaux, profiteurs de l'ancien régime et par là même ennemis du nouveau, ne manquent jamais une occasion de saboter les effets des réformes ou de dénigrer le Gouvernement. Voilà un point que devront vérifier les Commissaires du Pouvoir ; mais au milieu de tant d'obligations, leur effectif serait toujours insuffisant : les agents

cantonaux paraissent tout indiqués pour les seconder. C'est une mission délicate ; mais il s'est trouvé en juillet-août-septembre 1940 des hommes capables de la remplir. Beaucoup d'entre eux sont disponibles par retraite ou congé d'armistice : il suffirait de faire à nouveau appel à leur concours pour trouver immédiatement une bonne partie du personnel nécessaire.

De même il est question de visites annuelles des préfets et des sous-préfets dans les cantons et les communes, et d'envoi à la Vice-Présidence du Conseil de rapports établis à cette occasion. Cette mesure ne pourra donner de résultats substantiels que si les inspections sont très minutieusement préparées, et sur ce point les préfets et sous-préfets devront pouvoir trouver un concours très étendu auprès des agents cantonaux, et aussi auprès des chefs de section de la Légion des Combattants.

Car la Légion est encore un autre auxiliaire très précieux ; et le Maréchal, son Chef, lui a donné une mission expresse de contrôle de la correction des affaires publiques. Mais pour que ce rôle soit rempli d'une manière efficace, certaines idées sont à redresser. Un faux point d'honneur, habilement exploité par les tenants du régime déchu, laisse croire à beaucoup de gens qu'ils ne peuvent intervenir contre des agissements coupables. Dans une section de province, un fonctionnaire retraité, qui paraît avoir des titres de guerre estimables, mais est par contre plus sujet à caution pour ses services du temps de paix, déclarait un jour devant une suggestion tendant à signaler à l'autorité supérieure certaines pratiques fâcheuses : « Nous ne sommes pas une entreprise de délation ». Et ce seul mot a paralysé tous les assistants.

Et bien, il faut que les Légionnaires sachent distinguer entre la véritable délation, qui est une dénonciation faite par un individu sans mandat, souvent anonyme et calomniatrice, inspirée par des animosités particulières, et l'exercice franc et loyal, fait ouvertement par la voie hiérarchique, de la mission de contrôle dont les a chargés le Chef de l'Etat, leur Président, pour l'aider à assurer la marche de tous les ser-

vices en tout honneur et toute droiture conformément à ses directives. Constitués par lui, gardiens de l'ordre nouveau, ils ont qualité pour donner des avertissements à ceux qui le menacent et, au cas où il n'en serait pas tenu compte, pour en saisir leurs chefs. S'ils constataient des forfaitures administratives ou politiques sans intervenir, ils manqueraient à leur devoir tout comme le gendarme qui laisserait un criminel opérer librement. Au lieu d'être les soutiens de la Révolution Nationale, ils feraient figure de défenseurs non avoués des anciens abus dont la Patrie a failli mourir.

En ce qui concerne notamment les chefs de section, qui sont investis d'une autorité particulière, ils doivent être persuadés qu'il y a là pour eux un devoir impérieux de vigilance, à remplir avec un zèle très actif, et que seule la concordance de tous leurs efforts dans ce domaine permettra au Maréchal de faire sentir son autorité jusque dans les recoins les plus éloignés de lui et de conduire la France à sa résurrection.

***

Sont-ce là tous les concours que peut escompter le Chef de l'Etat en vue d'une information toujours plus large et plus précise ? Il semble que l'on pourrait encore exploiter plus complètement les organes d'information existants.

Les grands corps de contrôle, au cours de leurs investigations, passent en revue un très grand nombre d'affaires, notamment celles qui présentent un caractère d'actualité, et il en est peu qui ne soient visées directement ou incidemment dans leurs rapports. Malheureusement ces documents sont destinés à leurs ministres respectifs et, sauf cas particuliers, vont rarement et surtout assez lentement au cabinet du Vice-Président du Conseil. Celui-ci bénéficierait d'un supplément d'information considérable s'il en faisait opérer la centralisation dans ses services, chaque auteur d'un rapport ou compte-rendu analogue devant lui en envoyer un exemplaire directement en même temps qu'à son chef de service ou à son

ministre. Le Chef de l'Etat serait ainsi tenu immédiatement au courant de toute constatation intéressante et sans avoir à attendre que le département ministériel en cause ait procédé à l'étude de l'affaire et examiné s'il en saisirait ou non l'échelon supérieur. L'envoi direct présente en outre la garantie d'éviter les déformations souvent à craindre dans les transmissions administratives.

L'organisation prévue pour la Vice-Présidence du Conseil par les décret et arrêté du 5 septembre paraît permettre de réaliser aisément cette mesure : encore faudrait-il que des ordres très nets en assurent l'application et ne laissent subsister aucune possibilité de soustraire de graves erreurs ou incuries au contrôle du Chef de l'Etat.



Plusieurs des sujets effleurés dans cette brève étude prêteraient à plus amples développements. Dès maintenant on peut constater que les régimes précédents n'avaient jamais su procurer au pouvoir exécutif les moyens d'information qui lui étaient nécessaires pour gouverner.

Au contraire le Chef avisé qui a assumé si courageusement la tâche de relever la France meurtrie, sachant que pour pouvoir travailler utilement il faut d'abord voir, a créé des moyens personnels et nouveaux d'information. Quelques mesures complémentaires lui permettraient d'en augmenter considérablement le rendement et de faire bénéficier le pays avec plus de sûreté et d'efficacité de la sagesse de ses directives.

Henri LAPORTE.

CONDITION PROLÉTARIENNE ET CORPORATION

La condition prolétarienne est à la fois morale et matérielle : l'ouvrier souffre d'un complexe d'infériorité et d'une insécurité excessive. Aussi demande-t-il respect et sécurité.

Tous les témoignages concordent sur cette définition et sur les justes exigences ouvrières. Celui du Chef de l'Etat nous suffira.

Dès le début de son discours de Saint-Etienne (1er mars 1941), le maréchal Pétain rappelle à ses auditeurs ce qu'est la « condition prolétarienne » : il ne recule ni devant l'expression, ni devant une peinture réaliste. Si nous la trouvions sous une autre plume, bien des gens crieraient à la démagogie.

> « Dans mon message du 10 octobre dernier, je vous ai dit que l'on ne peut faire disparaître la lutte des classes, fatale à la nation, qu'en faisant disparaître les causes qui ont dressé ces classes les unes contre les autres.
>
> Ces causes, c'est la menace du chômage, c'est l'angoisse de la misère, qu'elle fait peser sur vos foyers, c'est le travail sans joie de l'ouvrier sans métier, c'est le taudis dans la cité laide où il passe les hivers sans lumière et sans feu, c'est la vie de nomade sans terre, sans toit. Telle est la condition prolétarienne. Il n'y aura pas de paix sociale, tant que durera cette injustice ».

Deux mois plus tard, dans son discours de Commentry (1er mai 1941), le maréchal Pétain revient sur le même sujet. L'aspect moral de la condition prolétarienne s'y trouve explicitement mentionné.

> « Que veulent-ils donc, au juste, les ouvriers, lorsque, délivrés de leurs mauvais bergers, ils s'interrogent dans l'honnêteté de leur conscience et dans la sincérité de leur cœur ?
>
> — *Ils veulent d'abord s'évader de l'anonymat...*
>
> — *Ils veulent ensuite échapper à l'incertitude du lendemain*, être protégés contre les aléas du chômage, trouver dans leur métier une sécurité ou, pour mieux dire, une propriété, avoir la possibilité d'y avancer jusqu'à la limite de leurs aptitudes.

— *Ils veulent en outre participer,* dans une mesure raisonnable, aux progrès de l'entreprise à laquelle ils sont associés, avoir une sauvegarde efficace contre les misères qui les guettent lorsque survient la maladie ou lorsque arrive la vieillesse, pouvoir élever leurs enfants et les mettre en état, selon leurs capacités, de gagner honorablement leur vie.

Toutes ces aspirations sont légitimes et, dans l'ordre nouveau que nous préparons, elles devront être satisfaites ».

Comment ? (1).

Pour améliorer la condition prolétarienne, la première tâche à remplir est d'organiser la sécurité ouvrière. Parler du respect de la personne humaine, « de la misère imméritée » ou de l' « injustice » dans laquelle se trouve la classe ouvrière et ne rien faire pour lui assurer un minimum de garanties matérielles, serait du pharisaïsme. Le respect se prouve par les actes.

Mais alors que faire ? Trois groupes d'activités sont nécessaires et proposées par le Maréchal : organiser l'assurance, garantir un minimum de propriété privée, distribuer à la main-d'œuvre le bénéfice auquel elle a droit. Nous n'étudierons ici que l'assurance.

Trois solutions.

Les libéraux ont affirmé pendant longtemps qu'il appartenait à l'ouvrier, et à *l'ouvrier seul,* d'améliorer sa condition par l'épargne. Nul ne pense aujourd'hui que le système soit suffisant , beaucoup le déclarent même inutile, en quoi ils se trompent.

Les associations ont cru à leur tour que le système serait efficace si l'association venait au secours de l'épargne individuelle et si les groupements ou syndicats ouvriers recueillaient sous forme de cotisations l'épargne des travailleurs, la géraient et, en retour, offraient à leurs membres des indemnités, services, secours ou œuvres sociales. Ils estimaient que le succès de la formule serait tel que la masse des salariés apporterait sa libre adhésion à quelque libre association Le système n'est pas sans valeur ; si nous n'avions pas attendu jusqu'en 1920 pour donner aux syndicats le droit de posséder autre chose qu'un siège social,

(1) Nous trouvons une façon analogue de poser la question sociale dans : E. Delaye, « Les points critiques du Corporatisme, *Dossiers de l'Action Populaire,* 10 mars 1939, n° 11, p. 7. M. Doligez, « Le problème social », *Centre d'Etudes corporatives.*

l'histoire du syndicalisme en eût été singulièrement modifiée. Mais, expérience faite, le système n'en demeure pas moins, à lui seul, insuffisant. Cette insuffisance est particulièrement notoire en France où l'esprit de cotisation n'est guère répandu.

Bon gré mal gré il faut en venir à l'assurance obligatoire. Trois systèmes sont alors en présence : l'individualisme, le collectivisme et le corporatisme.

Le *système individualiste* ignore les professions, les métiers et l'Etat ; il ne connaît que les individus.

Trois traits le caractérisent :

Les Caisses d'assurances ou les divers organismes destinés à protéger les salariés ou les employeurs contre les insécurités de la vie et du travail ne sont pas officiellement rattachés à tel ou tel métier, à telle ou telle profession. Ce rattachement n'est pas interdit, mais il n'est pas obligatoire. Les intéressés ne sont pas appelés à gérer leurs propres intérêts.

Les sommes nécessaires au financement de ces Caisses ou de ces organismes proviennent de cotisations versées par les membres adhérents.

Ces Caisses ou ces organismes restent de droit privé ; ils ne sont pas des institutions d'Etat.

Dès lors, chacun va se grouper comme il l'entend, adhérer à la Caisse de son choix, créer de nouvelles Caisses si celles qui existent ne lui suffisent pas, donner sa préférence à telle ou telle Caisse pour des raisons politiques, etc... On trouvera donc dans les mêmes organisations des salariés du livre et de la métallurgie, des produits chimiques et de l'alimentation, du textile et de la mine. Ce qui est vrai pour le monde ouvrier, demeure vrai pour le monde patronal.

Tels sont les principes et les conséquences idéales ou théoriques du système individualiste, car celui-ci n'a jamais existé à l'état pur. Toutefois notre régime actuel des assurances sociales correspond assez bien à cette formule.

Ce système d'assurances suggère deux remarques principales :

En l'absence d'organisation professionnelle, il n'est pas tellement anormal. A moins de nationaliser les charges sociales de la production, il est même le seul qui soit possible.

Il organise enfin une sorte de compensation de fait entre les risques et les charges des différentes catégories professionnelles et, par là, répartit le poids des lois sociales entre les différentes branches de la production.

Le système collectiviste ignore, lui aussi, les professions, les métiers et les individus ; il ne connaît que l'Etat.

Trois traits le caractérisent :

Les Caisses ou les organismes destinés à protéger les salariés ou les employeurs contre les insécurités de la vie et du travail ne relèvent ni en fait ni en droit de tel ou tel métier, de telle ou telle profession. Ce rattachement est même interdit : les intéressés n'ont pas le droit de gérer leurs propres affaires.

Les sommes nécessaires au financement de ces Caisses ou de ces organismes sont de véritables impôts, payés par les bénéficiaires ou par la collectivité, et non de simples cotisations.

Ces Caisses ou organismes sont de droit public et appartiennent à l'Etat. Ils constituent des « Offices ».

Dès lors tous les salariés relèvent d'une même Caisse ou d'un même organisme ; parfois même émargent au budget comme les fonctionnaires ou les pensionnés de l'Etat. En tout cas, la profession n'est pas prise en considération. Les allocations de chômage versées par l'Etat ou les municipalités et la taxe d'apprentissage, par exemple, s'inspirent généralement de ce système.

Le système corporatiste, enfin, reconnaît la profession et les métiers.

Trois traits le caractérisent lui aussi :

Les Caisses ou les organismes destinés à protéger les salariés ou les employeurs contre les insécurités de la vie et du travail relèvent de la profession organisée et régionalement organisée. Il n'existe et ne peut exister qu'une Caisse ou qu'un organisme par métier ou profession, puisqu'il n'existe qu'une corporation par métier ou profession : les intéressés, c'est-à-dire l'ensemble des membres de la profession (patrons, ouvriers, techniciens), doivent gérer leurs propres affaires.

Les sommes nécessaires au financement de ces Caisses ou organismes proviennent des versements effectués par tous les membres de la corporation suivant des pourcentages définis.

Ces Caisses ou organismes ne sont pas de droit privé ; ils ne sont pas davantage des administrations publiques ; mais ils relèvent du droit public.

Dès lors, nul ne peut se grouper comme il l'entend, adhérer à la Caisse de son choix ou créer de nouvelles Caisses : chacun relève obligatoirement de la corporation à laquelle il appartient : on ne trouve plus, dans les mêmes organisations, des salariés du

livre et de la métallurgie, des produits chimiques et de l'alimentation, du textile et des mines.

On aperçoit aussitôt que la formule corporative, seule, implique une organisation professionnelle, puisque le programme individualiste ne connaît que l'individu et que le programme collectiviste ne connaît que les collectivités publiques.

Les corporatistes utilisent enfin trois expressions techniques qu'il importe de définir, car le Maréchal, lui-même, n'hésite pas à s'en servir.

Lorsque les corporatistes parlent du *patrimoine corporatif*, ils ne veulent pas désigner, en règle générale, les immeubles ou les fonds que la corporation pourrait posséder pour assurer son existence, mais l'actif versé dans ses caisses par les patrons, les collaborateurs et les salariés, actif destiné à assurer le service des charges sociales de la profession telles que : accidents du travail, allocations de salaire unique, allocations de logement, etc.

Le bien ou patrimoine corporatif est une propriété collective, inestimable et insaisissable ; « constituée par les apports du Capital, de l'Intelligence et du Travail, (il) est la propriété de tous les agents d'une profession, au-dessus des entreprises, cette augmentation de sécurité qu'ils réclament à juste titre » (1).

En somme, le bien corporatif est l'actif détenu par les diverses caisses d'assurances facultatives ou obligatoires, relevant de la corporation et organisées au profit de ses membres.

Or, le bien corporatif doit assurer entre autres choses à chaque agent qualifié la *propriété du métier*.

« Un ouvrier totalisant un certain nombre d'années dans un métier et reconnu apte, est propriétaire au même titre qu'un officier est propriétaire de son grade. Si son patron le renvoie, il reste, sauf en cas de faute grave, propriétaire de son métier et la corporation le prend en charge » (2).

Ce terme de « propriété du métier » est donc assez impropre, mais il existe et circule. Il désigne, comme le précédent, un aspect de l'organisation corporative.

Enfin la procédure par laquelle un agent est reconnu bénéficiaire de la propriété du métier s'appelle la « *qualification* ».

---

(1) M. Doligez, « Bien corporatif et propriété du métier », *Centre d'Etudes corporatives*, n° V.
(2) M. Doligez, *id.*, n° V.

La qualification n'est pas le monopole du régime corporatif ; les conventions collectives prévoient elles aussi une certaine qualification ou classification des salariés en manœuvres, ouvriers qualifiés, ouvriers spécialisés, spécialistes, etc... Puisque les salaires des uns ne sont pas les salaires des autres et que les employeurs peuvent être tentés de déclasser leurs employés pour réaliser une diminution de salaire sans violer la lettre des conventions collectives, celles-ci s'efforcent de rechercher des critères automatiques et indiscutables de classification ou de qualification.

Les corporatistes demandent que cette qualification soit faite par un jury corporatif, et qu'elle ait pour conséquence non seulement de déterminer le salaire auquel l'ouvrier ou l'employé aura droit, mais encore de lui octroyer la propriété du métier lorsque celle-ci est reconnue par la corporation.

Que vaut pareil système ?

Valeur de la solution corporative.

Ses partisans lui trouvent en général quatre groupes d'avantages : juridiques, économiques, sociaux et politiques.

1°) On parle beaucoup de simplification. Or, n'est-il pas un peu ridicule d'organiser avec des Caisses et des régimes juridiques qui s'ignorent et qui parfois s'opposent, les accidents du travail, les assurances sociales, les allocations familiales, etc. ?

Certes, il ne serait pas nécessaire de faire appel à la corporation pour simplifier un peu tout cela ; mais l'organisation des corporations pourrait être l'occasion — peut-être même, l'occasion unique — de procéder à une tellle revision des lois et organisations sociales.

2°) La longue liste des charges sociales que l'on met au compte du patrimoine corporatif est beaucoup moins utopique et révolutionnaire qu'elle en a l'air. Les allocations familiales, les assurances sociales, les accidents du travail sont déjà payés par la profession ; celle-ci verse également une large part des frais d'apprentissage. Quant aux indemnités de chômage, à la retraite des vieux, elles pèsent en fin de compte sur l'ensemble des forces productives de la nation, c'est-à-dire sur les professions. La différence entre le système proposé et le système actuel est donc assez mince pour l'économie générale du pays : dans le système actuel, les professions paient indirectement ou directement ; dans le système corporatif, elles doivent tout payer directement.

Certains prétendent même que ce chemin plus court serait plus économique.

« Si nous versions à une Caisse corporative régionale les contributions énormes (d'assurances sociales) qui tombent actuellement dans les Caisses sans fond de l'Etat, nous pourrions assurer le même service en réalisant de copieuses économies. Les corporations retireraient de cette gestion un boni considérable (1) ».

3°) L'originalité du système ne réside pas dans le nombre des sécurités qu'il organise : toutes les charges sociales que M. Doligez, par exemple, met au compte de la corporation pourraient être mises au compte de l'Etat ou des individus. Elle réside dans la manière dont il organise ou pense organiser cet ensemble de sécurités. Ses partisans lui trouvent, en effet, plusieurs avantages.

Il stimule l'intérêt de l'ouvrier.

« Il faut que l'ouvrier se rende compte du rôle tutélaire de son métier. Ce sera l'œuvre du bien corporatif » (2).

Il développe l'esprit de collaboration : toutes les Caisses, tous les organismes corporatifs seraient gérés par des comités mixtes.

« Tous les essais de collaboration qui seront tentés par en haut, à la tête des fédérations ou des grands syndicats, risquent de rester inopérants parce que l'ouvrier ne constate pas « *de visu* » le rapprochement.

Si, au contraire, ce rapprochement est réalisé pour en bas, dans la localité où il vit, l'ouvrier se rend à l'évidence. Le patronat est toujours représenté à ses yeux par les quelques patrons qu'il connait. S'il les approche, la soudure est faite » (3).

Sous prétexte que la collaboration à la base est une excellente chose, il ne faudrait pas nier les avantages de la collaboration par en haut. Sauf exception, les salariés de la base sont moins compétents, moins qualifiés que les militants. La collaboration à la base risque fort d'être une illusion sinon un jeu de dupes pour le monde du travail si elle n'est pas vigoureusement étayée par une collaboration aux échelons supérieurs : en d'autres

---

(1) M. Doligez, « Le problème social », *Centre d'Etudes corporatives*, n° II, p. 8.
(2) M. Doligez, « Bien corporatif et propriété du métier », *Centre d'Etudes corporatives*, n° V.
(3) M. Doligez, « Le problème social », *Centre d'Etudes corporatives*, n° II, p. 14.

termes, la collaboration au sein de l'entreprise ne doit pas supprimer la collaboration au sein de la profession. Quelques-uns pensent même que le patrimoine corporatif pourrait résoudre la question sociale.

« Nous en voyons la solution dans la constitution d'un bien corporatif propriété commune de tous les participants d'une profession, apportant à l'ouvrier, au-dessus des entreprises, cette augmentation de sécurité qu'il réclame et ceci sans toucher aux prérogatives patronales, les entreprises restant, à l'intérieur de la profession organisée, absolument indépendantes et libres de régler leur activité sous leur entière responsabilité » (1).

4°) Beaucoup de partisans de la corporation sont anti-étatistes et voient dans l'organisation professionnelle corporative un moyen de limiter l'activité de l'Etat.

M. Pierre Nicolle est anti-étatiste.

« L'organisation des professions dans le cadre corporatif telle que nous la concevons est anti-étatiste. L'Etat n'intervient que pour contrôler, pour arbitrer » (2).

M. Doligez est lui aussi anti-étatiste.

« C'est donc une véritable libération des professions que nous demandons. Elles sont actuellement plus ou moins étouffées par l'emprise anémiante de l'Etat. Or, nos industries sont majeures. Que l'Etat les contrôle, mais qu'il ne les mette plus en tutelle. Elles peuvent et elles doivent s'administrer elles-mêmes aussi bien sur le plan social que sur le plan économique » (3).

Dans son éditorial du 20 juillet 1941, le *Temps* souligne le caractère décentralisateur de la réforme.

« En ce qui concerne la solidarité, l'entr'aide, l'assurance, les retraites, une décentralisation corporative ne serait-elle pas la véritable solution ? C'est bien d'ailleurs dans ce sens que le nouveau régime paraît s'orienter ».

En réalité, la formule corporative n'est pas, de soi, anti-étatiste : l'exemple de l'Italie prouve à lui seul que la corporation peut s'accommoder d'un régime politique totalitaire. Mais la for-

---

(1) M. Doligez, « Le problème social », *Centre d'Etudes corporatives*, n° II, p. 9.
(2) Pierre Nicolle, « Des raisons d'espérer après la défaite : de l'organisation de l'économie française dans le cadre corporatif anti-étatique », *Voici*, septembre 1940, p. 15-16, et p. 20.
(3) M. Doligez, « Le problème social », *Centre d'Etudes corporatives*, n° II, p. 11.

mule corporative peut fort bien s'opposer aux empiétements de l'Etat. Si demain toutes les charges sociales étaient assumées par la corporation, si celle-ci faisait au syndicalisme sa juste place, si elle demeurait autonome et libre de toute influence politique, tout un secteur de l'organisation sociale du pays échapperait à l'administration publique. Nous pensons que ce serait un progrès et que la Révolution nationale aurait tort de le dédaigner. Elle semble plutôt le préconiser.

Vers le corporatisme.

Depuis le discours de Commentry et les premières sessions du Comité de l'organisation professionnelle, la réponse à donner au problème de la condition prolétarienne est « engagée ».

La solution corporative a été préconisée par le Chef de l'Etat et par le Comité. Nous disons bien « préconisée », car aucune loi n'est encore venue la mettre au point ni l'introduire dans la vie sociale.

Dans le discours de Commentry (1er mai 1941), le Maréchal Pétain utilise le mot de « propriété » pour désigner la « sécurité » du métier qu'il faut assurer aux ouvriers. Cette façon d'énoncer le problème annonce déjà la solution corporative.

Celle-ci se confirme lorsque le Maréchal nous indique que les œuvres sociales de la profession seront administrées par des patrons, des techniciens et des ouvriers.

> « Lorsque, dans chaque entreprise ou dans chaque groupe d'entreprises, patrons, techniciens, ouvriers, auront pris l'habitude de se réunir pour gérer en commun les intérêts de leur profession, pour adadministrer en commun leurs œuvres sociales, apprentissage, placement, qualification, allocations familiales, secours de maladie, retraite, logements ou jardins ouvriers, il ne tardera pas à se créer entre eux une solidarité d'intérêts et une fraternité de sentiments indestructible ».

Enfin, dans les dernières phrases de son discours, le Maréchal fait appel, explicitement, à la corporation.

> « Les artisans ont été les premiers à comprendre cette grande vérité et à la mettre en pratique. Il existe déjà parmi eux de nombreux esais de pré-corporation qui n'attendent que la consécration légale pour devenir des corporations véritables ».

Le Maréchal espère donc, lui aussi, que, l'habitude de la collaboration étant prise dans la gestion des charges sociales,

cette habitude débordera sur les autres activités, et que les ouvriers se sentiront solidaires du patron dans l'exercice d'une même profession. Les deux aspects de la « condition prolétarienne » se trouveraient donc résolus dans une seule et même réforme.

Dans le discours de Chambéry (22 septembre 1941) enfin, le Maréchal affirme que le Corporatisme sera la loi de demain.

« La notion du Comité social mixte remplacera celle du syndicat partisan, et, pas à pas, nous nous acheminerons vers l'établissement d'un corporatisme qui, tenant compte des évolutions du social et de l'économique, rappellera à maints égards l'étroite solidarité qui existait autrefois parmi les travailleurs si remarquablement consciencieux de nos vieilles familles ».

Or le corporatisme social ne saurait exister si la profession ne prend pas à son compte les charges sociales, qui ont pour but de procurer aux ouvriers un minimum de garanties. Que lui resterait-il en effet, sinon quelques œuvres d'assistance ou de loisirs ?

Le Comité de l'Organisation professionnelle est déjà beaucoup plus précis. A l'issue de la première session, un communiqué fut remis à la presse.

« Ils (les membres du Comité) ont été d'accord pour préparer la création d'organismes communs réunissant les différentes catégories de membres des professions à l'échelon local et à l'échelon régional.

. . . .

Le Comité a en outre arrêté le principe de la constitution d'un *patrimoine professionnel commun.* Il sera destiné à améliorer les conditions de vie et d'existence des membres de la profession. »

Lorsque le communiqué nous dit qu'il faut prévoir des « organismes communs réunissant les différentes catégories de membres des professions », cette réforme nous achemine vers la corporation : car de tels organismes sont déjà pré-corporatifs.

Puisque le Comité recommande « la constitution d'un patrimoine professionnel commun... destiné à améliorer les conditions de vie et d'existence des membres de la profession », la corporation prendrait donc à son compte de nouvelles ou d'anciennes « charges sociales ». Si nous rapprochons cette résolution de la première tendant à la « création d'organismes communs », nous avons tous les éléments nécessaires pour résoudre le problème de la condition prolétarienne par la méthode corporative.

A l'issue de sa deuxième session (24-29 juin 1941), un autre communiqué fut remis à la presse.

Dans une première partie, le Comité résume et précise les conclusions de sa première session. Les « organismes communs » dont il était question s'appellent des « comités sociaux » ; cette précision semble indiquer que la corporation ne prendrait en charge, pour l'instant du moins, que les risques non encore couverts. La constitution de ces « comités » est à base syndicale.

Dans une seconde partie, le Comité indique les conclusions de sa seconde session : celles-ci sont au nombre de quatre ; mais aucune d'elles ne nous intéresse présentement : elles visent l'organisation syndicale des futures corporations.

Ni la troisième session du Comité, ni le discours de M. Lucien Romier n'apportent de précisions nouvelles sur le rôle social de la corporation.

Par rapport au sujet qui nous occupe, les résolutions du Comité de l'organisation professionnelle se résument donc à ceci : création de patrimoines corporatifs ; ces patrimoines sont gérés par des comités sociaux et sont destinés « à améliorer les conditions de vie et d'existence des membres de la profession ». Nous sommes encore loin des patrimoines corporatifs, destinés à subvenir à toutes les charges sociales de la profession (accidents du travail, allocations familiales, assurances sociales, chômage, logements, etc...), mais nous sommes sur la voie qui y mène. Lorsque la profession organisée aura mis au point le service d'une ou plusieurs charges sociales, il est certain qu'elle exigera de gérer elle-même les autres charges sociales. Le discours de Commentry, non seulement autorise, mais suggère cette évolution quand il dit que les ouvriers veulent « trouver dans leur métier une sécurité ou, pour mieux dire, une propriété », et que, patrons, techniciens, ouvriers auront à « gérer en commun leurs œuvres sociales, apprentissage, placement, qualification, allocations familiales, secours de maladie, retraite, logements ou jardins ouvriers ».

Les partisans les plus convaincus de la solution corporative sauront gré, s'ils sont raisonnables, au Chef de l'Etat et au Comité de l'organisation professionnelle, de ne rien brusquer. On ne passe pas d'un système à un autre sans transition. La classe ouvrière ne doit pas faire les frais du nouveau système de garanties : ceux-ci peuvent être évités.

Questions en suspens.

A supposer que demain les indemnités pour accidents du travail, les allocations familiales, les assurances, etc... relèvent de la profession organisée, plusieurs questions importantes subsistent encore. En voici deux :

1°) Quelques auteurs semblent demander que la profession soit libre d'organiser à sa guise la sécurité ouvrière ; de réduire, par exemple, les indemnités pour accidents et d'augmenter les allocations de chômage, de réduire le taux des allocations familiales et de créer ou d'augmenter les allocations de logement, etc...

Nous pensons qu'une telle liberté engendrerait tôt ou tard de graves abus et que la sécurité ouvrière n'y gagnerait rien. Les inégalités qui se produiraient entre professions provoqueraient bientôt des rivalités et des récriminations dangereuses pour la paix sociale.

Quant aux insuffisances de garanties qui, çà et là, ne manqueraient pas de se faire jour, elles auraient pour premier résultat d'augmenter l'insécurité ouvrière qu'il s'agit de supprimer.

Le rôle de l'Etat est ici nécessaire. Il lui appartient d'abord de fixer le statut général du travail salarié et de déterminer les risques qui obligatoirement doivent être couverts. Il lui appartient aussi de préciser les indemnités et allocations minima. au-dessous desquelles aucune profession ou corporation ne sera autorisée à descendre. Il lui appartient, enfin, de légiférer sur les taux de cotisation, et sur les contributions respectives des patrons et des ouvriers. Cette triple intervention de l'Etat est indispensable : tous ces problèmes relèvent du bien commun général et, par suite, de la politique générale.

Mais une corporation ou profession qui croirait pouvoir abaisser ses taux de cotisation sans toucher aux indemnités doit être autorisée à le faire sans formalités superflues. De même, toute corporation ou profession qui voudrait couvrir de nouveaux risques ou procurer à ses membres de nouveaux avantages doit pouvoir le faire à la seule condition que les taux de cotisations soient justes et justement répartis. La part de vérité et d'efficacité contenue dans le système associationniste ne doit pas être négligée. Il faut permettre entre corporations une saine émulation au profit de la classe ouvrière.

2°) Il va sans dire que la gérance de toutes les caisses professionnelles doit être assurée par des comités mixtes de patrons,

d'ouvriers, de techniciens, de contremaîtres, etc... Si tous les membres de la profession n'étaient pas représentés ou ne participaient pas à ce travail de gestion, nous aurions du paternalisme ou du marxisme, selon que les patrons ou les salariés assureraient cette tâche ; dans les deux cas, nous tournerions le dos à la corporation ; celle-ci est faite de toutes les personnes travaillant dans une même profession.

Mais, ceci dit, tout n'est pas dit. La question de savoir si les ouvriers ou les patrons, admis à la gestion de ces caisses, seront nommés par leurs pairs ou par l'Etat, revêt une importance capitale. Tous les espoirs de collaboration que l'on fonde sur une administration commune des sécurités sociales seront vains, si les ouvriers qui y participent sont nommés par l'Etat, ne représentent pas leurs camarades et ne jouissent pas de leur confiance absolue. Celle-ci ne s'impose pas : elle se donne. Comme nul ne songe à organiser des élections pour les désigner, le seul moyen de parer à toutes ces difficultés est de faire appel aux syndicats.

Conclusion.

La réponse corporative à la « condition prolétarienne » n'est pas la seule possible, ni la seule qui soit préconisée. La réponse collectiviste, par exemple, conserve de nombreux partisans.

Dans leur congrès de Saint-Colomban-des-Villards (août 1941), les amis de l'hebdomadaire « *Au Travail* » ont préconisé la généralisation des « offices », « nationalisations » et « coopératives », pour surmonter les difficultés actuelles. De son côté, l'hebdomadaire « *Au Travail* » revient sans cesse sur la caisse unique des assurances sociales, l'école une, et, pour lutter contre les trusts, la nationalisation de la banque, des assurances et des industries directrices.

L'adhésion des catholiques sociaux aux campagnes que cet hebdomadaire mène en faveur du principe syndicaliste, est assez sincère et publique pour qu'il soit permis à l'un d'eux de présenter quelques objections.

Nous ne croyons pas que le « tout à l'Etat » ou le « tout à la coopérative » soient des panacées universelles. Nous croyons, au contraire, qu'une généralisation *systématique* de l'étatisme ou de la coopération, aurait pour résultat de léser les justes exigences de la personne humaine et, finalement, d'être en opposition avec le climat et le génie du peuple français.

« En suivant cette voie, nous irions de là à une économie dirigée par l'Etat centralisé. Les forces actives de la nation échapperaient, il est vrai, à la servitude que font peser sur elles les grands financiers et les grands industriels. Il n'est pas moins vrai qu'elles tomberaient sous la domination — autoritaire et centralisée — des grands administrateurs. Dans le régime des offices, des usines nationalisées, des banques d'Etat et des coopératives, la vie du prolétaire ne serait pas moins grise que dans le régime libéral...

Dans la centralisation et la concentration qui nous sont offertes par St-Colomban, l'homme demeure le rouage impersonnel, sans enthousiasme, sans élan, et sans ambition, d'une mécanique plus ou moins bien régie, hier dirigée par le fonctionnaire du trust et demain par le fonctionnaire de l'Etat » (1).

La réponse corporative aura donc nos préférences.

Nous pensons d'abord qu'elle l'emporte sur les deux autres, et cette raison purement négative n'est pas sans valeur.

Nous pensons aussi que la réponse corporative a des mérites propres : elle seule offre des occasions permanentes de collaboration ; elle seule conserve les avantages de la décentralisation professionnelle sans nier le bien commun professionnel.

Nous pensons enfin qu'elle est recommandée par l'Eglise.

« La politique sociale mettra donc tous ses soins à reconstituer les corps professionnels.

On ne saurait arriver à une guérison parfaite que si, à ces classes opposées, on substitue des organes bien constitués, des « ordres » ou des « professions » qui groupent les hommes non pas d'après la position qu'ils occupent sur le marché du travail, mais d'après les différentes branches de l'activité sociale auxquelles ils se rattachent » (1).

« Au sein de ces groupements corporatifs, la primauté appartient incontestablement aux intérêts communs de la profession ; entre tous le plus important est de veiller à ce que l'activité collective s'oriente toujours vers le bien commun de la société. Pour ce qui est des questions dans lesquelles les intérêts particuliers, soit des employeurs, soit des employés, sont en jeu de façon spéciale au point que l'une des parties doive prévenir les abus que l'autre ferait de sa supériorité, chacune des deux pourra délibérer séparément sur ces objets et prendre les décisions que comporte la matière » (2).

Cette recommandation serait pour nous, à elle seule, une raison suffisante.

André DESQUEYRAT.

---

(1) A.-L. Croset dans : « Pour une économie libérée des trusts », *Centre d'Etudes corporatives*, n° XVI.

(1) *Quadragesimo Anno*, édit. de l'Action Populaire, n° 90.

(2) *Quadragesimo Anno*, id., n° 92.

REGARDS SUR LE MONDE

EUROPE

ALLEMAGNE. — Au début d'octobre, à l'occasion de l'ouverture de la troisième campagne d'hiver, le chancelier Hitler a précisé les *causes de la guerre germano-russe* et son objectif.

A travers la Russie, comme au temps du blocus napoléonien, c'est l'Angleterre qui est visée.

Le Führer l'avait déclaré le 22 juin, en annonçant à son peuple l'entrée de la Wehrmacht en territoire russe :

« Pour tenter de m'opposer à la politique britannique d'encerclement de l'Allemagne, j'ai dû faire un effort considérable, en août 1939, pour envoyer mes ministres à Moscou ». Mais l'accord intervenu avec l'U. R. S. S. « n'empêcha pas une collaboration anglo-saxonne qui avait pour but d'immobiliser de puissantes forces allemandes à l'Est, afin que le commandement allemand ne puisse plus garder l'espoir, surtout dans le domaine aérien, d'une fin rapide de la guerre à l'ouest ».

Une intervention devenait nécessaire pour mettre fin aux délais qui empêchaient le Reich de porter tout son effort à l'ouest et de terminer la guerre. Pour montrer à quel point cette nouvelle campagne s'imposait, le Führer, après trois mois d'une guerre qui avait été espérée courte, a dévoilé de quel potentiel militaire l'U. R. S. S. disposait :

« Dès les mois d'août et de septembre de l'année dernière, j'ai reconnu que l'explication à l'ouest avec la Grande-Bretagne, explication qui aurait engagé avant tout la totalité de la Luftwaffe, n'était plus possible, car, dans notre dos, un Etat se préparait à nous attaquer à ce moment. Mais c'est maintenant seulement que nous savons à quel point ces préparatifs étaient poussés ». ...« Une erreur, une seule, a été la nôtre : nous n'avions aucune idée des préparatifs gigantesques de cet ennemi contre l'Allemagne et l'Europe, ni aucune connaissance de la grandeur du danger, à peine évité, qui menaçait de détruire non seulement l'Allemagne, mais l'Europe ».

Ce sont donc des raisons d'ordre militaire qui ont avant tout commandé les opérations en Russie. Mais, en échappant au dan-

ger d'être frappé dans le dos, le Reich compte obtenir, dans le domaine économique, des avantages substantiels. Le Dr. Goebbels, ministre de la Propagande, y a insisté récemment, à plusieurs reprises.

L'occupation du territoire russe aux immenses ressources agricoles, minérales et pétrolifères, doit garantir le Reich contre les dangers du blocus, lui assurer une puissance industrielle appelée à contrebalancer l'aide économique des Etats-Unis à la Grande-Bretagne et lui permettre d'amorcer à l'est la politique de colonisation que le national-socialisme a toujours fait entrevoir au peuple allemand.

Pour obtenir ce double résultat militaire et économique, il faut que l'armée soviétique soit annihilée, l'agriculture et l'industrie russes réorganisées.

Dès le 3 juillet, après les durs combats qui en dix jours de campagne ont fait tomber Brest-Litovsk et Grodno, et obligé l'armée russe à évacuer les Pays Baltes, le communiqué officiel allemand affirmait que « la résistance de l'armée russe était désormais brisée ». C'est ce qu'a confirmé, trois mois plus tard, le 2 octobre, le Führer, en annonçant « des opérations de grande envergure qui devaient contribuer à l'anéantissement des forces de l'U R. S. S. ». En fait, ces opérations ont abouti à la prise d'Odessa, à l'investissement de Léningrad et à l'attaque directe de Moscou. Ainsi s'est éloigné du Reich le danger d'être pris de dos, à l'improviste.

Dans le temps où les communiqués du D. N. B. marquaient les phases victorieuses de l'avance allemande, la presse faisait entendre que le haut commandement aurait bientôt atteint ses objectifs et qu'il ne poursuivrait pas l'ennemi à travers l'immensité de son territoire. Une fois l'armée russe battue et assurée la possession des grands centres industriels de Léningrad, de Moscou, du Donetz et les richesses agricoles de l'Ukraine, l'offensive n'aurait plus de raison d'être. Un front de protection pourrait se stabiliser, derrière lequel les ingénieurs et la main-d'œuvre du Reich mettraient en valeur le terrain conquis.

En mettant ce plan à exécution, le haut commandement allemand pourra-t-il frapper l'Angleterre au sein de son Ile, dans le Moyen-Orient ou, à travers les terrains pétrolifères du Caucase et de l'Iran, dans les Indes ? C'est le secret de la campagne d'hiver qui va commencer.

La *mise en valeur des territoires occupés* fait l'objet d'un immense effort.

Derrière les armées allemandes, une armée de travailleurs manuels, de techniciens de l'administration, d'organisateurs commerciaux et de policiers réduisent les voies ferrées à la dimension des voies allemandes, rétablissent la circulation routière, mettent en marche les usines, prennent en mains jusqu'à la culture des terres et à la surveillance du commerce local.

Ce souci de développer au plus tôt le rendement économique des territoires, a conduit le Reich à organiser par lui-même l'administration des pays conquis ou « libérés ».

Inaugurant à Könisberg la vingtième Foire de l'Est, le Dr. Funk, ministre de l'Economie du Reich, a rappelé la grande part prise par l'Allemagne dans « la colonisation de l'est, à laquelle deux puissances créatrices, la Hanse et l'Ordre des Chevaliers teutoniques, ont autrefois imprimé son caractère, le Dr. Funk déclara que « la nouvelle organisation de l'espace oriental européen placerait la politique agricole du Reich devant de nouvelles et fort importantes tâches ».

« Tout d'abord, il va naturellement être nécessaire d'utiliser au profit de notre potentiel de guerre et conformément aux exigences de l'économie de guerre et de la conduite de la guerre, tous les leviers et toutes les énergies de cet immense territoire, riche en matières premières. Nous serons encore plus puissants dans l'avenir si le potentiel économique des territoires nouvellement conquis à l'est s'ajoute au nôtre propre ».

Cette administration directe des pays de l'est, considérés comme « marches » du Reich, répond aux vues des théoriciens du national-socialisme : « Au glaive allemand succède la charrue allemande ».

L'Allemagne a offert aux différents états européens de participer à ce gigantesque effort. Dès la première heure, l'Italie puis la Hongrie, la Slovaquie, la Roumanie, la Finlande se sont déclarées en état de guerre avec l'U. R. S. S. D'autres Etats ont rompu toutes négociations diplomatiques avec la Russie Soviétique, équipé des corps expéditionnaires ou permis le recrutement de légions antibolchevistes. Il en a été ainsi, notamment, dans tous les territoires occupés par le Reich.

Mais c'est surtout l'*économie européenne*, tout entière, qui contribue à la lutte. Des traités de commerce se multiplient qui

mettent à la disposition de l'ordre nouveau les ressources du continent.

« L'Europe s'achemine ainsi à grand pas, écrit la Frankfurter Zeitung, vers l'unité sous la direction de l'Allemagne ». « La réalité d'une Europe sous la conduite et la protection de l'axe est aujourd'hui incontestable ». Car « plus le blocus de la faim se fera sentir sur les peuples d'Europe, plus ceux-ci auront le sentiment de leur solidarité. Par là, les questions politiques perdront de leur acuité. Les divergences d'opinion, y compris les questions relatives au tracé des nouvelles frontières, perdront dans une large mesure de leur importance ou moment même où l'Europe devra résoudre le problème de son existence ».

Politique sociale. — En prévision de la nouvelle campagne d'hiver, le Führer a demandé à tous les Allemands un sacrifice d'argent pour le Secours d'Hiver. Le bilan de l'exercice 1940-1941 montre que les quêtes ont rapporté plus de 916 millions de marks. En huit ans, le peuple allemand a versé au secours d'hiver plus de quatre milliards de marks.

Ces sommes extrêmement importantes ont permis aux organismes d'Etat de venir en aide aux colons de l'Est et de secourir l'enfance, notamment en organisant le transport à la campagne et les vacances de 500.000 enfants.

ANGLETERRE. — « L'invasion de l'U. R. S. S. n'est qu'un prélude à une tentative d'invasion des Iles Britanniques. Le danger de la Russie est donc notre danger », a déclaré M. Churchill, en annonçant que la Grande-Bretagne était décidée « à fournir toute l'aide possible à la Russie ».

Quelques jours après, le 12 juillet, un accord militaire anglo-soviétique, signé à Moscou, déterminait la nature de cette aide : « Les parties contractantes s'engagent à se fournir une aide matérielle et à ne pas engager de négociations séparées ».

Par ce curieux traité militaire, c'est donc dans le seul domaine économique et de l'armement que la Grande-Bretagne s'engage à soutenir son nouvel allié. Cela se conçoit. Si l'Angleterre a le plus grand intérêt au maintien d'un front à l'est, car il détourne le gros des troupes du Reich de l'ouest et de la Méditerranée, elle ne peut guère intervenir directement dans la lutte.

C'est à titre symbolique que quelques-unes de ses escadrilles ont gagné les aérodromes soviétiques. M Churchill, devant le dan-

ger qui menaçait Léningrad, Odessa et Moscou, a clairement fait entendre que l'Angleterre ne diviserait pas ses forces pour former un corps expéditionnaire russe ou pour risquer une tentative de débarquement à l'ouest.

L'aide indirecte que la Grande-Bretagne peut apporter à l'U. R. S. S. peut décider, pense M. Churchill, de la résistance indéfinie et, plus tard, de la victoire russe. Elle consiste, pour l'instant, à fournir du matériel de guerre et à maintenir ouvertes ou à créer des voies d'accès vers la Russie. Telle fut la clef des entretiens diplomatiques et des opérations militaires qui ont occupé les derniers mois.

En vertu des accords passés entre M. Churchill et le président Roosevelt, lors de leur entrevue sur le « King-Georges » et « l'Augusta » dans l'Atlantique, des convois anglo-américains ont déchargé à Vladivostock, et surtout à Arkangel, des stocks de munitions et de matériel. Ils en ont rapporté des matières premières qui font défaut aux Etats-Unis et à l'Empire britannique.

Pour le cas où le Japon interdirait la route du Pacifique. d'autres voies de communications ont été aménagées.

A l'extrême-nord, après une expédition anglo-canadienne dans le lointain Spitzberg, un service de ravitaillement a été organisé à travers l'Océan glacial Arctique.

Au sud, le contrôle de l'Iran par les troupes anglo-russes a permis l'organisation d'un trafic important entre le Golfe Persique et la frontière russe du Caucase. L'Angleterre consolide en même temps la position de l'armée russe chargée de défendre les pétroles de Bakou, protège la route des Indes et organise en un seul bloc ses forces du Moyen-Orient. Un nouveau front se prépare ainsi qui doit barrer l'accès des Indes et de la Méditerranée. M. Churchill, à l'occasion de la première réunion du « Conseil de Guerre et de la défense des Indes », n'a pas craint d'annoncer que « 1942 verrait la lutte s'étendre de la Mer Caspienne au Nil ».

Pour que soit apportée une aide efficace à l'U. R. S. S., la Grande-Bretagne a dû renoncer à une partie de ses commandes aux Etats-Unis et faire appel à la collaboration de ses Dominions et de ses alliés. C'est ce qui a motivé l'entrevue de M. Churchill avec M. Roosevelt, la conférence de Moscou et la réunion interalliée de Londres.

En même temps qu'étaient examinés, dans ces entretiens, les problèmes de répartition de matériel et de matières premières, les

gouvernements intéressés ont abordé les problèmes économiques de l'après-guerre.

L'*ordre nouveau,* tel que le conçoivent les puissances de l'Axe, est basé sur la constitution de grandes entités géographiques et notamment d'un bloc européen, placés sous la domination politique de puissances dirigeantes. A cette conception la Grande-Bretagne, approuvant la déclaration du Président Roosevelt, oppose le dogme de l'égalité des nations, quelles que soient leur population et leurs ressources. La liberté politique et économique des peuples, le libre accès aux matières premières, la liberté des échanges et le désarmement en sont les conditions. Mais il est clair que dans la pensée des dirigeants britanniques et américains, la stabilité de cet ordre ne pourra être assurée que par la régulation économique que le crédit et les ressources du monde anglo-saxon pourront imposer à l'univers.

Déjà — et ce fut une des conclusions de la conférence interalliée — des stocks se constituent qui permettront d'alimenter les pays éprouvés par la guerre et d'amorcer les échanges.

Les Dominions et les alliés de la Grande-Bretagne ont adhéré à ces principes en approuvant la Charte de l'Atlantique. Toutefois, le représentant hollandais a fait des réserves sur la rédaction du texte qui fut adopté. Il exprima le vœu que les accords économiques envisagés ne soient pas perpétués s'ils allaient contre les règles de la Charte, c'est-à-dire si, comme le prévoient les accords d'Otawa, ils instituent en fait un monopole ou un protectionnisme en faveur de certains gros producteurs. Il demanda également que la constitution de stocks importants n'empêche pas, après guerre, chaque pays d'entreprendre à sa guise sa réorganisation économique.

Seule parmi les états de la couronne, l'Irlande ne participait pas à la conférence. Elle s'est abstenue jusqu'ici de prendre part au conflit et M. de Valera, devant le Parlement irlandais, a défendu une fois de plus la position de neutralité de son pays. Il se permit d'ajouter :

« Notre but est de donner la liberté à toute la nation et que l'Irlande soit gouvernée en toute liberté par des représentants du peuple irlandais. Tant que nous n'aurons pas obtenu ces résultats, il est inutile de parler de grands principes pour lesquels les uns prétendent lutter, alors que les autres les négligent ».

La guerre atlantique. — Depuis un an, les pertes anglaises sont allées en croissant. L'Allemagne a pu contrebalancer le

sérieux contrôle britannique exercé en haute mer, en lançant sur les routes maritimes un nombre croissant de sous-marins, d'avions à long rayon d'action et des corsaires extrêmement rapides. Au mois de juin, le Président Roosevelt, pour montrer à la nation américaine combien il devenait urgent de protéger sérieusement les convois marchands se dirigeant vers l'Angleterre, n'avait pas hésité à déclarer :

« La vérité est, et je le dévoile ici, en accord avec le gouvernement anglais, que le chiffre des bateaux marchands, actuellement coulés, est trois fois supérieur à la capacité de construction des chantiers navals britanniques ; il est le double de ce que peuvent construire l'Angleterre et les Etats-Unis réunis ».

D'après les chiffres officiels de l'Amirauté britannique, les pertes anglaises s'élevaient en juin, depuis le début de la guerre, à plus de sept millions de tonnes. D'après les journaux maritimes allemands, elles auraient en fait dépassé treize millions de tonnes. Toujours est-il que M Churchill, après avoir lancé des cris d'alarme au début de l'été, fut plus optimiste à la fin de septembre :

« Les pertes en vaisseaux marchands, alliés et neutres, pendant les mois de juillet, août, septembre, s'élèvent à un tiers seulement des pertes subies pendant les trois mois précédents. »

Ces résultats doivent-ils être attribués aux systèmes de patrouille et de protection des Etats-Unis, à l'amélioration des moyens de défense, ou, comme le suggère l'Amirauté allemande, au fait qu'un nombre beaucoup plus restreint de convois auraient circulé dans l'Atlantique ; l'Angleterre et les Etats-Unis ayant eu un besoin croissant de fret dans le Moyen-Orient et dans le Pacifique ?

Politique intérieure. — L'Angleterre a profité de l'accalmie relative qui lui a été laissée cet été par l'aviation allemande, pour réorganiser et développer sa production industrielle. D'après M. Churchill, le rendement aurait déjà atteint les chiffres maximum de la guerre de 1914 et la production des Iles ne saurait être portée beaucoup plus loin.

Grâce à l'appui total de la population ouvrière, l'industrie n'a été gênée par aucune grève. Dans leur dernier Congrès, qui s'est tenu à Edimbourg, les trades-unions, par l'intermédiaire de M. Murray, président des syndicats professionnels et de Sir

Walter Citrine, secrétaire général du Congrès, ont engagé le mouvement syndical à faire tout ce qui était en son pouvoir pour permettre à la Grande-Bretagne et à ses alliés d'aider l'U. R. S. S. Toutefois, a déclaré Sir Walter Citrine, les trades-unions ne deviennent pas pour autant des agents du communisme : « Nous ne sommes pas prêts à collaborer, à un degré quelconque, avec le parti communiste britannique ».

A cet appui de la classe ouvrière, s'est ajouté celui que les femmes anglaises ont spontanément, puis obligatoirement, apporté.

En mai, a commencé l'enregistrement de toutes les femmes de moins de trente ans. Les femmes encore sans emploi sont affectées à des travaux d'importance nationale. Celles qui travaillent déjà peuvent être envoyées dans des services où leur présence est jugée plus utile. Le Ministre du Travail, M. Bevin, a déclaré que jusqu'ici plus d'un million de femmes ont été enrôlées et que, au cours des douze mois prochains, cinq cent mille femmes de plus seront nécessaires pour des travaux de guerre d'importance vitale et deux cent mille pour les services territoriaux auxiliaires.

BULGARIE. — Bien qu'ayant adhéré au pacte tripartite, la Bulgarie est jusqu'ici restée neutre dans le conflit germano-soviétique.

Le roi Boris et le gouvernement ont combattu avec succès l'influence bolcheviste qui menaçait de devenir prépondérante à l'intérieur du pays. Mais malgré tout le soin qu'ils ont pris de séparer la cause slave de la cause bolcheviste, ils ne peuvent empêcher que la Russie, comme puissance slave, ne garde de grandes sympathies dans le pays. L' U. R. S. S. a cherché à profiter de cette situation pour susciter des difficultés au gouvernement bulgare. Son ambassadeur a demandé, à plusieurs reprises, sous une forme comminatoire, des explications au gouvernement bulgare au sujet des mouvements de troupes allemandes dans le pays, alors que, dans le même temps, les Soviets envoyaient des émissaires, par parachutes, pour fomenter des troubles.

Le gouvernement a répondu à ces pressions par la mobilisation d'une grosse partie de l'armée, soit 350.000 hommes environ. Il a déclaré le pays en état de danger et poussé à l'ouverture d'un procès politique contre M. Dimitrof et ses partisans, accusés d'avoir favorisé dans le pays l'action d'une puissance étrangère.

En même temps le gouvernement bulgare accueillait l'Amiral Reader, commandant en chef de la flotte du Reich, venu inspecter les ports de la Mer Noire.

Varna et Bourgas pourraient en effet servir d'excellents points d'appui à un corps expéditionnaire que l'on voudrait diriger vers les côtes de la Mer Noire. Toutefois la flotte bulgare, avec ses 20.000 tonnes de petites unités, n'apporterait au Reich qu'un appoint peu appréciable. Seul le passage de la flotte italienne en Mer Noire pourrait permettre des opérations importantes. C'est donc de la Turquie, gardienne des Détroits, plus que de la Bulgarie, que dépend l'utilisation du territoire bulgare dans la lutte contre la Russie. C'est ce qui a permis au roi Boris de tenir jusqu'ici son peuple à l'écart du conflit de l'est.

Politique intérieure. — La Bulgarie a dû faire face aux problèmes d'administration et de ravitaillement que pose l'augmentation considérable de son territoire.

Le traité de Craïva avec la Roumanie, l'occupation de territoires grecs et yougoslaves, ont agrandi la superficie du pays de plus de moitié et porté sa population de six à huit millions d'habitants.

Les territoires annexés en Thrace et Macédoine ont été répartis en trois unités administratives : la Thrace, avec Xanthie pour capitale ; la Macédoine, divisée en deux régions, avec Skopié et Monastir comme centres administratifs. Dans ces nouveaux territoires, le Bulgare a été déclaré langue obligatoire.

En Thrace, pour éviter que les éléments bulgares ne soient pas par trop faiblement représentés, le gouvernement a demandé aux familles qui avaient émigré en Bulgarie après le traité gréco-bulgare qui suivit la guerre de 1914, de revenir dans leurs villages d'origine. Cette mesure serait l'amorce d'un vaste mouvement de population qui porterait sur un million d'individus. Le journal Zora écrit à ce sujet :

« Les bulgares doivent revenir sur leurs antiques terroirs qui, aujourd'hui encore, leur appartiennent parce que, ils n'ont pour ainsi dire rien reçu du gouvernement grec. Leur retour n'est pas seulement un droit pour eux, mais aussi une nécessité d'Etat. Il faut que la Bulgarie affermisse sa position sur les rives de la Mer Egée ».

Cette mesure s'imposerait également comme politique de colonisation indispensable :

« La Bulgarie est un des pays où la densité de la population agricole est la plus forte. Cette densité atteint 116 propriétaires agricoles pour un kilomètre-carré de terre cultivable.

« Dans ces conditions on comprend pourquoi le niveau de vie de la population rurale est encore si bas, malgré tous les efforts faits pour y remédier. De là cette « faim de terre » si caractéristique dans notre agriculture.

« La solution impérative qui s'impose est de dégarnir les provinces surpeuplées par une colonisation adéquate des territoires rendus aujourd'hui à la liberté. Aujourd'hui la Bulgarie a retrouvé son espace vital ».

On conçoit que ces larges mouvements de population n'aillent pas sans difficultés.

Politique économique. — Pour subvenir aux lourdes dépenses militaires et administratives qu'imposent à la Bulgarie la mobilisation des troupes et l'équipement des nouveaux territoires, un emprunt intérieur d'Etat de deux millions de léva a été lancé en juin dernier. Dès qu'il fut couvert par des souscriptions obligatoires ou volontaires, il fut porté à trois millions et demi de léva. Un impôt spécial prélevé sur les personnes d'origine juive a procuré au Trésor, en 1941, plus de deux milliards de léva. Le gouvernement pense ainsi pouvoir faire face aux dépenses extraordinaires sans aggraver les charges fiscales ni recourir à l'inflation.

Le coût de la vie, malgré ces mesures financières, a subi une hausse constante. Aussi a-t-il été procédé à une augmentation des salaires de 15 % puis de 10 %.

Afin d'assurer une distribution équitable des céréales et de constituer des réserves pour l'armée, toute exportation a été suspendue. Les excédents de production des propriétés agricoles sont obligatoirement livrés à un Office d'Etat. Pour favoriser ces ventes obligatoires, une prime a été accordée aux producteurs.

C'est sans doute à ces mesures et aux difficultés de transport résultant des mouvements de troupes, qu'il faut attribuer la baisse verticale des exportations et des importations.

C'est ainsi, par exemple, que les exportations ne dépassèrent pas 17.000 tonnes au mois d'avril 1941, alors qu'elles atteignaient 90.000 tonnes au même mois de l'année précédente.

CROATIE. — Le nouvel Etat croate occupe une superficie égale à la moitié environ de l'ancienne Yougoslavie. Il compte

sept millions et demi d'habitants, dont 80 % vivent de l'agriculture. Les statistiques officielles répartissent ainsi la population : 1.500.000 Serbes, 220.000 Allemands et Magyars, 40.000 Juifs, 5.200.000 Croates. Mais parmi ces derniers, 1 million et demi de Musulmans bosniaques prétendent former une communauté distincte du bloc des 3.700.000 catholiques.

Le gouvernement du pays est assuré par le Poglavic Ante Pavelitch, chef de l'Oustacha. Car, bien que le nouvel état soit un royaume et que la couronne ait été offerte au Duc de Spolète, proclamé roi de Croatie sous le nom de Tomislav II, le roi n'a pas encore pris possession des ses fonctions.

A l'occasion de l'entrée en guerre de l'Allemagne contre la Russie, le Poglavic Ante Palevitch a invité les Croates à prendre rang dans la Légion antibolcheviste :

« J'ai décidé d'approuver la création d'unités militaires volontaires qui combattront aux côtés de l'Axe contre l'ennemi commun. J'invite les Oustachis et tous les patriotes croates, âgés de 20 à 32 ans, qui ont une instruction militaire et veulent participer à la Guerre Sainte contre le despote bolcheviste, à se présenter sans tarder au Commandement militaire le plus proche. J'invite à ce service militaire tous les spécialistes des forces armées de terre, de mer et d'air ».

A l'intérieur du pays, l'Oustacha aidé par la nouvelle armée croate doit exercer une constante vigilance pour empêcher que les attentats ne se multiplient. D'autant que dans les montagnes de la Bosnie et jusque sur les côtes de Dalmatie, les anciens Comitadji, qui luttèrent d'abord contre les Turcs, puis contre les Bulgares et se soulevèrent pendant la guerre de 1914-1918 contre les troupes d'occupation autrichiennes et allemandes, ont repris leurs guérillas.

Les communiqués officiels ont signalé maintes fois les incursions des Tchetniks (hommes armés) contre des voies ferrées ou de petits villages. Ici ou là de vrais combats ont eu lieu. Par mesure de prudence, l'Italie a décidé d'occuper toute la côte dalmate, de Fiume au Monténégro, et de placer les voies ferrées et le réseau télégraphique sous le contrôle militaire.

Le communiqué officiel croate, qui annonce cette occupation à la population, ajoute : « Le gouvernement croate est heureux de contribuer à seconder cette action. Les unités de l'armée croate, stationnées dans cette région, seront subordonnées au commandement italien ».

Le Poglavic a déclaré que la Croatie resterait un pays essentiellement agricole. La foire de Zagreb qui eut lieu en septembre en a témoigné. Elle a montré aux 225.000 visiteurs le progrès des exportations agricoles depuis un an. L'Allemagne et l'Italie en ont absorbé la plus grande partie. Un récent accord avec la Suisse a prévu l'augmentation des relations commerciales entre les deux pays. La Croatie livrera des fruits, des œufs, des volailles, du fourrage et recevra, en contre-partie, des produits pharmaceutiques, des cotonnades et des soieries.

HONGRIE. — Dès les premières heures de la guerre germano-russe, la Hongrie a rompu ses relations diplomatiques avec l'U. R. S. S. Après quelques chutes de bombes en territoire hongrois, elle a envoyé son armée sur les champs de bataille de l'est.

Le Chef d'Etat-Major de la Honved ayant démissionné le 6 septembre pour raison de santé, le régent Horty se rendit, accompagné de M. Bardossy, ministre des Affaires étrangères, au Grand Quartier Général de l'est où il reçut du Führer la Croix de Fer.

Cette entrevue aurait permis de régler la question de la participation de l'armée hongroise à la campagne de Russie ainsi que le sort de la partie du Bannat yougoslave qui est encore occupée par les troupes allemandes. La Hongrie aurait en outre obtenu une promesse d'extension dans les régions pétrolifères du nord-est des Carpathes.

Il semble que ces accords n'aient pas été sans répercussion sur la *politique intérieure* du pays. Le parti national-socialiste des croix fléchées, intérieurement divisé et souvent en opposition avec le régent, a reçu la démission de ses principaux membres. Une scission s'est opérée. Un nouveau parti national-socialiste a été constitué.

Dans sa lettre de démission, M. Rupprecht, Directeur du journal officiel national-socialiste hongrois, déclare que de nombreux membres des croix fléchées réclamaient depuis longtemps une épuration du parti.

« Tandis que de loyaux serviteurs de l'idée nationale-socialiste étaient écartés, le président des croix fléchées qui eût jadis à subir les rigueurs de la justice ne concevait qu'une action violente et ne craignait pas de mêler aux controverses de la politique quotidienne la personne même du régent ».

La discussion du *régime matrimonial des juifs* a été l'événement marquant de la vie parlementaire hongroise. Le projet

de loi gouvernemental portait modification de la législation en vigueur sur le mariage en interdisant les unions entre juifs, même convertis, et non juifs. Le projet de loi n'excluait de l'interdiction que les chrétiens descendants de juifs, si leurs parents étaient nés chrétiens.

Dès que le texte du projet fut connu, le cardinal primat de Hongrie déclara officiellement que l'Eglise catholique ne saurait admettre, pour sa part, de telles modifications au régime matrimonial des baptisés.

La Chambre des Députés obtint du ministre de la Justice que la levée de l'interdiction fut étendue aux demi-juifs dont les parents étaient chrétiens au moment de leur mariage. La Chambre Haute, après avoir entendu les évêques catholiques et le représentant de l'Eglise protestante, amenda sérieusement le projet.

La Chambre des Députés ayant rejeté les amendements de la Chambre Haute, une Commission de conciliation mit les deux Chambres d'accord en ajoutant au texte du projet un article laissant au ministre de la Justice la faculté d'autoriser, dans certains cas, le mariage entre non juifs et demi-juifs.

La qualification des demi-juifs a donné lieu à une importante distinction. Doivent-ils être considérés légalement comme juifs ou comme chrétiens ? Le projet gouvernemental a adopté pour critérium le fait d'avoir ou non reçu l'instruction chrétienne. La levée d'interdiction de mariage ne jouera « qu'au profit de demi-juifs dont les parents sont nés chrétiens et que l'on peut par conséquent considérer comme ayant reçu l'éducation chrétienne, les faisant échapper à l'influence pernicieuse des doctrines israëlites ».

Le problème que pose à la Hongrie l'existence d'une forte minorité juive n'est pas le seul à préoccuper son gouvernement. L'absorption de populations aussi diverses que celles du Bannat yougoslave, de Transylvanie, de Ruthénie, des Carpathes font de la Hongrie un « pays à nationalités ». Le magyar ne peut être la langue unique. Un décret du ministère de l'Instruction publique et des cultes vient d'établir quelle devra être la langue d'enseignement dans les localités à population mêlée.

Dans les communes de langue allemande, l'enseignement primaire sera donné en allemand, si les parents en expriment le désir. Le décret généralise le principe. Il reconnaît aux enfants dont les parents appartiennent à une minorité ethnique le droit

de recevoir l'enseignement primaire dans leur langue maternelle. Les parents auront en outre la faculté de demander que l'enseignement soit donné en hongrois pour certaines matières, afin que les enfants aient l'avantage de manier deux langues. Dans les écoles à langue unique, la langue magyare continuera d'être enseignée comme une simple branche d'enseignement.

Politique économique. — Au cours d'un de ses séjours à Budapest, le Docteur Clodius, ministre plénipotentiaire et chef de la Délégation économique allemande, a fait à la Chambre de Commerce germano-hongroise une conférence sur les relations économiques des deux pays :

« Les échanges hungaro-allemands, dans leur ensemble, a-t-il déclaré, reposent sur cette conception que les économies des deux pays sont complémentaires ».

« Pour s'intégrer dans l'ordre nouveau d'une Europe luttant pour sa liberté, la Hongrie doit exporter et, au cours de cette année de guerre, contribuer jusqu'à l'extrême limite du possible au ravitaillement du peuple allemand. C'est là une vérité dont tous les organes compétents de Hongrie montrent de la compréhension. De son côté, l'Allemagne fournit les conditions de bon fonctionnement de l'industrie hongroise et, en général, de la production hongroise, dans la mesure où celle-ci a besoin des livraisons allemandes ».

Pour favoriser les échanges germano-hongrois, un groupe hongrois de la « *Diète économique d'Europe Centrale* » vient d'être constitué.

« Primitivement cette Diète, déclare la Pestr Lloyd, voulait arriver, par des moyens purement intellectuels et par la réunion de grandes conférences, à Vienne, à faire disparaître les barrières économiques et politiques en Europe Centrale et sud-orientale ».

« Depuis, la Diète s'est employée de façon active à assurer une meilleure division du travail international et à développer en Europe Centrale et sud-orientale une collaboration économique internationale à longue portée ».

Dans ce but, des bourses d'études ont été accordées en Hongrie à des techniciens, à des spécialistes des questions économiques, et à des étudiants ; des cours spéciaux d'économie ont été ouverts à l'école des Hautes Etudes pour le Commerce Mondial, à Vienne. On espère ainsi favoriser la collaboration entre la Hongrie et l'Allemagne. Le groupe hongrois de la Diète aura pour tâche spéciale, a déclaré le Docteur Ilgner, vice-Président du groupe allemand, de pousser à la collaboration de l'agriculture hongroise avec les milieux économiques allemands.

ITALIE. — L'Italie, en même temps que l'Allemagne, s'est déclarée en guerre avec l'U. R. S. S. et a envoyé un corps expéditionnaire sur le front russe.

Dans les derniers jours d'août M. Mussolini a visité ses troupes sur le champ de bataille et rencontré le chancelier Hitler à son Grand Quartier Général. Les résultats de cette rencontre n'ont pas été officiellement communiqués.

Il semble cependant que par un accord entre les deux puissances de l'Axe, la zone d'influence de l'Italie en Europe ait été déterminée. Elle se situerait à l'est. C'est ce dont témoignent l'annexion de territoires balkaniques et danubiens de 11.000 kilomètres-carrés et d'une population de 700.000 habitants, l'occupation récente des côtes dalmates de Fiume au Monténégro, la nomination d'un vice-roi au Monténégro, les relations économiques, toujours plus étroites, qui s'établissent entre l'Italie, la Croatie et les anciens territoires yougoslaves.

Dans cette extension vers l'est, l'Italie trouve certaines facilités industrielles et commerciales. Par contre, l'occupation des côtes et des îles de Grèce, si elle permet un ravitaillement en pétrole roumain, confère aux autorités italiennes la redoutable charge de nourrir le peuple grec.

L'Italie ne peut pour l'instant compter sur un apport sérieux des territoires qu'elle occupe pour nourrir sa population. Des Commissions de contrôle de prix ont été installées, à tous les échelons, pour empêcher que la hausse du coût de la vie ne conduise à la misère les classes laborieuses. La politique adoptée en ce domaine consiste à maintenir un prix de vente inférieur au prix de revient pour les objets de première nécessité. Des impôts spéciaux sur les autres produits permettent de verser aux producteurs des indemnités complémentaires.

Ces mesures n'ont pu cependant empêcher une hausse du prix de la vie et des salaires. Les allocations familiales, notamment, ont dû être augmentées par rapport à 1940.

U. R. S. S. — L'entrée en guerre de la Russie soviétique a donné l'occasion à M. Staline de remanier son gouvernement.

Déjà le 7 mai 1941, un décret du Praesidium du Soviet Suprême avait centralisé le pouvoir entre les mains de M. Joseph Staline en ajoutant à ses fonctions de chef du parti communiste celles de Président du Conseil des Commissaires du Peuple.

Désormais, par l'intermédiaire d'un Comité national de défense de cinq membres, M. Staline dispose du pouvoir exécutif et, comme Commissaire du Peuple à la défense de l'U. R. S. S., il dirige directement les opérations militaires.

Cette concentration des pouvoirs civils et militaires dans les mêmes mains n'a cependant pas abouti dans le domaine des opérations militaires au commandement unique. Trois maréchaux, Vorochilov, Timochencko et Boudienny, chefs des armées du nord, du centre et du sud, se sont partagé la défense du territoire.

Dans le domaine politique, par contre, l'unité a été assurée par la nomination de Commissaires du Peuple aux armées. Les troupes ont été placées sous la surveillance d'un Corps spécial de « Commissaires de guerre » et de « Directeurs politiques », chargés dans chaque région militaire, dans chaque état-major, dans chaque unité, de « défendre les intérêts moraux et matériels des soldats, de signaler au commandement les chefs incapables et de faire preuve d'esprit d'initiative ».

C'est à cet encadrement très spécial et à cette étroite surveillance, autant qu'au courage remarquable des hommes, que l'armée soviétique, malgré les chocs redoutables qu'elle a subis et le manque de techniciens dont elle souffre, a dû de ne pas complètement s'effondrer.

L'occupation d'une des parties les plus industrielles du territoire pose au gouvernement soviétique de graves problèmes de ravitaillement en armes et en munitions. Une conférence qui s'est tenue à Moscou, sous la présidence de M. Molotov, entre les représentants de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de la Russie, a résolu de « mettre à la disposition du gouvernement soviétique toutes les fournitures demandées par les autroités civiles et militaires russes. A charge pour le gouvernement soviétique d'accorder à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis les matières premières dont ces deux pays ont un besoin urgent ». En application de cet accord, des convois d'armements ont déjà atteint les port d'Arkangel et de l'Iran, des pétroliers ont atteint Vladivostok.

En accordant cette aide économique à la Russie, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne se sont défendu de prendre parti en faveur du régime communiste des Soviets.

TURQUIE. — « La Turquie entend rester neutre » a déclaré, à l'Assemblée Nationale, M. Reyik Saydan, Président du Conseil.

Le gouvernement turc ratifiait le même jour un pacte d'amitié avec le Reich valable pour dix ans, mais déclarait rester indéfectiblement fidèle à son alliée la Grande-Bretagne.

Cette neutralité n'est pas sans gêner les belligérants. Elle leur ferme l'accès de la Mer Noire.

La Convention de Montreux prévoit en effet que la Turquie, gardienne des Détroits, ne doit laisser franchir les Dardanelles à aucun bâtiment de guerre d'une nation belligérante, même riveraine, tant qu'elle n'est pas elle-même en guerre.

Seule, la Bulgarie, n'ayant pas déclaré la guerre à l'U. R. S. S., pourrait utiliser les Détroits. Mais elle ne possède pas de flotte en Méditerranée. Aussi fut-il question de transférer sous son pavillon des bâtiments de guerre italiens. La Grande-Bretagne fit aussitôt remarquer, outre l'illégimité de l'opération, que la Bulgarie se trouvant toujours en guerre avec la Yougoslavie et la Grèce, alliées de la Grande-Bretagne, devait être considérée comme engagée dans le conflit actuel.

En fait la décision reste entre les mains de la Turquie ; soit qu'elle autorise le passage d'une flotte italienne sous pavillon bulgare, ce qui est peu vraisemblable, soit qu'elle s'estime menacée d'un danger de guerre imminent, car la Convention de Montreux donne dans ce cas à son gouvernement toute liberté d'ouvrir les Détroits aux bâtiments de guerre.

L'occupation par les forces de l'Axe de la Grèce et des îles de la Mer Egée a eu pour résultat de tarir l'important commerce maritime de la Turquie avec la Grande-Bretagne. L'occupation de la Syrie, puis de l'Irak par les troupes britanniques n'a que peu amélioré cette situation. La Turquie n'a cependant pas résilié ses accords commerciaux avec l'Angleterre. C'est en les respectant qu'elle a signé avec l'Allemagne un traité de commerce qui, jusqu'en 1943, ne portera que sur une somme de 200 millions de marks. La Turquie livrera une partie de son chrome, des minerais de cuivre, du tabac et des produits alimentaires. Elle recevra en compensation des produits industriels et du matériel de guerre, à l'exception d'avions. Pour la fourniture de ces derniers, c'est la Grande-Bretagne qui a accepté de remplacer l'Allemagne.

Enserré toujours plus étroitement par les nations belligérantes, Ankara est devenu avec Tokio et Lisbonne l'un des principaux centres où s'affrontent les diplomates du monde entier.

ASIE

IRAN. — L'occupation de l'Iran par les troupes anglo-russes a ouvert au matériel américain et anglais une voie d'accès vers la Russie. Elle a permis de plus au général Wawel, commandant en chef de l'armée des Indes, d'opérer sa liaison avec les forces anglaises du Moyen-Orient et d'Egypte. Les troupes britanniques se trouvent ainsi prêtes à soutenir l'armée russe du Caucase, à défendre les richesses pétrolifères de Bakou, de l'Irak et de la Perse. Elles ont acquis des facilités de manœuvre pour se porter au devant des armées du Reich pour le cas où ces dernières se dirigeraient vers l'Egypte par la Palestine ou vers l'Inde par le Caucase.

L'opération a eu pour prétexte la présence en Iran d'un assez grand nombre de techniciens et de touristes du Reich : plus de 3.000 d'après les Anglais, moins de 700 d'après les Allemands. La Grande-Bretagne demanda leur expulsion. Le Shah ayant montré peu d'empressement à donner satisfaction à la demande de Londres, les troupes anglaises envahirent le pays, de concert avec l'U. R. S. S.

La Russie a en effet toujours considéré l'Iran comme zone d'influence. Un traité russo-iranien signé en 1921 donnait droit de s'établir dans le pays au cas où une tierce puissance se servirait du territoire iranien comme base d'opérations. Aussi les gouvernements anglais et russe eurent-ils soin de délimiter les zones d'occupation et de faire savoir, dans une déclaration commune, qu'ils respecteraient l'indépendance du pays.

Le shah Riza Pahlevi, ancien officier cosaque, qui s'était emparé du pouvoir en 1925, ayant abdiqué, les Anglais ont aidé Mohamed Reza, âgé de 22 ans, beau-frère du roi d'Egypte Farouk, à prendre le pouvoir.

Le nouveau shah a profité de l'impopularité de son prédécesseur. Il a promis un régime libéral et parlementaire. Son premier geste fut de faire rechercher, pour les remettre au Trésor, les bijoux royaux qui garantissaient jusqu'ici la monnaie du pays et dont les représentants de la nation n'avaient jamais eu connaissance que par ouï dire. Il rendit en même temps aux Services publics les immenses biens dont Riza Pahlevi et ses prédécesseurs s'étaient attribué la propriété.

Prenant acte de la déclaration par laquelle la Grande-Bre-

tagne et l'U. R. S. S. s'engageaient à ne pas s'immiscer dans les affaires du pays, le nouveau shah a demandé et obtenu que les troupes anglo-russes soient retirées de la capitale. Il a promis en retour de collaborer entièrement à l'organisation des transports routiers et ferroviaires. Pour développer le trafic du Transiranien, les Etats-Unis ont envoyé en Iran 4.500 wagons de marchandises et 200 locomotives.

JAPON. — Au moment où l'Allemagne s'engageait dans la lutte contre l'U. R. S. S. et alors que se révélait la puissance militaire des Soviets, le prince Konoye, président du Conseil, remania son Cabinet. Il se priva des services de M. Matsuoka qui avait signé le pacte tripartite et il envoya à Washington l'Amiral Nomura pour négocier avec les Etas-Unis.

« Le fossé entre Tokio et les Etats-Unis doit être comblé », déclarait l'ambassadeur du Japon après sa première entrevue avec M. Cordell Hull. Peu après, la presse annonçait qu'un accord de principe entre le Japon et les Etats-Unis était proche.

A vrai dire ce n'est pas à un accord de principe qu'ont abouti les négociations, mais à des accords de détails. Quelques navires japonais ont pu à nouveau franchir le canal de Panama, quelques envois de matières premières ont pu être repris, mais le Japon n'a obtenu jusqu'ici ni la reconnaissance de son influence économique dans les mers du sud, ni la pleine liberté d'importer du pétrole et du fer, ni la cessation du soutien américain à la Chine.

Au moment même où le Président Roosevelt traitait avec l'Amiral Nomura, des conseillers techniques américains arrivaient à Tchoung-King pour soutenir l'effort de Tchang Kai Tchek.

En l'absence d'avantages substantiels il était à prévoir que le prince Konoye, aux premiers signes de faiblesse militaire de l'U. R. S. S., serait l'objet d'une forte opposition de l'opinion et des milieux militaires japonais.

C'est son ministre de la guerre, le général Tojo, qui l'a remplacé à la Présidence du Conseil. Les éléments du monde financier et les milieux de droite, ennemis de toute aventure, ont été exclus du nouveau ministère. Toutefois c'est M. Togo, ancien ambassadeur en Allemagne et en Russie, qui a été choisi comme ministre des Affaires étrangères. Il est à croire qu'il ne brusquera pas les événements.

Une fois que le Président du Conseil eut affirmé les quatre buts de sa politique : terminer victorieusement la guerre de Chine, créer la communauté de la Grande Asie, resserrer les relations avec l'Axe, mobiliser toutes les forces de la nation, M. Togo, ministre des Affaires étrangères, déclara que si le Japon devait être également prêt à la paix et à la guerre, il recherchait la paix.

De nouvelles négociations ont en effet été engagées, sur le champ, à Washington.

Le Japon dépend, dans la proportion de 70 %, pour son ravitaillement en matières premières, des Etats-Unis, de l'Empire britannique et des Indes néerlandaises. La guerre de Chine l'a de plus empêché d'accumuler les réserves qui lui seraient nécessaires pour mener une guerre de longue durée. Enfin, bien qu'une armée japonaise de 500.000 hommes soit concentrée le long de la frontière soviétique, il lui serait probablement difficile de venir à bout de l'armée autonome du maréchal Blücher d'un million d'hommes, qui veille à la sécurité de la Russie d'Asie.

On comprend que, dans ces conditions, le Japon cherche d'abord à régler l'affaire de Chine et à assurer à son économie les matières premières indispensables.

Dans le domaine économique, des tractations avec les Indes Néerlandaises, depuis longtemps en cours, n'ont abouti qu'à un modeste accord. Les Indes Néerlandaises se sont engagées à livrer 20 % de leurs productions au Japon, mais leur gouvernement se réserve, en cas de nécessité, la liberté de modifier ce pourcentage, pour le cas où les Etats-Unis et la Grande-Bretagne leur réclameraient des livraisons plus importantes.

Quant aux Etats-Unis et à l'Empire britannique, après avoir dénoncé l'ensemble de leurs traités de commerce, ils ne semblent pas vouloir réduire le Japon à la dernière extrémité. Ils estiment que les mesures économiques prises par eux ces derniers temps leur mettent entre les mains, selon l'expression du Times, une « arme totale » contre le Japon.

AMÉRIQUE

ETATS-UNIS. — La rencontre spectaculaire du Président Roosevelt avec M. Churchill, en plein océan, a donné l'occasion aux deux leaders des démocraties de proclamer leurs buts de paix en une Charte qui porte déjà le nom de « Charte de l'Atlantique ».

Dès janvier 1941, le Président Roosevelt avait énuméré en quatre points les libertés qu'il estimait à la base de la reconstruction du monde. La Charte de l'Atlantique comporte huit points. Elle passe sous silence la liberté de croyance qui figurait en tête du manifeste du Président. Elle insiste moins que la déclaration en quatorze points du Président Wilson sur les droits des peuples à disposer d'eux-mêmes. Elles ne fait plus mention des réparations, ni du morcellement des états vaincus. Elle ne promet plus une paix éternelle. Elle cherche plutôt à préciser les conditions qui garantiraient aux nations leur existence durable et croit les découvrir dans un équilibre économique que doit assurer le libre accès de tous aux matières premières. La liberté des mers et le désarmement en sont les corollaires.

On sait à quelles difficultés se heurte l'application de telles propositions. Si le Président Roosevelt a pu les formuler comme principes de négociations qui pourraient être prochaines et si la Grande-Bretagne, si traditionnellement attachée à la maîtrise des mers, a accepté de les contresigner, c'est que les Etats-Unis ont clairement exprimé leur volonté de participer activement à la réorganisation du monde nouveau.

Dès maintenant la nation américaine prend les mesures qui lui permettraient, le temps venu, d'imposer son arbitrage.

Déjà les Etats-Unis, seuls capables de remplacer l'Europe et le Japon sur les marchés de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud, dirigent l'économie du nouveau monde. Comme le remarquait le journal « La Suisse » :

« L'Europe sera appauvrie, amoindrie dans sa vitalité par la perte d'une grande partie de sa jeunesse et en présence d'une tâche de reconstruction énorme. La Grande-Bretagne, même si elle ne devait pas payer un impôt du sang aussi lourd que son principal adversaire, aura à supporter une dette écrasante envers les Etats-Unis et à faire face en même temps à un reclassement social dans la métropole et à un mouvement d'indépendance toujours plus accentué dans les Dominions, à raison même des sacrifices qu'ils auront supportés pendant la guerre.

« Seuls les Etats-Unis conserveront leur puissance financière et industrielle et auront pu accroître leur puissance politique.

« Le souci majeur de Washington est de compenser par un accroissement de l'influence politique toutes les charges assumées pour la défense du continent américain et de la Grande-Bretagne ».

D'« Arsenal des démocraties », les Etats-Unis sont en passe de devenir les banquiers du monde. Ils fournissent à l'heure

actuelle des armements à la Grande-Bretagne, à l'U. R. S. S., à la Chine, aux Indes Néerlandaises, à la Turquie, aux états de l'Amérique du Sud et de l'Amérique Centrale. Leur stock d'or s'accroît en une telle proportion qu'il dépasse déjà les réserves de l'ensemble des autres pays. Sous leur direction, des stocks importants de denrées alimentaires et de matièrs premières s'accumulent que le dérangement de l'économie internationale ne permet plus d'écouler.

Pour soutenir cet effort économique gigantesque, l'industrie américaine a fait sortir de terre, depuis un an, 1.600 nouvelles usines qui ont absorbé un capital de 2,8 millions de dollars. La production a atteint un tel rythme que les Etats-Unis doivent faire appel à des importations de matières premières pour l'alimenter.

Au début de 1942 la construction de 362 nouveaux bâtiments sera entreprise. M. Hopkins a pu déclarer :

« Le programme de construction de navires marchands est le plus important qui ait jamais été entrepris par une nation quelconque. »

On conçoit dès lors l'importance que les Etats-Unis attachent à ne pas laisser se perdre au fond des mers les produits d'un tel effort.

Après avoir déclaré que des patrouilles de surveillance garantiraient la sécurité de la navigation dans les eaux du Nouveau Monde, le colonel Knox, secrétaire d'Etat à la Marine, a annoncé qu'à partir du 15 septembre la Marine militaire des Etats-Unis protégerait toutes les cargaisons livrées suivant la loi de « prêt ou bail », entre le continent américain et les eaux islandaises. Ordre fut en outre donné à la flotte américaine de l'Atlantique de « capturer ou détruire tout bateau de l'Axe, de surface ou sous-marin, qui serait rencontré dans les eaux défensives américaines »:

Comme ces « eaux défensives » semblent s'étendre partout où les bâtiments de l'Axe pourraient menacer en Atlantique le trafic américain, il est clair que les Etats-Unis renoncent à la neutralité pour protéger efficacement leurs livraisons d'armes et de matériel à la Grande-Bretagne et à ses alliés. C'est ce qu'a précisé le Président Roosevelt au cours du mois d'octobre.

Le Président a déclaré vouloir demander au Congrès l'abrogation de la section de la loi de neutralité qui interdit l'armement des bâtiments de commerce. Il se pourrait que la loi de

neutralité elle-même fut abolie ou, du moins, que les bâtiments américains reçoivent l'autorisation de se rendre dans les ports des belligérants. Ce faisant, le Congrès ne ferait que mettre la législation en harmonie avec les faits.

En même temps que les Etats-Unis poussent leurs productions industrielles et s'efforcent de protéger efficacement leurs livraisons outre-mer, il recrutent et forment une armée. Les effectifs de l'armée de terre sont passés en un an de 230.000 hommes à 1.345.000. Le personnel aéronautique sera en 1942 de 400.000 hommes.

Le nombre des chômeurs est passé en quelques mois de neuf millions à trois millions et demi. Du fait des importants salaires qui ont été distribués à la masse de la nation, le standard de vie a considérablement augmenté. Le revenu national n'a jamais été aussi haut. Il s'élève en 1941 à 89 milliards, alors qu'il n'était que de 69 milliards en 1939 et de 84 milliards en 1932, au plus fort de la prospérité américaine.

SAINT-SIÈGE

Au cours du mois de septembre, S. S. Pie XII accorda plusieurs auditions à M. Myron Taylor, ambassadeur du Président Roosevelt auprès du Saint-Siège.

Peu après ces entretiens, la presse fit connaître que M. Myron Taylor, avant de rendre compte au Président Rooseelt de sa mission, avait rencontré l'Amiral Leahy, ambassadeur des Etats-Unis en France, et M. Churchill. L'échange de vues entre le Vatican et la Maison-Blanche fut dès lors, dans tous les pays du monde, l'objet des commentaires les plus divers.

Il n'est pas sans intérêt de constater que, dans leurs divergences mêmes, tous les pays s'accordent pour placer, avec une grande déférence, S. S. Pie XII très au-dessus des actions partisanes et des manœuvres politiques qui peuvent trouver place dans le conflit actuel. La presse mondiale s'est plutôt attachée à légitimer la position toute spirituelle et doctrinale de la Papauté et à mettre en garde contre les interprétations que l'un ou l'autre parti aurait pu vouloir tirer en leur faveur soit du fait que la doctrine communiste demeure condamnée par la morale chrétienne et le Saint-Siège, soit du fait que S. S. Pie XII n'a pas accepté de considérer la campagne militaire antibolcheviste comme une nouvelle Guerre Sainte.

C'est ainsi que la revue italienne « *Relazioni internazionali* » rappele avec quelle précision S. S. Pie XII condamne, dans l'encyclique « Divini Redemptoris », les erreurs du communisme et avec quelle force le Pape met en garde les nations contre ses dangers. Mais l'auteur de l'article s'attache en même temps à faire comprendre à ses lecteurs que :

« Si, dans le conflit qui s'est allumé contre la Russie, on peut nettement souligner un aspect idéologique et, disons-le, religieux de la lutte, le Saint-Siège ne peut donner à cet aspect un relief exclusif (comme il serait nécessaire pour une intervention motivée de sa part), car cet aspect (même si l'on admet et si on reconnaît qu'il est un aspect de premières importance) se confond avec d'autres aspects et intérêts du conflit, qui ont une essence purement humaine et contingente, militaire et politique. En définitive, il rentre dans le jeu sanglant et plus vaste des intérêts en lutte qui déchirent le monde ».

Sa conclusion est que : « Si l'attitude antibolcheviste du Saint-Siège est démontrée et ne peut pas être mise en doute, on devrait comprendre aussi les exigences particulières qui, en raison de ses fonctions et de ses finalités de caractères universel, lui imposent de maintenir cette attitude sur le plan spirituel et religieux exclusif ».

C'est également la conclusion donnée par le journal espagnol « *Ya* » dans un article sur « l'attitude du Saint-Siège dans la lutte contre la Russie ».

L'auteur rappelle que « en raison des règles de l'Eglise et de ses fins spirituelles il y a des exigences qui imposent au Vatican de maintenir son attitude exclusivement sur le plan spirituel et religieux ».

La presse suisse s'est montrée plus explicite. Elle présente les conséquences que la presse amércaine pourrait être tentée de tirer des entretiens de M. Myron Taylor avec le Saint-Père :

« La déclaration faite dernièrement, par le Président Roosevelt, selon laquelle la liberté religieuse régnait dans l'Union Soviétique, a attiré encore une fois l'attention sur la mission de M. Myron Taylor auprès du Saint-Siège. ...Les bruits qui circulent concernant le succès ou l'insuccès de cette prise de contact sensationnelle entre la Maison-Blanche et le Chef de l'Eglise catholique, prennent un caractère qui, pour le moins, est en contradiction avec l'attitude de neutralité politique au Vatican.

« Officiellement, le Vatican n'a jamais pris position en face des discussions polémiques et des campagnes de propagande menées, pour des motifs de politique intérieure, par les partis ennemis... Lorsque

M. Myron Taylor arriva à Rome, on avait donné à comprendre dans les milieux américains, que la tâche de l'envoyé personnel de Roosevelt consistait, principalement à influencer l'opinion des catholiques des Etats-Unis, orientés vers l'isolationnisme, en faveur de la politique d'intervention ».

« Maintenant on se demande, en Italie catholique, pour quelles raisons les services de propagande américaine ont bien pu répandre le bruit d'un rapprochement imminent entre le Vatican et le Kremlin. » « Le Vatican ne s'est pas arrêté à la thèse d'une croisade de l'Axe, il s'arrêtera aussi peu (et une simple réflexion logique le fait comprendre) à des promesses incertaines concernant le retour de la Russie soviétique à la foi chrétienne, surtout quand ces promesses ne lui sont faites que par le détour d'une tierce personne ».

En France, M. Maurice Pernot, dans « *le Temps* », a opportunément rappelé que c'est à la doctrine morale internationale magistralement résumée par S. S. Pie XII dans son discours de Noël 1939, qu'il faut toujours se rapporter si l'on veut essayer de comprendre et de définir l'attitude du Saint-Siège dans le conflit actuel.

L' « *Osservatore Romano* » a pris soin du reste de démentir le caractère directement politique que l'on aurait pu prêter à ces entretiens.

S. S. Pie XII a rappelé au monde les grands principes qui doivent régler les relations entre les nations et qui peuvent devenir les bases d'une paix juste et durable. Toujours prêt à accueillir les bonnes volontés qui s'efforceraient d'abréger la durée ou de diminuer les horreurs de la guerre, le Saint-Père multiplie, en attendant l'heure bénie de la paix, ses activités charitables, partout où elles peuvent s'exercer.

Avec les ressources très diminuées dont dispose le Saint-Siège, S. S. Pie XII a créé le « *Bureau du Vacitan pour les informations de la guerre* ». Chaque jour des milliers de lettres concernant les prisonniers, disparus, blessés, réfugiés, sont reçues ou expédiées. Le Bureau s'est tout d'abord occupé des réfugiés polonais puis, avec l'extension de la guerre, ses services se sont étendus à des milliers de réfugiés hollandais, belges, français et aux innombrables prisonniers de toutes nations.

La radio de la Cité du Vatican a ajouté à ses transmissions habituelles un communiqué transmettant les noms et les adresses des personnes qui recherchent des membres de leur famille. Cet effort considérable requiert l'activité de près de deux cents personnes.

ACTUALITÉS ET DOCUMENTS

Comment Staline s'est préparé à la guerre

(Extrait de « *Die Weltwoche* » (Zürich, 22 août 1941) .

Depuis toujours Staline tenait pour inévitable une guerre russo-allemande ; on peut aujourd'hui l'affirmer sans hésitation. Il est également certain qu'au moment même, en août 1939, où il signait le pacte d'amitié avec les Allemands et serrait la main de von Ribbentrop, il se mit à doubler, tripler ses préparatifs militaires pour le cas d'une guerre avec l'Allemagne. Durant la période qui a duré près de deux ans, à partir d'août 1939, le monde était bien trop occupé de la guerre européenne pour accorder un intérêt particulier aux événements intérieurs de l'Etat soviétique. D'autre part, durant cette même période, l'U. R. S. S. exerça une censure des informations, un contrôle des étrangers, singulièrement plus sévères qu'auparavant. En conséquence, hors de Russie, on n'apprit presque rien de ce qui se passait chez elle. Ce n'est qu'à présent que l'on sait comment, pendant cette période, tout fut dirigé à ce seul but : la préparation d'une guerre jugée inévitable. Le résultat de cette préparation, on le constate actuellement dans la résistance tenace des armées russes, dont ont été surpris les Allemands eux-mêmes. Toutefois il n'y a pas moindre intérêt à relever les diverses mesures draconiennes prises par Staline, en matière de politique intérieure et en terrain social, en vue d'organiser à fond les ressources du pays, dût-il pour cela fouler aux pieds l'ensemble des principes et de la législation soviétiques. Jusqu'à ce jour on le soupçonnait à peine. Nous allons signaler les plus marquantes de ces réformes.

Il importait avant tout à Staline — indépendamment des mesures proprement militaires — de créer dans les usines et dans les exploitations agricoles une discipline assez forte pour assurer un rendement maximum à toute l'activité de préparation à la guerre. C'est pourquoi il ne craignit pas, par une série de décrets appropriés, de supprimer totalement la législation sociale existante, de réduire les droits et libertés des ouvriers et paysans a un degré qu'on aurait tenu jusqu'à présent pour impossible. Particulièrement significative, à ce point de vue, est l'ordonnance du 27 juin 1940, publiée ce jour-là dans la *Pravda,* sous ce titre : « Oukaze (décret) du Præsidium du Soviet suprême de l'U. R. S. S. », concernant le passage à la journée de huit

heures et à la semaine de sept jours, et la défense à tout ouvrier et employé d'abandonner son usine propre ou son lieu d'emploi.

Cette ordonnance était, au sens plein du mot, révolutionnaire. En effet, depuis 1927, l'U. R. S. S. tenait la journée de sept heures et la semaine de travail de cinq jours pour des institutions solidement établies et intouchables. En 1936, une ordonnance de Staline en avait fait comme les fondements de la révolution soviétique victorieuse et les avait incorporées dans la législation sous la rubrique : « Droit de l'ouvrier au repos et à la réfection de ses forces ». Ces dispositions constitutionnelles ne pouvaient être modifiées, en vertu de l'art. 146, que par le Soviet suprême décidant à une majorité des deux tiers des voix émises. Or, en juin 1940, ce Soviet n'était pas en session. Staline, en lançant donc de lui-même son ordonnance, non seulement bouleversa de fond en comble les droits acquis de l'ouvrier et du paysan, mais encore il s'y prit d'une manière où se trahissaient visiblement et l'importance extraordinaire qu'il attachait à ces mesures et aussi sa hâte à les faire exécuter.

Cet Oukaze d'ailleurs ne représente que le point extrême de toute une série de changements effectués par Staline, au cours de ces deux dernières années et toujours dans le même but. Leur ensemble, de l'avis du publiciste américain Bertam D. Wolfe (paru dans le numéro de juin du *Harpers Magazine*, auquel nous empruntons une partie de ces documents), démontre que « durant ces deux années une révolution sociale, ou plus exactement une contre-révolution s'est accomplie en silence dans la vie des Soviets, car, du fait de tous ces changements, ont été introduits dans la vie du citoyen soviétique, et à un point inconnu jusqu'ici dans l'histoire des peuples et même de la vieille Russie, l'assujétissement d'un chacun à son emploi de travailleur et la suppression de toute volonté individuelle. A la campagne, tous ces décrets attachent le paysan, de la naissance à la mort, à son kolkhose ou à sa ferme collective. En ville, ils enchaînent l'ouvrier, de son enfance à la mort, à telle fabrique déterminée, à tel travail. Personne en conséquence n'a le droit de changer de travail ou d'emploi, sauf si l'autorité supérieure, au nom de l'autorité de l'Etat qu'elle interprète, le permet ou l'ordonne. Le § 5 du décret mentionné plus haut, du 27 juin 1940, déclare un « crime » le fait pour un ouvrier ou un paysan, de tenter de changer d'emploi. Par là, ainsi que s'exprime la revue américaine, « le travail de l'usine est transformé en travail de prison ». Et c'est ainsi que revivent à présent les traits les plus caractéristiques de la vieille Russie tzariste. En quoi, comme sur beaucoup d'autres points, Staline est l'héritier de Pierre le Grand ; celui-ci, pour se procurer les ouvriers nécessaires aux fabriques qu'il créait, y transportait tout bonnement les serfs des propriétés d'Etat.

L'ouvrier d'usine se recrute principalement, en Russie, dans la paysannerie. Mais comme il était interdit aux paysans d'abandonner

leurs kolkhoses et que d'autre part s'accroissait le nombre des usines travaillant pour la guerre, le manque d'ouvriers industriels se fit sentir bientôt. Un temps durant, on y pourvut grâce à la police d'Etat, le Guépéou, qui disposait par centaines de mille de prisonniers politiques et autres ; elle les occupa à construire des chemins de fer, des routes, des canaux, etc... ; c'était le plus grand entrepreneur de l'Union Soviétique. Mais ces travaux forcés, accomplis souvent dans des conditions climatiques et autres déplorables, firent fondre d'année en année la masse de ces prisonniers. Le Guépéou se vit donc hors d'état de satisfaire à la demande croissante de travailleurs par les entreprises industrielles. Il fallait trouver ailleurs ce matériel humain.

Pressé par le besoin, Staline dut recourir à une réglementation nouvelle qui disposerait de l'affectation au travail de la jeunesse soviétique montante. Le 3 octobre 1940 paraissait un nouvel Oukaze ; il supprimait la gratuité de l'enseignement pour tous les élèves des écoles secondaires, toutes les bourses d'Etat pour l'enseignement supérieur et ce, en dérogation de ce qu'avait pourtant établi la Constitution. Pas plus cette fois qu'auparavant le Soviet suprême n'avait été réuni, ni son autorisation sollicitée ; un simple décret gouvernemental avait suffi pour supprimer « le droit fondamental de tous les citoyens soviétiques à l'instruction et à la culture ». A donc été à présent imposé aux élèves et aux étudiants d'Université le paiement d'une rétribution scolaire singulièrement élevée, puisque, en général, elle dépasse la moitié du revenu moyen d'un ouvrier ou d'un employé. Par centaines de milliers, les jeunes citoyens soviétiques ont été obligés, en l'automne et l'hiver de 1940-41, d'abandonner les écoles et les universités. La conséquence en a été — selon le souhait de Staline — qu'un grand nombre d'entre eux, environ un million, âgés de 14 à 17 ans, ont dû prendre un emploi dans les usines travaillant pour la guerre à venir. Et en vue de faciliter leur placement avait été auparavant retirée la loi soviétique, en vigueur jusque-là, qui « interdisait l'emploi des enfants dans les fabriques, mines, etc... ».

Ce recrutement par contrainte de jeunes, s'appela dans les journaux des Soviets : « Mobilisation de la jeunesse ». Terme très exact. En effet, toutes les mesures décidées par Staline avaient pour but et ont eu pour résultat de militariser totalement la vie quotidienne et le travail de toute la masse du peuple. Ce qu'on a fait pour la population civile à un degré inconnu jusqu'à présent, laisse naturellement prévoir qu'on l'a fait, avec plus de vigueur encore, si possible, pour l'armée. Chacun sait que Staline, il y a un an environ (8 mai 1940), a rétabli dans l'armée rouge, les titres et les traditions du temps des Tzars. On sait moins bien sans doute que le même Staline, dans son effort à infuser à cette armée la plus puissante vigueur offensive a fait bien d'autres changements, dépassant de beaucoup les anciens règlements. Le 28 juin 1940 paraissait un Oukaze qui imposait

aux soldats en activité de service de sévères conditions. A la même date, un autre décret plaçait sous le contrôle militaire toute une série d'industries, même de celles qui ne travaillaient pas directement pour l'armée.

C'est le 12 octobre 1940, que fut prise la décision la plus rigoureuse. Ce jour-là, en effet, les règlements jusqu'alors en vigueur dans l'armée soviétique étaient totalement rejetés et remplacés par de nouvelles dispositions. Une des plus significatives était celle-ci : aux officiers était attribué le droit, en cas d'insurbordination de leurs soldats, d'user contre eux de leurs armes, c'est-à-dire de les tuer, sans recours préalable à l'autorité supérieure, sans envoi en conseil de guerre : « l'officier qui punit ainsi la désobéissance d'un soldat — est-il déclaré dans l'interprétation officielle de ce droit — n'est responsable devant personne de son acte ; bien mieux, c'est lui-même qui portera la plus lourde responsabilité si, dans les cas d'insubordination d'un de ses soldats, il néglige d'user de son droit de punition extrême contre le désobéissant », (*Krasnaïa Swiezda,* 15 oct. 1940). D'après le règlement antérieur, il était interdit aux officiers de l'armée rouge d'user de leurs armes contre leurs soldats, « sauf durant la guerre et uniquement dans le cas d'exécution d'un ordre en pleine bataille ». Ce droit, ainsi limité, est reconnu en fait aux officiers de la plupart des armées. Mais son extension du temps de guerre au temps de paix est unique en son genre et n'a jamais été accordée. C'est ainsi que Staline a transformé l'armée rouge ; de troupes militairement fort mal en mains et conduites à la douce, il a fait une armée soumise à la discipline la plus sévère, sous un commandement fermement hiérarchisé.

Mais à quoi tient, — interroge-t-on fréquemment en ces derniers temps, — cette ténacité de résistance inattendue du soldat rouge à l'armée allemande ? Pour une part, certainement, à la renaissance d'un puissant sentiment national dans la masse du peuple russe : elle défend son foyer contre l'envahisseur étranger. Pour une autre part, sûrement, à la puissance du parti communiste et de ses commissaires politiques, qui tiennent fortement sous leur main, grâce à tout le système de gouvernement, et l'armée et le peuple. Toutefois, il est une autre raison à cette persistance inattendue de la structure générale de l'Etat soviétique : elle réside, sans aucun doute, dans ce fait que, depuis deux ans, Staline, redoutant chaque jour la guerre avec l'Allemagne, a réussi à faire totalement de la masse ouvrière, paysanne et militaire de la Russie, un instrument de sa politique. Pour employer notre terminologie à nous, nous dirions : il a réussi à asservir complètement le peuple russe.

Mais alors, dira-t-on, comment l'armée rouge, si elle est constituée d'esclaves, a-t-elle pu enregistrer les succès que l'on sait ? Pareille question ne se pose pas pour qui connaît la Russie et son histoire. Les

victoires de l'armée russe jadis, sous Pierre-le-Grand, Souvaroff, Koutousoff et autres chefs illustres, furent remportées par des « esclaves ». C'est un fait que le soldat russe n'est vraiment bon au combat, que s'il est soumis à une obéissance absolue envers ses chefs. Le mérite de Staline est de l'avoir compris. Il a eu le temps, depuis septembre 1939, et a su excellemment l'employer, de façonner à l'obéissance sans condition, de vider de toute volonté propre, l'armée russe et même tout le peuple. Et c'est par là avant tout que s'explique cette résistance prolongée, si surprenante, contre la plus forte puissance militaire du monde.

REVUE DES LIVRES

Albert VALENSIN, S. J. — **Initiation aux Exercices Spirituels.** — Imprimerie Catholique, Beyrouth, 1941, 680 pages. — **Aux sources de la vie intérieure** : Une grande retraite. — Imprimerie Catholique, Beyrouth, 1941, 4 volumes : 1.600 pages.

Avant de lire cet ouvrage, il faut se dire, une fois de plus, que les *Exercices* de saint Ignace ne doivent pas être *lus*, mais *faits*. Ce qui est vrai du mince livret dont la « sagesse céleste » (Pie XI) n'apparaît qu'imparfaitement avant qu'il soit *mis en acte* (comme une machine merveilleuse qui, au repos, ne serait qu'insignifiante, comme un visage austère et froid qui ne s'éclaire et ne s'anime que dans le commerce familier) est également vrai de tous commentaires qui visent à en faciliter l'intelligence et à en détailler la richesse. Ils n'atteignent leur but qu'une fois accompli réellement l'effort de recueillement et de réflexion priante qu'ils supposent, mais ne remplacent pas. Les *Exercices* sont essentiellement la technique d'une *action spirituelle*. Les lire sans les faire, les étudier sans les avoir vécus, c'est curiosité stérile et temps perdu.

L'ouvrage du Père Valensin n'est pas, à vrai dire, un commentaire des *Exercices*. Il est une *initiation* et un *développement*. Une *somme* de spiritualité selon le rythme et la logique des méditations ignatiennes.

En tant qu'*initiation*, il pourra vaincre les préjugés, orienter l'intelligence, éveiller l'âme au désir de faire l'expérience des Exercices, et la disposer à la bien faire. Je dis désir de l'âme et non pas curiosité de l'esprit. Cette distinction suffit à marquer à quel niveau spirituel le livre se situe.

En tant que *développement*, il aidera au cours des Exercices le retraitant et le directeur (celui-ci plus que celui-là). Il aura sa place dans la petite bibliothèque dont saint Ignace prévoit l'ouverture, au moins à partir de la Seconde Semaine (édition A l'Orante, n° 100) ; le Père Valensin a choisi les textes de l'Imitation de Jésus-Christ, de la vie des saints et des auteurs profanes, les plus propres à nourrir l'âme sans l'encombrer ni la distraire.

D'autre part, fidèle sans scrupule à la lettre des *Exercices*, l'auteur n'oublie pas que, suivant le mot d'un théologien, ils ne sont qu'une suite de « points de départ ». Le rôle du directeur est de guider le retraitant sans brider sa spontanéité. Que le directeur soit trop abondant ou trop précis, une contrainte pèse sur le retrai-

tant en prière. Mais que le directeur se contente d'expliquer sans indiquer les prolongements et adaptations possibles, il appauvrit et trahit le texte. De même qu'un poème n'est pas un voyage dans le rêve, mais une invitation au voyage, qui laisse au lecteur la possibilité, s'il est poète lui-même, de combiner, à partir d'images données, d'autres images, tout en imposant une limite à sa fantaisie, de même, dans l'ordre spirituel, un bon directeur de retraite suggère beaucoup et limite un peu ; il ouvre des perspectives, larges, mais relativement définies. Il n'impose pas une vision, encore moins sa propre vision, mais il fixe les conditions d'une vision juste et appropriée. Le Père Valensin est ce bon directeur, sobre et suggestif.

Mais seuls ceux qui ont fait les Exercices — et particulièrement les prêtres qui furent jadis les auditeurs du Père avant son voyage apostolique en Extrême-Orient — apprécieront comme il convient ce livre qu'ils attendent depuis longtemps (certains depuis vingt ans). Peut-être regretteront-ils l'absence d'un chapitre où auraient pu être mises en lumière la progression et la logique interne des Exercices. Ç'aurait été une joie pour l'esprit. Mais cela importe assez peu : la synthèse se compose d'elle-même au fur et à mesure de la lecture, pour peu qu'on se souvienne de ses impressions de retraite. Mieux encore, si l'on « refait » les Exercices, guidés par le livre qui réveille le souvenir !

Ne pouvant songer à détailler ici les richesses de cette *Grande Retraite,* je me contente d'indiquer

— dans le volume « *Initiation* », quelques principes clairs dégagés des Règles de saint Ignace pour le Discernement des Esprits (Seconde Semaine) p. 323 sq.

— dans le volume « *Première Semaine* », d'excellents conseils sur la direction spirituelle, p. 163, à rapprocher de p. 257 sq. et volume « Seconde Semaine », p. 248 sq.

— dans le volume « *Seconde Semaine* », quelques points essentiels de la perfection chrétienne : la perfection, p. 117 ; présence de Dieu, p. 133 ; familiarité divine, p. 195 ; ascèse de la sensibilité, p. 240 ; humilité, p. 397 ; renoncement, p. 451.

— dans le volume « *Troisième Semaine* », la Messe, p. 187, sq.

En groupant les textes, on obtiendrait des traités complets sur différents sujets ; par exemple pour la prière, voir aux Tables les mots : oraison, contemplation, recueillement, office divin, ascèse de la prière, etc.

François VARILLON.

Henri BERGSON. — **Essais et témoignages inédits recueillis** par Albert BÉGUIN et Pierre THEVENAZ. — Editions de la Baconnière, Neuchâtel, 1941, 380 pages.

Nous devons un témoignage de gratitude aux deux écrivains suisses qui ont eu l'initiative de composer ce magnifique volume

d'hommage à Bergson. Nous voudrions pouvoir transcrire ici intégralement l'Avant-Propos de MM. Albert Béguin et Pierre Thévenaz, car tout Français — pour autant qu'il cède à l'entraînement d'une certaine sorte, tapageuse, superficielle, dangereusement systématique, d'examen de conscience collectif — serait heureusement influencé et réconforté, par ces pages toutes gonflées d'une ardente et intelligente sympathie à l'égard de notre pays.

« En publiant quelques essais consacrés à ce philosophe d'origine juive et, de sentiment comme de pensées, si profondément français, qui en notre siècle a contribué à refaire de Paris l'un des foyers de la spiritualité européenne, nous avons voulu d'abord dire notre gratitude envers le pays qui en notre âge a donné au monde, entre tant d'œuvres rayonnantes, celle d'Henri Bergson. Sur le plan des réalités spirituelles, où les accidents de l'histoire politique et les rapports de force ne font nullement preuve, la France demeure aujourd'hui, en tête des nations, à la hauteur de sa mission particulière ». Je connais tel ou tel jeune intellectuel français qui, ayant lu ces lignes non sans émotion, a dépouillé ce parti-pris d'humilité dont on voudrait nous persuader qu'il est vertu, alors qu'en fait, sans nuance et confondant injustement tous les plans, il est stérile et malsain, — et recommencé d'envisager sans amertume la nation qui, malgré ses erreurs et ses imprévoyances, ne fut tout de même pas infidèle en tous points à sa tradition spirituelle.

Les quelque quarante essais qui constituent l'*Hommage* réalisent à merveille le vœu formulé par MM. Béguin et Thévenaz : « Faire ressortir les prolongements vivants du bergsonisme — en fussent-ils issus par opposition, — et mettre en lumière sa portée actuelle — dans ses limites exactes aussi bien que dans sa durable fécondité ». Le jour où chacun des collaborateurs, suisses ou français, de cet ouvrage, voudrait donner son entier développement au point de vue qu'il expose ici de façon un peu schématique, nos bibliothèques s'enrichiraient d'un somptueux trésor. Et, trésor plus précieux que le commentaire d'une philosophie, les vertus et la puissance de rayonnement d'une grande âme seraient rendues perceptibles à beaucoup.

Je pense à ce que suggère M. Gabriel Marcel de l'humilité — authentique, celle-là — de Bergson devant la vérité, de la répugnance qu'il avait à s'apparaître à lui-même comme le propriétaire de ses idées, de son loyalisme par rapport à l'expérience poussé aux dernières limites (il faudrait montrer comment cela inclut à la fois engagement et fidélité), enfin de « cette attention fervente et humble qui est peut-être la démarche essentielle de l'amour »...

Je pense aussi aux quelques pages, trop brèves, mais « parfaites » de M. Emmanuel Mounier sur le combat spirituel inauguré par Bergson « en grand seigneur de la pensée » et mené par Péguy « jusque sur

la place publique » : « Pour comprendre tout à fait Péguy et le Bergson de Péguy, où les *Deux sources* révèlent après Péguy le Bergson essentiel, il faut les regarder tous deux sous la lumière de saint Jean. Par derrière lui, ce sont les fidèles d'une piété singulière pour le Christ de la Grâce, pour Celui qui est venu parmi les hommes « afin qu'ils aient la Vie et l'aient surabondante ». Bergson, au moment où l'avarice du monde de l'argent et du rationalisme sont près de dessécher les dernières postérités du Christ, c'est un peu pour Péguy le plus récent prophète du johannisme. Péguy est son capitaine, il mène en son nom les batailles temporelles » (p. 324).

M. Albert Béguin se doit de nous donner plus qu'une *note conjointe :* il analyse ici de façon pénétrante l'*opposition de sens* entre le pessimisme pascalien de Péguy et l'optimisme de Bergson dont le risque fut, avant les *Deux Sources*, de diviniser le temporel ; il serait intéressant de voir l'influence qu'eut peut-être le disciple sur l'esprit de son maître, dans quelle mesure il contribua à ouvrir sa pensée à l'intelligence de la notion d'incarnation.

M. Marcel Raymond, bien qu'il écrivît naguère dans son très beau livre *De Baudelaire au Surréalisme :* « Pour ce qui est de Bergson, une étude de son influence, au propre sens du mot, sur le mouvement poétique contemporain serait parmi les plus difficiles qui soient », pose les premiers jalons d'une œuvre dont nous espérons un approfondissement des thèmes classiques sur le rapport du symbolisme poétique au système (?) bergsonien.

Les pages sur *Bergson et Claudel* ne surprendront que les lecteurs superficiels du grand poète catholique qui ne voient pas, au delà de ses boutades sur l'œuvre bergsonienne (qui serait « une espèce de roman »), l'étroite parenté de son génie avec celui du philosophe de l'Evolution. On a beaucoup parlé du thomisme de Claudel ; le R. P. Ganne est le premier qui, à ma connaissance, traite de son bergsonisme. Claudel, qui n'a point coutume, à moins qu'on ne l'y presse, de se pencher sur son passé, et qui calomnie parfois ses premiers livres, dira peut-être qu'un chapitre intitulé *Bergson et Claudel* est un plaisant paradoxe, voire une gageure. Le plus bel éloge que l'on puisse faire de l'essai du R. P. Ganne est de penser qu'il risque de convaincre Claudel lui-même en une matière où il se soucie peu d'être convaincu.

Nos amis suisses et leurs collaborateurs comprendront que le livre qu'ils nous ont offert ne peut être résumé, ni même pertinemment loué, en quelques lignes. Surtout en ce qui concerne la philosophie de Bergson considérée en elle-même. L'intérêt essentiel de l'ouvrage consiste, à mon sens, en ceci : il aide à rétablir, suivant une expression du P. Ganne, « les communications latérales de la pensée philosophique ». Il est tellement vrai qu'en supprimant celles-là, on stérilise celle-ci...

François Varillon.

Henry Bidou. — **La Bataille de France.** — Genève, 1941. — Editions du Milieu du Monde. — 1 vol., in-12, 226 pages. Prix : 3 fr. 50 suisses.

Ce volume reproduit les conférences données à Lyon et à Vichy par M. Henri Bidou sur l'histoire de la guerre. Malgré les coupes sombres imposées par la censure, ce récit poignant dans sa sobriété, sa sécheresse toute technique, nous fait revivre le terrible drame de mai-juin 1940 avec une précision impressionnante. Il est visiblement nourri de rapports officiels et de comptes rendus d'unités. Cette documentation lui donne à la fois sa valeur et sa faiblesse. Ces rapports, en effet, émanant souvent d'états-majors dont les liaisons avec la troupe ont été constamment coupées : ils décrivent donc la guerre telle que le commandement l'a connue, l'a voulue. Or la guerre fut en réalité assez différente de ces schémas idéaux. Les ordres descendirent rarement jusqu'aux unités engagées ; les comptes rendus de situation montèrent rarement jusqu'aux états-majors intéressés. Pour connaître le vrai visage de la bataille de France — mais le connaîtra-t-on jamais ? — il faudrait procéder analytiquement et rassembler le plus grand nombre possible de témoignages directs provenant des combattants eux-mêmes à l'échelon régiment, brigade ou, au maximum, division. Le livre de M. Henri Bidou n'en garde pas moins l'immense mérite de nous indiquer un fil conducteur dans le complexe dédale des événements qui nous ont accablés.

Victor Dillard.

Jean Bourguignon, conservateur des musées napoléoniens. — **Le Retour des Cendres, 1840.** — Plon, Paris, in-16 de 234 pages. Prix : 25 fr.

Le sujet de cette étude documentée a été inspiré à la fois par le centenaire du retour des cendres de Napoléon, le 15 décembre 1940, et par l'événement d'actualité qui en a rehaussé la célébration, le retour des cendres de l'Aiglon, auquel l'auteur consacre un bref épilogue. Outre des descriptions très détaillées de la frégate la « Belle Poule » qui rapporta en France les restes de l'Empereur, du cortège funèbre dans les rues de Paris, depuis le pont de Neuilly jusqu'aux Invalides, du tombeau avec tous ses ornements, on trouvera dans cet ouvrage quantité de documents diplomatiques et autres, d'où résulte une intéressante prise de vue, sous l'angle particulier du bonapartisme, sur cette période instable que fut, en France, le règne du roi Louis-Philippe.

Gabriel Robinot Marcy.

Pierre Mac Orlan. — **Chronique de la Fin d'un Monde.** — Editions Emile-Paul à Paris, 1940. Un vol. in-18 de 224 pages. Prix : 18 fr.

Le Monde dont M. Mac Orlan nous présente les chroniques est

celui auquel la dernière guerre a mis le point final... ou des points de suspension. Ces chroniques rétrospectives d'un monde périmé se réclament toutes d'un sentiment romantique : « Romantisme du Nord — Romantisme de Rouen — Romantisme social 1938 » — ...Fidèles à leurs titres, elles s'envelopperont donc d'une vague brume qui leur épargnera d'être trop évidentes. « Je sais bien que personne ne peut se reconnaître dans ces jugements sentimentaux qui ne sont, en somme, que les miens et qui n'expliquent que ma manière de m'émouvoir. Je suis également un peu inquiet parce que je pense aussi que ce témoignage lyrique n'intéresse peut-être que moi ». Cet aveu et cette inquiétude qu'exprimait M. Mac Orlan dès le début de son livre, je les ai sentis, au cours de ma lecture, s'infiltrer sourdement en moi.

J. DU ROSTU.

Pierre GEORGE. — **Les Pays de la Saône et du Rhône.** — Presses Universitaires de France, Paris.

Pendant deux cents pages, nous sommes conduits pas à pas à travers les diverses régions de la vallée de la Saône et de celle du Rhône, depuis la haute Bourgogne jusqu'à l'entrée des pays méditerranéens, en passant par la Bresse, le Jura, la Franche-Comté et la région lyonnaise. Etude approfondie, fouillée, pleine de précisions et par là fort intéressante : ceux qui veulent connaître ces pays y trouveront beaucoup à prendre. Mais l'abondance des termes techniques, la sécheresse de certaines énumérations, l'allure générale qui en fait un manuel très didactique en rendent la lecture difficile et risquent de rebuter le lecteur qui y chercherait autre chose qu'un instrument de travail. Les travailleurs en profiteront.

Jacques PERRIN-BEAUSSIER.

Noëls des Provinces de France. — Deux cahiers de 20 et 21 Noëls, musique et texte, édités par l'ORANTE. Prix : chaque cahier 5 frs.

Voici que l'on va préparer nos belles veillées de Noël. Les deux albums de l'Orante nous offriront un choix des plus beaux noëls anciens d'Ile-de-France, de Franche-Comté, de Bourgogne, de Savoie, de Périgord, de Bresse, de Provence. Pièces savoureuses, s'il en fut, où la sève paysanne française montre sa fraicheur et sa variété. Vous y trouverez quelques uns des noëls si émouvants des provinces désolées par les guerres de Louis XIV et implorant la Paix. D'autres mettent en scène les métiers artisans, les bergers évidemment, mais aussi les enfants de chœur, les chasseurs... bref ce bon peuple de France qui se trouvait si bien auprès de l'Enfant Dieu pour lui dire ses misères ou son amour. Ces mêmes Noëls sont édités en feuilles (O. F. 80) qui permettent de choisir et de prendre en nombre les pièces qui vous plaisent le plus.

Paul DONCŒUR.

Joseph BONSIRVEN. — **Siméon Roucou, curé de Massac, fondateur des Pauvres Filles de Jésus, 1797-1882.** — Apostolat de la Prière, Toulouse. Petit in-12, 30 pages. Prix : 15 fr.

Félicitons-nous avec l'auteur qu'il ait pu, un temps, « donner congé à ses travaux d'exégèse pour écrire la vie d'un compatriote vénéré ». Car elle n'est pas banale cette vie d'un petit curé de la campagne albigeoise, réplique du Curé d'Ars, qui eut à 57 ans, dans son coin perdu, l'audace surnaturelle de fonder, pour le service des paroisses rurales, une congrégation de femmes. Novateur en cela et pionnier, il la conçut et la voulut à l'origine simple « association de braves filles », sans habit particulier, sans vœux en public, sans autorisation légale, pour un apostolat paysan de pénétration sous une forme plus libre.

Figure des plus originales quant à lui : ascète rude, un peu jansénisant, paternellement autoritaire, tenace, de vie pauvre, farouchement. On n'a de lui qu'une photographie prise quand il reposait sur son lit, déjà mort, et qu'il lui fallut bien tolérer. Mais le portrait moral de l'homme, du curé, du fondateur, fait de touches bien choisies, simplement véridiques, ressort en relief coloré sur le fond de vie paysanne telle qu'on la menait à cette époque dans les paroisses de notre Sud-Ouest. Et cela même, qui peut éclairer l'histoire des mœurs, apporte à l'intérêt, sans nuire à l'édification, de cette mise à l'honneur d'un modeste curé de campagnes françaises.

Louis BARDE.

R. PLUS, S. J. — **En avance de quarante ans. Emile Dognin (1839-1929).** — Editions Spes. Petit in-12, 92 pages. Prix : 7 fr.

C'est l'heure de mettre à l'honneur les hommes qui, même avant les grandes encycliques sociales, eurent assez de lucidité dans l'esprit, assez de sens chrétien dans le cœur, pour pressentir en le type même qui devait venir, les réformes nécessaires du milieu économique et s'engager eux-mêmes, dans leurs propres affaires, à les appliquer hardiment. L'industriel Emile Dognin fut un de ceux-là. On trouvera le vivant portrait de cet apôtre social, au dynamisme tenace mais discret, de ce grand chrétien intérieur, dans le petit volume du Père Plus. Simple, sans longueurs ni guirlandes dont n'aurait pas voulu le modèle. Jeunes patrons, syndicalistes, clergé chargé d'œuvres ouvrières, jocistes (qu'il comprit et aida) y verront ce que fait lever, dans un cœur généreux, l'intelligence intégrale de la doctrine sociale de l'Eglise. Emile Dognin fut un Harmel d'autre manière ; son complémentaire, si l'on veut.

Louis BARDE.

Les Cahiers de l'Unité Française. — 4 : Jacques BAINVILLE : **Réflexions sur la Politique.** — 5 : SAINTE-BEUVE : **Réflexions sur les Lettres.** — Plon, à Paris. In-16, 130 pages. Prix : 15 fr.

Cité Nouvelle a déjà défini l'objet de cette collection. Ces deux nouveaux cahiers sont très intelligents, très intéressants. Leurs titres suffisent à en marquer l'objet. Bainville et Sainte-Beuve ne peuvent que dire des choses fines, sensées, pertinentes, piquantes. Le lecteur y prendra plaisir certainement. Je demeure persuadé que cet enseignement aristocratique ou académique est loin d'apporter à notre peuple la nourriture dont il a besoin. Tout cela est très raffiné et très vieux. Cela rappelle les Salons. Aujourd'hui la conjoncture est si grave que la sagesse, si nécessaire qu'elle soit, ne suffit plus. « La réalité », disait Sainte-Beuve ! Elle est chair et sang, terre et âme, cœur et esprit. Les « pensées » que voici, même poudrées, expliquent la stérilité d'une école qui s'en est nourrie et qui n'a rien « réalisé ».

Paul DONCŒUR.

Victor MORGAN. — **La Voie du Chevalier.** — Lorlot, in-16, 280 pages. Prix : 25 fr.

Nos lecteurs seront mis en garde contre un livre qui se donne comme devant être le « Guide spirituel et moral des *Compagnons de France* et des *Chantiers de Jeunesse* ». A côté de bons conseils, des rêveries de métempsychose et de *Christian Science,* suffisent à classer cet ouvrage.

Paul DONCŒUR.

Paul FORT. — **Le Livre des Visions,** avec avant-propos de M. Paul Valéry. — Flammarion, 238 pages. Prix : 22 fr.

M. Paul Fort est certainement un poète, encore que sa manière de traduire l'inspiration poétique ne plaise pas à tous. Faut-il dire que notre préférence en ce volume ne va pas à la première partie qui est de prose apparente, rimée ou rythmée, mais à la seconde, à ce « roman de Louis XI » en prose réelle, en dialogue intelligible. Car il est des proses charmantes et pleines, qui priment les poèmes légers et prolongés...

Michel GORY.

Charles PÉGUY. — **Saints de France.** — Gallimard, Paris, 80 pages.

Quelques extraits des œuvres de Charles Péguy, consacrés à Jeanne d'Arc, à saint Louis, à sainte Geneviève, et à « celle qui est au-dessus de tous », à Notre-Dame... Ici aucune longueur ne vient détruire le charme de pure simplicité et de foi inconfusible.

Michel GORY.

Alain GERBAULT. — **Iles de Beauté.** — Gallimard, Paris, 1941. 229 pages.

Alain Gerbault ! Nom prestigieux ! Tout le monde connaît ses voyages au large de la vaste mer, seul sur un frêle bateau à voile. Toute la jeunesse de France en a rêvé ! Aussi je m'apprêtais à lire avec le plus vif intérêt le nouveau volume paru chez Gallimard : *Iles de beauté.* Hélas ! quelle déception. Rien à retenir de ce livre : pas de récit captivant, pas de descriptions puissantes, pas d'impression neuve, mais des enfantillages énoncés dans un style incolore. Un nombre de pages important est consacré à exhaler la rancune de l'auteur contre les administrateurs coloniaux qui n'encouragent pas suffisamment le jeu de football parmi les indigènes et qui interdisent, paraît-il, les danses locales et le port du pagne, autrefois l'unique et vraiment un peu trop sommaire vêtement des Polynésiens.

Mais l'ennemi exécré par dessus tout, c'est le missionnaire. Pensez donc, il essaie de purifier les mœurs réputées libres des populations océaniennes. Les religieuses réunissent dans des pensionnats les adolescentes qu'elles font échapper ainsi à des milieux de luxure et qu'elles forment à la vie de famille. Cela est impardonnable. Aussi contre eux les insinuations les plus calomnieuses sont permises. Ils sont, nous affirme-t-on, les plus riches propriétaires des îles Marquises et particulièrement durs pour les travailleurs qu'ils emploient, et d'ailleurs sont-ils autre chose que de simples agents des Compagnies maritimes ? (p. 194).

Sans les connaître, nous avons la plus vive admiration pour les Pères du Sacré-Cœur de Picpus qui, ayant tout sacrifié, vont aux antipodes se dévouer au service des indigènes des îles Marquises et de Tahiti, et le monde entier partage notre estime. Ce n'est pas le témoignage d'Alain Gerbault qui pourra y changer quelque chose.

Vital CHASTRETTE.

Maurice GENEVOIX. — **L'Hirondelle qui fit le printemps.** — Flammarion, 1941. 274 pages. Prix : 23 fr.

On cherche des histoires pour enfants. En voici de jolies, histoires d'oiseaux, histoires de bêtes, histoires d'arbres, et même histoires racontées par un bateau qui a couru les aventures sur un grand fleuve. Cela se passe dans de féeriques paysages de France ou du Canada et c'est écrit par le bel écrivain qu'est Maurice Genevoix.

Vital CHASTRETTE.

Georges SIMÉNON. — **Bergelon.** — Gallimard, Paris, 1941. 235 pages.

Le docteur Bergelon, médecin de province, mène une vie vulgaire et sans idéal. A la suite d'une faute professionnelle, il est en butte aux

velléités de vengeance d'une sorte de maniaque. Pour échapper à l'obsession que deviennent pour lui les poursuites d'un détraqué, il s'enfuit de son domicile ; le roman est le récit des aventures burlesques ou crapuleuses de cette fugue. Tout finit bien. Le maniaque part lui-même pour l'Afrique Occidentale et Bergelon rentre au logis où sa femme l'accueille avec indulgence. Au point de vue littéraire, ce roman n'est pas sans valeur. La banalité ou la crudité des aventures est relevée par une pointe d'ironie et baigne étrangement dans une atmosphère de rêve.

Mais pourquoi les écrivains ne veulent-ils plus nous intéresser qu'aux ratés, aux médiocres, aux ganaches ou aux voyous ?

Jules COURTILLES.

TRIBLY. — **La peur du rêve,** roman. — Flammarion, 1941. 211 pages. Prix : 20 fr.

Une jeune fille très moderne, très instruite, et un peu entichée de sa petite personne, ne rêve qu'indépendance et d'abord, pour échapper à la tutelle de ses parents, accepte un poste de secrétaire chez un grand écrivain. Celui-ci habite la Suisse, où il veille sur la santé d'un grand fils immobilisé par une maladie grave, le mal de Pott, semble-t-il. Or ce jeune homme est une âme d'élite, affinée par la souffrance. Il consacre ses loisirs forcés et douloureux à venir en aide à ses frères en misère, les malades qui peuplent les sanas et les hôpitaux. Il entretient avec eux une correspondance suivie et crée pour eux des œuvres d'entr'aide. La jeune secrétaire est chargée de le seconder dans cette tâche qui est devenue écrasante. Elle le fait d'abord avec répugnance, mais bientôt elle découvre que l'on peut éprouver de la satisfaction à s'oublier soi-même pour se consacrer au prochain.

Par une péripétie un peu inattendue, le jeune homme recouvre toute sa santé. La jeune fille qui, non seulement s'était attachée aux malades, mais aussi à leur protecteur, fait alors un rêve, mais le rêve s'évanouit parce que le jeune homme a décidé de consacrer sa vie à Dieu et aux âmes en devenant missionnaire. Au moins la jeune fille trop moderne a-t-elle fini par comprendre la valeur et la beauté du don de soi.

On trouvera ce récit peut-être un peu conventionnel, mais il est frais, sincère, élevant, écrit d'un style alerte. Et il nous change de tant d'autres romans où l'on ne trouve pas d'autres personnages que des rastaquouères ou des ratés.

Vital CHASTRETTE.

Claire et Line DROZE. — **Une famille sous un parapluie.** — Gallimard, Paris, 1941. 253 pages.

Le parapluie, c'est la bonne humeur, le courage, la patience qui abritent la famille Monestier des averses qui s'abattent sur elle. La

famille Monestier est composée du jeune ménage déjà nanti de trois enfants turbulents et d'une sœur à marier. Le propriétaire désœuvré de la vieille maison qu'ils habitent est venu occuper un étage de cette maison à Saint-Germain-en-Laye, et cela commence par une averse, mais cela finit très heureusement par le mariage de la jeune sœur.

Le tout n'a pas grand relief, mais c'est gai, frais, alerte et très honnête.

Vital CHASTRETTE.

André BILLY. — **Le double assassinat de la Maison du Bœuf.** — Editions du Milieu du Monde, Genève, 1941, 249 pages.

Les circonstances actuelles ont conduit M. André Billy à Lyon, et Lyon a fait la conquête de M. André Billy. Tout a l'air d'enchanter M. André Billy à Lyon ou tout au moins d'éveiller sa curiosité : les vieilles maisons, les vieux usages, les vieilles traditions, les sites, les gens et tous les secrets de la vie lyonnaise.

Mais M. André Billy est un artiste et c'est sous forme de récits qu'il nous communique ses impressions et ses trouvailles. Dans les premiers de ces récits, il suppose que deux Parisiens, que les événements ont amenés à Lyon, par jeu et pour tromper leur désœuvrement, se font policiers amateurs. Cela les jette dans des aventures amusantes ou burlesques où leur flair de policiers par trop novices est mis en défaut, mais ils font de curieuses découvertes. D'autres récits suivent, apparentés aux précédents, où Cotte et Merlain ne jouent aucun rôle. La dernière nouvelle, qui a donné son titre à tout le volume, est, sous forme d'un récit historique, une satire malicieuse des sourciers et de tout l'art de la radiesthésie.

Le talent de M. André Billy apparaît ici sous un jour nouveau, fin, humoristique, délicat et érudit.

Vital CHASTRETTE.

LES ÉVÉNEMENTS

8 *Octobre.* — Mort à Rome du cardinal camerlingue Lorenzo Lauri, Grand Pénitencier.

9 *Octobre.* — Le chancelier Hitler adresse un ordre du jour aux soldats du front de l'Est. Les Russes abandonnent Orel, à 350 kilomètres sud de Moscou.

Signature à Istamboul d'un accord commercial germano-turc valable jusqu'au 31 mars 1943.

10 *Octobre.* — Changement de gouvernement à Panama : le nouveau gouvernement se propose de lever l'interdiction d'armer les navires étrangers naviguant sous pavillon panaméen.

Le président Roosevelt demande au Congrès la révision de la loi de Neutralité.

12 *Octobre.* — Arrestation à Paris de l'ancien député communiste Dutilleul.

13 *Octobre.* — Le Maréchal s'adresse aux écoliers de France, leur donnant pour consigne : ténacité, loyauté.

14 *Octobre.* — Création d'un Commissariat de reclassement des prisonniers rapatriés.

15 *Octobre.* — Message du Maréchal à la Commission de la Constitution.

16 *Octobre.* — Le Maréchal décide la détention au fort du Portalet de MM. Daladier, Blum, et du général Gamelin. MM. Guy La Chambre et Jacomet demeurent internés à Bourrassol.

Au Japon, démission collective du cabinet Konoyé.

Les Roumains entrent à Odessa.

17 *Octobre.* — La Chambre américaine, par 259 voix contre 138, autorise l'armement des navires de commerce.

Le docteur Matchek, ancien président du parti croate, est placé sous la surveillance de la police.

18 *Octobre.* — Le général Tojo, précédent ministre de la guerre, constitue le nouveau cabinet nippon. Il s'attribue la Guerre et l'Intérieur. Les Affaires étrangères sont confiées à M. Shigenori Togo, ancien ambassadeur à Berlin.

19 *Octobre.* — Les Allemands prennent le port de Taganrog, achevant ainsi l'occupation de la côte nord de la mer d'Azov.

M. Staline lance une proclamation où il déclare que Moscou se défendra jusqu'au bout.

20 *Octobre.* — Le général Joukov est nommé commandant du front extérieur de Moscou. L'état de siège est proclamé dans la ville et la région.

Le parlement afghan approuve la décision gouvernementale d'inviter Italiens et Allemands à quitter le pays.

21 *Octobre.* — L'île de Dagoë tombe aux mains des Allemands, maîtres désormais de toutes les îles de la Baltique. Occupation de Stalino, importante cité industrielle du bassin du Donetz.

22 *Octobre.* — Après des attentats contre des officiers allemands à Nantes et Bordeaux, 50 otages ont été fusillés. Le maréchal Pétain et l'amiral Darlan adressent un pressent appel aux Français.

Le chancelier Hitler reçoit M. Tisso, président de la République slovaque.

Le gérant : Louis Laboureur. IMP. LABOUREUR ET CIE, ISSOUDUN (INDRE)